6.2 Informations sur les Comptes sociaux

6.2.1 Compte de résultat

(Période du 01-04-2025 au 31-03-2026, en K euros)

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/03/2026	Net (N-1) 31/03/2025
Vente de marchandises				10
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 928	6 008	9 936	15 996
Chiffres d'affaires nets	**3 928**	**6 008**	**9 936**	**16 006**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			39	18
Reprises sur amortissements et provisions				
Autres produits cessions immobilisations				
Autres produits			15	2 902
		PRODUITS D'EXPLOITATION	**9 990**	**18 926**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			0	10
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matière premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			4 546	14 215
		TOTAL charges externes :	**4 546**	**14 225**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			184	186
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires			3 915	3 492
Cotisations sociales			1 779	1 653
		TOTAL charges de personnel :	**5 694**	**5 145**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			500	689
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			75	
		TOTAL dotations d'exploitation :	**575**	**689**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			68	61
		CHARGES D'EXPLOITATION	**11 067**	**20 306**
		RESULTAT D'EXPLOITATION	**-1 077**	**-1 379**

CERTIFIÉ EXACT

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2026	Net (N-1) 31/03/2025
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	14 670	14 810
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 745	5 047
Reprises sur provisions	183	10 469
Différence positives de change	27	1 567
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	18 626	**31 894**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	7 537	7 539
Intérêts et charges assimilées	8 059	7 492
Différences négatives de change	26	5
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
	15 621	**15 036**
RESULTAT FINANCIER	3 004	16 858
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 927	15 478
PRODUITS EXCEPTIONNELS		141
CHARGES EXCEPTIONNELLES	234	1 225
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-234	-1 084
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	2 099	782
TOTAL DES PRODUITS	28 615	50 961
TOTAL DES CHARGES	24 823	35 785
BENEFICE OU PERTE	3 793	15 176

COPIE EXACTE

6.2.2 Bilan

(Période du 01-04-2025 au 31-03-2026, en K euros)

ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/03/2026	Net (N-1) 31/03/2025
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement	3 266	2 283	983	1 001
Concession, brevets et droits similaires	1 085	699	386	46
Fonds commercial	94	94	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0		0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	24		24	251
TOTAL immobilisations incorporelles	**4 468**	**3 075**	**1 393**	**1 298**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	485		485	485
Constructions	2 446	1 860	586	691
Installations techniques, matériel et outillage industriel			0	0
Autres immobilisation corporelles	1 625	1 313	312	329
Immobilisations en cours	37		37	21
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	**4 593**	**3 173**	**1 420**	**1 526**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	204 646	19 667	184 978	146 981
Créances rattachées à des participations	6 403	2 918	3 485	3 321
Autres titres immobilisés			0	0
Prêts	12 299		12 299	2 391
Autres immobilisations financières	828		828	501
TOTAL immobilisations financières	**224 175**	**22 585**	**201 590**	**153 194**
ACTIF IMMOBILISE	**233 237**	**28 833**	**204 403**	**156 018**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours				
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	6		6	3
Créances clients et comptes rattachés	1 168		1 168	994
Autres créances	68 942	1 257	67 684	70 097
Charges constatées d'avance	1 052		1 052	893
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances	**71 169**	**1 257**	**69 911**	**71 987**
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	0		0	5
Disponibilités	2 377		2 377	2 664
TOTAL disponibilités et divers	**2 377**		**2 377**	**2 669**
ACTIF CIRCULANT	**73 546**	**1 257**	**72 289**	**74 657**
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 208		1 208	1 375
Prime remboursement des obligations			0	0
Ecarts de conversion actif	886		886	17
TOTAL GENERAL	**308 877**	**30 091**	**278 787**	**232 066**

PASSIF

RUBRIQUES		Net (N) 31/03/2026	Net (N-1) 31/03/2025
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel : dont versé 6 248 188 €		6 248	5 657
Écarts de réévaluation		86 722	73 249
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles		564	564
Réserves réglementées			
Autres réserves		14 112	1 422
Report à nouveau		15	3
Résultat de l'exercice		3 793	15 176
	TOTAL situation nette :	111 453	96 071
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		728	654
CAPITAUX PROPRES		112 181	96 725
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES		0	0
Provisions pour risques		961	12
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		961	12
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		88 295	64 336
Emprunts et dettes financières divers		74 268	68 096
	TOTAL dettes financières :	162 563	132 431
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS			
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 328	1 252
Dettes fiscales et sociales		1 650	1 536
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		94	80
	TOTAL dettes diverses :	3 072	2 867
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
DETTES		165 636	135 298
Ecarts de conversion passif		9	31
TOTAL GENERAL		278 787	232 066

6.2.3 Annexes aux comptes sociaux

Toutes les données chiffrées sont en euros sauf indication contraire.

L'exercice est un exercice de 12 mois, du 1er avril 2025 au 31 mars 2026. Les comparatifs portent sur les données de l'exercice précédent, également un exercice de 12 mois du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.

Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité d'exploitation,

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Concernant les actifs, leur comptabilisation, évaluation et dépréciation, les règles issues des règlements CRC 02-10, CRC 03-07 et CRC 04-06 ont été appliqués.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 (Plan comptable général) tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022, obligatoire pour tous les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025.

L'application de ce règlement constitue un changement de réglementation et s'analyse, par conséquent, comme un changement de méthode comptable.

Les évolutions les plus significatives impactant les comptes annuels sont les suivantes :

Nouvelle définition du résultat exceptionnel :

• Le résultat exceptionnel est désormais réservé aux événements majeurs et inhabituels. Il exclut les opérations récurrentes ainsi que la plupart des sorties d'actifs. Au-delà de ces éléments majeurs et inhabituels, les écritures purement fiscales telles que les amortissements dérogatoires ainsi que les corrections d'erreurs sont toujours considérés comme constitutifs d'un élément du résultat exceptionnel.

• Les cessions d'immobilisations ne sont plus comptabilisées dans le résultat exceptionnel :

- celles concernant les immobilisations corporelles et incorporelles sont désormais intégrées au résultat d'exploitation
- celles relatives aux immobilisations financières sont enregistrées dans le résultat financier.

Suppression de la notion de transferts de charges :

Les opérations correspondantes doivent désormais être enregistrées au crédit des comptes de charges de même nature, améliorant la lisibilité et la transparence des états financiers.

Par ailleurs, l'application de ce nouveau référentiel a conduit à des adaptations de présentation et de classement de certains postes des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont amortis en linéaire sur une durée de 3 à 10 ans et les logiciels et licences informatiques sur une durée de 1 à 8 ans.

Type d'immobilisations	Mode	Durée d'utilité (en années)
Frais développement	linéaire	3 à 10
		1
Logiciels	linéaire	3
		5
		8

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées pour leur coût d'acquisition, ou à leur valeur d'apport hors frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, la nature et en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes et durées de calcul d'amortissement utilisées sont les suivantes :

Type d'immobilisations	Mode	Durée d'utilité (en années)
Bâtiments	linéaire	20 à 40
Inst Gén Agenct	linéaire	3 à 20
Inst Gén Agenct Sol Autrui	linéaire	5 à 10
Agencements Aménagts Divers	linéaire	5 à 10

Matériel de transport (par composant) structure	linéaire	10
Matériel de transport (par composant) moteur		3 à 5
Matériel de bureau et informatique (structure)	linéaire	10
Matériel de bureau et informatique (autre)		3 à 5
Mobilier de bureau	linéaire	5 à 10

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des créances rattachées à ces participations et des dépôts et cautionnements.

La valeur brute est constituée du coût d'achat ou de la valeur d'apport et des frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est estimée par la direction en fonction de la valeur d'utilité (rentabilité future, plus-values latentes...).

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Néant.

Créances

(a) Valorisation :
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

(b) Dépréciation :
Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru est constituée sur chacune d'elles une provision pour dépréciation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les plus-values potentielles sur le cours des valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice sont réintégrées fiscalement le cas échéant.

Provisions pour risques et charges

Toutes les provisions sont conformes aux règlements sur les passifs.

Provisions pour risques :

Les provisions pour risques comprennent des provisions pour pertes de change. Il n'y a pas d'autre provision constatée.

Autres informations

Intégration fiscale

La société ABEO, en sa qualité de maison mère, s'acquittera de l'impôt des sociétés du Groupe auprès de la trésorerie de Vesoul (70). Chaque filiale constate la charge ou le produit (en cas de déficit fiscal) de son impôt théorique selon le cadre défini par la convention d'intégration fiscale Groupe. ABEO comptabilise le différentiel de la charge ou du produit d'impôt du Groupe.

Selon son propre résultat fiscal si la société avait été imposé séparément, l'impôt sur les sociétés pour la société ABEO SA serait de 0 suite à un résultat fiscal négatif. Du fait de l'intégration fiscale, la société a comptabilisé un produit d'impôt de 2 073 194 €.

Consolidation

ABEO SA est tenue d'établir des comptes consolidés IFRS pour l'exercice clos au 31 mars 2026.

Faits marquants

Activité de la société ABEO SA

En tant que holding active, ABEO SA accompagne ses filiales françaises et étrangères dans leur organisation et leur développement et contribue à l'intégration de nouvelles filiales.

Son chiffre d'affaires, composé de redevances facturées aux sociétés du Groupe, a augmenté de 8,1% sur l'exercice, passant de 8 729 K€ au 31 mars 2025 à 9 435 K€ au 31 mars 2026.

Ses charges d'exploitation ont augmenté de 4% sur l'exercice, passant de 10 108 K€ au 31 mars 2025 à 10 512 K€ au 31 mars 2026.

La masse salariale représente 54,3% des charges nettes d'exploitation au 31 mars 2026, par rapport à 50,9% au 31 mars 2025.

Le résultat d'exploitation a augmenté de 302 K€ sur l'exercice, passant de -1 379 K€ au 31 mars 2025 à -1 077 K€ au 31 mars 2026.

Le résultat financier s'établit à +3 004 K€ au 31 mars 2026, contre +16 858 K€ au 31 mars 2025, soit une variation de -13 853 K€, sous les effets principaux suivants :

- Dividendes reçus des filiales, en diminution de -140 K€, pour un montant de 14 670 K€ ;
- Intérêts d'emprunts d'un montant de -4 220 K€, en hausse de + 1 578 K€ par rapport à l'exercice précédent ;
- Produit net des intérêts sur les comptes courants des filiales de +524 K€, en diminution de -471 K€ par rapport à l'exercice précédent ;
- Dotation pour dépréciation des titres de participation d'ABEO North America pour -3 516 K€ et des comptes courants de Top 30 pour -2 918 K€ et une reprise de provision VOGO de 170K€ soit une dotation nette de 6 264 K€ pour une reprise nette de 2943K€en N-1 soit une variation de 9.2M€ ;
- Gain de change net de 0 sur l'exercice pour 1560k€ en N-1 soit une variation 1560K€
- Des abandons de créances pour 403K€ au 31/03/26 pour 610K€ au 31/03/25 soit une variation de 207k€

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de -234 K€, lié à des honoraires relatifs aux projets de croissance externe et de restructurations, et d'un produit d'impôt sur les sociétés de 2 099 K€, le résultat net de la société s'établit à +3 793 K€ au 31 mars 2026 contre +15 176 K€ au 31 mars 2025.

Environnement général

L'exercice 2025/26 a été marqué par une dynamique commerciale solide, avec des prises de commandes en croissance de 5,5 % sur un an, malgré un environnement macroéconomique et géopolitique exigeant. Cette performance témoigne de la résilience du modèle du Groupe et s'inscrit dans un contexte de contraintes persistantes sur l'accès au financement de certains clients, susceptibles d'entraîner des décalages ponctuels de projets, notamment dans les activités de murs d'escalade ludique et sportive de la division Sportainment & Escalade.

La dynamique plus soutenue des marchés internationaux a permis de compenser un marché français fragilisé, en particulier par des contraintes budgétaires pesant sur les financements publics et les investissements. À cet égard, la division Sportainment & Escalade affiche une progression significative de sa performance opérationnelle, portée notamment par les actions d'efficience engagées sur les activités de murs d'escalade et par la contribution favorable d'ELI Play.

Malgré un environnement marqué par la hausse du coût de l'énergie, le Groupe a bénéficié d'une baisse du prix moyen de ses matières premières, contribuant à la maîtrise de ses charges opérationnelles.

Sur le plan financier, le Groupe affiche un free cash-flow négatif de -3,5 M€, restant favorable compte tenu de 3 acquisitions significatives et une structure de financement maitrisée avec un taux d'endettement net de 0,61.

Enfin, la volatilité du dollar face à l'euro a généré des impacts de change sur l'exercice, bien que le taux de clôture au 31 mars 2026 soit revenu à un niveau comparable à celui observé un an plus tôt

Dividendes

Au cours de l'exercice 2025/2026, ABEO SA a distribué les dividendes au titre de l'exercice précédent d'un montant de 2 475 K€.

Durant l'exercice, ABEO SA a reçu des dividendes pour un montant de 14 760 K€ pour 14 810 K€ sur 2024/2025 réparti comme suit :

DIVIDENDES	31/03/2026	31/12/2025
FRANCE EQUIPEMENT	4 000 000	3 500 000
GYMNOVA	4 045 000	4 045 000
PCV COLLECTIVITES	500 220	315 000
BOSAN NETHERLANDS	750 000	650 000
J.F.S. BV	5 375 000	6 300 000
TOTAL	14 670 220	14 810 000

Autres informations

Croissance externe et prise de participation

ABEO a poursuivi en 2025 et 2026 une stratégie active de croissance externe et de prises de participation ciblées.

À la suite de sa souscription à l'augmentation de capital de VOGO intervenue en avril 2024, ABEO détenait 22,36 % du capital de VOGO au 31 mars 2025. En 2025, ABEO a renforcé son contrôle sur cette société dans le cadre d'une offre publique mixte, portant sa participation à 91,98 % du capital à l'issue du règlement-livraison intervenu le 30 décembre et des achats de titres complémentaires, les titres VOGO demeurant cotés sur Euronext Growth Paris.

Avec cette opération, ABEO intègre toute l'expertise et le savoir-faire en matière d'innovations digitales de VOGO dans les domaines d'application suivants : le sport, à travers des outils avancés d'aide à la décision ou à l'amélioration des performances des athlètes, et le Sportainment, en enrichissant l'expérience utilisateur par des dispositifs interactifs et immersifs.

ABEO a poursuivi sa stratégie de croissance externe par l'acquisition au 26 mai 2025 de 70 % du capital de la société Sodex, fabricant français d'équipements sportifs disposant d'un site industriel au Vietnam. Fondée en 1991, Sodex conçoit et fabrique notamment des équipements de sports collectifs et de fitness en plein air, certifiés par plusieurs fédérations internationales. En 2024, la société a réalisé un chiffre d'affaires rentable de 7,5 M€. L'opération, intégralement financée en numéraire, prévoit des promesses de vente et d'achat croisées sur les 30 % restants du capital et la société est consolidée à compter du 1er juin 2025.

Le 3 juin 2025, ABEO a également acquis 70 % du capital d'ELI Play, acteur européen de référence dans les équipements de loisirs intérieurs (aires de jeux, parcs de trampolines et parcours sportifs). ELI Play a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires rentable de 22 M€. Cette acquisition renforce la présence du Groupe sur le segment des Family Entertainment Centers (FEC) et la société est intégrée à la division Sportainment & Escalade. L'opération, intégralement financée en numéraire, prévoit des promesses de vente et d'achat croisées sur les 30 % restants du capital et la société est consolidée à compter du 1er juin 2025.

Evènements post-clôture

Le 16 avril 2026, la société ABEO MIDDLE EAST a été créée et enregistrée en Arabie Saoudite.

Notes relatives au bilan

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes :

	01/04/2025	Acquisitions et reclassements	Cessions et reclassements	31/03/2026
Frais de recherche et développement	499 537	0	0	499 537
Logiciels ERP	2 507 842	258 853	0	2 766 695
Concessions, brevets, droits similaires	711 958	372 892	0	1 084 850
Fond de commerce	93 539	0	0	93 539
Immobilisations en cours	250 844	31 725	258 853	23 716
TOTAL	4 063 720	663 470	258 853	4 468 337

Le reclassement du poste « immobilisations en cours » d'un montant de 259 K€ correspond à l'activation des dépenses engagées à la date de clôture de l'exercice sur ce même projet pour une mise en service au 1er avril 2025.

Variation des amortissements :

	01/04/2025	Dotations	Reprises	31/03/2026
Frais de recherche et développement et logiciels	2 006 470	276 670	0	2 283 140
Concessions, brevets et droits similaires	665 886	32 733	0	698 619
TOTAL	2 672 356	309 402	0	2 981 758

Note 2 : Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

	01/04/2025	Acquisitions et reclassements	Cessions et reclassements	31/03/2026
Terrains	484 885	0	0	484 885
Constructions	1 708 926	0	0	1 708 926
Installations générales construction	737 182	0	0	737 182
Installations agencement sol autrui	0	0	0	0
Installations générales, aménagements divers	450 785	32 727	0	483 512
Matériel de transport	258 147	0	0	258 147
Matériel de bureau et mobilier informatique	847 898	35 892	799	882 991
Immobilisations en cours	21 412	39 740	23 760	37 392
TOTAL	4 509 235	108 359	24 559	4 593 034

Variation des amortissements

	01/04/2025	Dotations	Reprises	31/03/2026
Constructions	1 175 518	79 877	0	1 255 396
Installations générales construction	0	0	0	0
Installations agencement sol autrui	580 061	24 812	0	604 873
Installations générales, aménagements divers	301 390	33 505	0	334 895
Matériel de transport	258 148	0	0	258 148
Matériel de bureau et mobilier informatique	668 456	51 933	799	719 589
TOTAL	2 983 573	190 127	799	3 172 901

Note 3 : Immobilisations financières - principaux mouvements

	01/04/2025	Acquisitions et reclassements	Cessions et reclassements	31/03/2026
Titres de participation	163 303 902	41 341 920	0	204 645 822
Créances rattachées	3 320 944	3 350 000	268 218	6 402 726
Titres immobilisés	181 295	457 693	145 189	493 798
Prêts & Dépôts Cautionnements	2 710 423	10 172 552	250 000	12 632 975
TOTAL	169 516 564	55 322 165	663 407	224 175 322

L'augmentation du poste Titres de Participation concerne :

- Augmentation de Prise de participation dans la société VOGO pour 19.1 M€ pour une détention de 22.36% à 91.98%.
- Augmentation capital ABEO North America par incorporation des intérêts de compte courant pour 2.7 M€
- Prise de participation dans la société SODEX INTERNATIONAL pour 8.6 M€ avec une détention de 70%
- Prise de participation dans la société EL INDUSTRIE HOLDING BV pour 10.9M€ avec une détention de 70%

Variations principales des « Créances Rattachées » :

- Apport en créances à TOP30 Espagne de 3350K€

Variations principales des « Prêts et Dépôts Cautionnements » :

- FUN SPOT capitalisation : écart conversion - 93K€
- Mise en place de 3 prêts au 1/04/25 :

  EP USA : 3MUSD soit 2609K€

  Spieth Anderson USA LC : 6.5MUSD soit 5653K€

  Schelde North America : 2MUSD soit 1740K€

- Remboursement caution prêt BPI de 250K€
- Caution BPI 250 k€ suite nouveau prêt

Actions propres :

	01/04/2025	Mouvements période	31/03/2026
Actions propres détenues / Contrat liquidité	14 505	4 381	18 886
Actions propres détenues / rachat actions	0	35 349	35 349
TOTAL	14 505	39 730	54 235
Valorisation début d'exercice	14505 actions	9,26 €	134 316,30 €
Valorisation fin d'exercice	54235 actions	8,06 €	437 134,10 €

Note 4 : Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation de résultat	Quote part du capital détenu en pourcentage	Valeurs comptables des titres détenues			Prêts et avances consentis par la société et non encore	Chiffre d'affaires HT de l'exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observation
				Valeur Brute	Dépréciation de titres	Valeur Nette					
Renseignements détaillés sur filiales et participations											
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)											
ENTRE PRISES	5 000 000 €	7 118 698 €	100,00%	26 957 521 €	0 €	26 957 521 €	-	14 696 053 €	-3 068 688 €	-	-
FRANCE EQUIPEMENT	40 000 €	12 123 303 €	100,00%	4 452 530 €	0 €	4 452 530 €	-	19 216 342 €	3 581 301 €	4 000 000	-
GYMNOVA	3 094 425 €	8 835 625 €	100,00%	5 100 139 €	0 €	5 100 139 €	-	25 897 082 €	1 397 554 €	4 045 000	-
PCV COLLECTIVITES	50 400 €	402 958 €	100,00%	139 223 €	0 €	139 223 €	-	3 314 754 €	311 792 €	500 220	-
JFS BV	18 000 €	4 203 206 €	100,00%	39 516 430 €	0 €	39 516 430 €	-	0 €	-3 751 418 €	5 375 000	-
FE DEUTSCHLAND	23 508 582 €	8 022 564 €	100,00%	23 508 582 €	0 €	23 508 582 €	-	0 €	497 838 €	750 000	-
BOSAN BV,	18 000 €	3 872 665 €	100,00%	11 173 630 €	0 €	11 173 630 €	-	13 893 418 €	870 373 €	-	-
TOP30 Espagne	164 975 €	-5 888 593 €	100,00%	1 €	1 €	0 €	6 150 000 €	3 687 468 €	-395 735 €	-	-
ABEO North AMERICA USA	49 243 488 USD	- 2 855 644 USD	100,00%	45 096 430 €	18 384 433 €	26 701 998 €	-	0	- 120 USD	-	-
ABEO Real Estate NA USA	284 843 USD	-	100,00%	246 702 €	0 €	246 702 €	-	0	0	-	-
Sportainment Engineering & Design PRIVATE LIMITED	26 562 000 INR	26 670 413 INR	100,00%	344 594 €	0 €	344 594 €	-	65 929 909 INR	5 236 783 INR	-	-
SODEX INTERNATIONAL	200 000 €	5 184 919 €	70,00%	8 599 672 €	0 €	8 599 672 €	-	755 625 €	1 140 891 €	-	Exercice 3 mois du 01/01/26 au 31/03/26
EL INDUSTRIE HOLDING BV	18 000 €	3 987 256 €	70,00%	10 981 208 €	0 €	10 981 208 €	-	0 €	2 147 177 €	-	-
VOGO SA	787 008 €	9 479 732 €	90,84%	26 097 166 €	1 283 041 €	24 814 127 €	-	2 770 095 €	-223 707 €	-	-
Renseignements globaux sur autres participations						NEANT					
Cumul				204 185 710	19 667 475	184 518 235					

2. Filiales (moins de 50% du capital détenu)	Valeur Brute	Valeur Nette	Quote part du capital détenu en	Dépréciation de titres
Hainan Jin Ao Sports Technology Co, Ltd	460 112	460 112	46,00%	0

Evaluation des titres selon la méthode la juste valeur.

Le Groupe utilise la valeur d'utilité déterminée dans le cadre des impairment test réalisés sur les comptes consolidés au 31 mars 2026 pour déterminer la quote-part de juste valeur des sociétés détenues. La valeur retenue est en fonction du plus élevé entre valeur d'utilité et prix de vente nette des coûts de sortie. Ainsi :

- Afin d'évaluer cette juste valeur, le Groupe détermine la contribution de chacune des sociétés détenues par ABEO SA (et de ses sous-filiales le cas échéant) à la valeur de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) sur la base des EBITDA futur de chaque UGT. Pour rappel, une UGT est définie comme la plus petite combinaison d'actifs qui génère indépendamment des flux de trésorerie identifiables et principalement indépendants des autres actifs ou groupes d'actifs de l'entité.
- Une fois cette « valeur d'entreprise » connue, la dette nette de la filiale (et des sous-filiales le cas échéant) est prise en compte afin de déterminer une valeur d'entreprise nette de l'endettement. Cette valeur d'entreprise tient également compte des éléments complémentaires comme les flux de trésorerie certains ou des économies d'impôt futures sur les sociétés disposant des déficits reportables.
- Cette même valeur est ensuite comparée avec la valeur nette des titres pour décider du besoin de provision.

Titres de participations testés et lien avec les Unités Génératrices de Trésorerie dans les comptes consolidés

Ci-dessous sont présentés les informations issues des comptes consolidés utilisées pour réaliser les tests sur les titres de participation de ABEO SA. La détermination de la valeur d'utilité est sensible au taux d'actualisation, aux estimations de flux de trésorerie futurs, ainsi qu'aux taux de croissance à long terme utilisés.

Titres de participation détenus par ABEO SA	UGT (comptes consolidés)	HORIZON DE PREVISIONS RETENUS	TAUX DE CROISSANCE A LONG TERME	TAUX D'ACTUALISATION APRES IMPÔTS
			Mars 2026	Mars 2026
ENTREPRISES	Escalade	4 ans	2,5%	9,95%
SED INDIA		4 ans	2,5%	9,95%
TOP 30		4 ans	2,5%	9,95%
GYMNOVA	Gymnastics Sport	4 ans	2,5%	9,83%
PCV COLLECTIVITES		4 ans	2,5%	9,83%
BOSAN NETHERLANDS	Physical Education	4 ans	0,0%	0,00%
JFS B.V.		4 ans	0,0%	0,00%
SODEX France		4 ans	0,0%	0,00%
ABEO NORTH AMERICA INC	Sportainment	4 ans	3,0%	9,45%
ABEO REAL ESTATE NORTH AMERICA INC		4 ans	3,0%	9,45%
EL INDUSTRIES HOLDING		4 ans	3,0%	9,45%
FE DEUTSCHLAND	Vestiaires Europe	4 ans	2,0%	9,74%
FRANCE EQUIPEMENT		4 ans	2,0%	9,74%
VOGO		4 ans	3,0%	11,97%

Détermination de la valeur d'utilité

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la combinaison des éléments suivants :

- Des flux de trésorerie afférents à une période explicite de prévision de quatre ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget et les périodes suivantes correspondant au business plan approuvé par la Direction Générale d'ABEO ;
- D'un flux de trésorerie normatif représentatif des flux postérieurs à cette période de quatre ans, auquel est appliqué un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance anticipé de l'économie à long terme pour les pays composants chaque UGT.

Les prévisions des flux de trésorerie des périodes explicites et normatives prennent en compte :

- le taux de croissance prévisionnel de l'UGT ;
- les perspectives de taux d'EBITDA à 4 ans et sur la période normative ;
- des hypothèses d'évolution du besoin en fonds de roulement.

Ces flux de trésorerie sont ensuite actualisés au moyen d'un taux d'actualisation (WACC) calculé de la façon suivante :

Le coût des fonds propres est composé de :

- Un taux d'intérêt sans risque basé sur les obligations françaises à 10 ans (OAT) ;
- Auquel s'ajoute la prime de risque du marché (écart entre la moyenne sur 6 mois du rendement attendu et le taux dans risque), affectée d'un coefficient de sensibilité (β) propre à l'UGT. Le (β) est calculé à partir d'un panel de sociétés cotées ;
- Auquel s'ajoute une prime de taille issue d'une constatation statistique.

Il se calcule selon la formule suivante :

$$CMPC = K_{fp} \times W_{fp} + K_d \times (1 - IS) \times W_d$$

$$K_{fp} = R_f + \beta \times R_m + P_s$$

Avec:
W_{fp} : E/(E+D) poids des capitaux propres dans le capital en valeur de marché avec E = capitaux propres et D = dette financière ;
W_d : D/(E+D) poids de la dette financière nette dans le capital en valeur de marché ;
IS : taux d'impôt sur les bénéfices ;
K_d : coût de la dette ;
K_{fp} : coûts des fonds propres ;
R_f : taux sans risque ;
β : Beta, coefficient de risque systématique ;
R_m : prime de risque du marché actions ;
P_s : prime de risque spécifique ou prime de taille.

Business plan de référence – Méthodologie d'élaboration et hypothèses clés

Le business plan à quatre ans est composé du budget (approuvé par le Conseil d'Administration) pour le premier exercice et du plan d'affaires pour les trois années suivantes. Il est remis à jour au moins une fois par an dans le cadre d'un processus structuré jalonné d'échanges entre le management opérationnel local et le management du Groupe afin d'arrêter les principales hypothèses en termes d'activité et de rentabilité pour chaque UGT/division du Groupe.

Ce business plan a été mis à jour pour les besoins de cette clôture dans un contexte toujours incertain lié à un contexte géopolitique perturbé. Les principales hypothèses qui sous-tendent ce business plan sont :

(c) La confirmation du redémarrage d'un cycle de croissance avec une activité soutenue, en particulier sur la gymnastique et l'escalade ;
(d) Un changement de stratégie pour Fun Spot avec un développement de la sous-traitance, le développement de l'activité maintenance de parcs existants et le développement à l'international avec le support des autres entités de la division Sportainment & Escalade.
(e) Un impact limité des hausses de prix des matières premières et problèmes d'approvisionnement sur les marges brutes grâce à la capacité du Groupe à gérer son élasticité prix et diversifier ses sources d'approvisionnement ;
(f) La poursuite de l'amélioration de la performance opérationnelle grâce à un volume d'activité plus important associé à une maîtrise des coûts d'organisation et à la poursuite des synergies industrielles.

Analyse de sensibilité

L'analyse de la sensibilité de la juste valeur des hypothèses clés a été réalisée pour chacune des participations de ABEO SA sur les deux exercices présentés et a porté sur :

- Une variation de +/-1% (100 points de base) du taux d'actualisation ; ou
- Une variation de +/- 1% (100 points de base) du taux d'EBITDA / chiffre d'affaires uniquement sur la valeur terminale.
- Les résultats de l'analyse de sensibilité sont présentés dans le tableau ci-après.

Résultats de l'analyse

En K€

Titres de participation détenus par ABEO SA	Valeur comptable des actifs testés	Marge d'impairment Hypothèse centrale	Marge d'impairment avec une baisse du taux d'EBITDA de 1% En KC	Marge d'impairment avec une hausse du taux d'actualisation de 1% En KC	Marge d'impairment avec une hausse du taux d'actualisation de 1% et une baisse du taux d'EBITDA de 1% En KC
ABEO NORTH AMERICA INC	45 079	(3 516)	(4 663)	(6 871)	(8 057)
ABEO REAL ESTATE NORTH AMERICA INC	247	10	10	10	10
BOSAN NETHERLANDS	11 174	3 636	2 774	2 118	1 391
ENTREPRISES	28 958	30 074	25 502	22 049	18 422
FE DEUTSCHLAND	23 509	7 702	5 936	4 164	2 649
FRANCE EQUIPEMENT	4 453	69 178	65 084	61 647	58 132
GYMNOVA	5 100	71 146	60 139	62 789	58 302
JFS B.V.	39 518	39 693	29 886	25 494	20 269
PCV COLLECTIVITES	139	5 370	4 593	4 792	4 480
SED INDIA	345	786	729	639	591
TOP 30	1 euro	(2 918)	(5 955)	(5 962)	(5 970)
VOGO	26 097	504	(1 550)	(3 576)	(4 831)
EL INDUSTRIES HOLDING	10 961	28 016	26 159	23 238	15 169
SODEX France	8 600	18 899	17 207	15 921	14 492

A l'issue de ces tests, des dépréciations complémentaires ont été constatées sur :

- Les titres ABEO North America pour 3,5 M€
- La créance vis-à-vis de TOP30 Espagne pour 2,9 M€

Inversement, une reprise de 0,2 M€ a été constatée sur les titres Vogo.

Test réalisé sur les titres de de participations détenus à moins de 50%

Au 31 mars 2026, les tests réalisés sur les participations minoritaires n'ont conclu à aucune dépréciation.

Note 5 : Actif immobilisés - provisions pour dépréciation

	01/04/2025	Dotations	Reprises	31/03/2026
Provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	16 322 481	6 433 543	170 935	22 585 089
Provisions pour dépréciation FDC	93 539	0	0	93 539
TOTAL	16 416 020	6 433 543	170 935	22 678 628
Dépréciation titres ABEO North America	14 869 K€	3 516 K€		18 384 K€
Dépréciation titres VOGO	1 454 K€		171 K€	1 283 K€
Dépréciation Créances T30E		2 918 K€		2 918 K€

Note 6 : Actif circulant Créances & Dettes - classement par échéance

Créances - classement par échéance

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Frs - Avances et acomptes	6 204	6 204	0
Clients et comptes rattachés	1 168 353	1 168 353	0
Personnel et comptes rattachés	10 600	10 600	0
Créances sociales	21 057	21 057	0
Créances fiscales	447 798	447 798	0
Comptes courants groupe	68 462 522	68 462 522	0
Débiteurs divers	0	0	0
Charges constatées d'avance	1 052 428	1 052 428	0
TOTAL	71 168 961	71 168 961	-

Actif circulant – provisions pour dépréciations

	01/04/2025	Dotations	Reprises	31/03/2026
Provisions sur autres créances (compte courant)	1 257 499	0	0	1 257 499
Provisions sur créances douteuses	0	0	0	0
TOTAL	1 257 499	0	0	1 257 499
Dépréciation Créances EP HK	992 K€			992 K€
Dépréciation Créances TOP30 Espagne	266 K€			266 K€

Dettes - classement par échéance

	Montant brut	Montant à 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts établissements de crédit	84 261 806	18 918 490	46 983 317	18 360 000
Intérêts courus sur emprunts	59 859	59 859	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Intérêts courus sur emprunts obligataires	0	0	0	0
Concours bancaires courants	3 973 664	3 973 664	0	0
Clients avoir à établir	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 328 203	1 328 203	0	0
Personnel et compte rattachés	976 070	976 070	0	0
Dettes fiscales et sociales	673 682	673 682	0	0
Comptes courants groupe & hors groupe	74 267 849	74 267 849	0	0
Autres dettes	94 387	94 387	0	0
TOTAL	165 635 520	100 292 203	46 983 317	18 360 000
Dont emprunts souscrits en cours d'exercice :	36 500 000			
Dont emprunts remboursés en cours d'exercice :	14 085 682			

Cash Pooling

Des conventions de centralisation de trésorerie existent entre ABEO SA et ses filiales auprès des plusieurs banques.

Ces centralisations permettent à ABEO SA d'intégrer progressivement l'ensemble des filiales et d'optimiser la trésorerie du Groupe.

Note 7 : Composition du capital social

Le capital social est divisé en 8 330 917 actions ordinaires de 0,75 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Date	Nature des opérations	Mouvement sur le capital en K€	Prime d'émission en K€	Nombre d'actions O créées	Nombre d'actions P créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en K€
	Au 31 mars 2016	**3 994**	**27 231**	**23 021**	**7 007**	**30 028**	**133**
10/06/2016	Augmentation de capital par incorporation de réserves	15		-23 021	-7 007	-30 028	
10/06/2016	AG 10/06/16 - Division valeur nominale			5 344 984		5 344 984	0,75
10/10/2016	AG 10/10/16 - Emission d'actions	920	19 737	1 226 665		1 226 665	0,75
26/10/2016	CA 26/10/16 - Emission d'actions	68	1 467	91 199		91 199	0,75
	Frais IPO		-1 245				
	Au 31 Mars 2017	**4 997**	**47 191**	**6 662 848**	**0**	**6 662 848**	**0,75**
	PV du 20/02/2018 - Augmentation de capital avec maintien BPS	551	22 609	735 282	0	735 282	0,75
	PV du 20/02/2018 - Clause extension de l'augmentation de capital	87	3 570	116 101	0	116 101	0,75
	Frais IPO nets impôts		-600			0	
	Au 31 Mars 2018	**5 636**	**72 771**	**7 514 211**	**0**	**7 514 211**	**0,75**
	Au 31 Mars 2019	**5 636**	**72 771**	**7 514 211**	**0**	**7 514 211**	**0,75**
	Au 31 Mars 2020	**5 636**	**72 771**	**7 514 211**	**0**	**7 514 211**	**0,75**
	Au 31 Mars 2021	**5 636**	**72 771**	**7 514 211**	**0**	**7 514 211**	**0,75**
	Au 31 Mars 2022	**5 636**	**72 771**	**7 486 711**	**27 500**	**7 514 211**	**0,75**
11/07/2022	Augmentation de capital en numéraire (Actions O)	22	478	29 094	0	29 094	0,75
	Mouvements exercice (Actions O et P)			5 658	-5 658	0	
	Au 31 Mars 2023	**5 658**	**73 249**	**7 521 463**	**21 842**	**7 543 305**	**0,75**
	Mouvements exercice (Actions O et P)			-7 258	7 258	0	
	Au 31 Mars 2024	**5 658**	**73 249**	**7 514 205**	**29 100**	**7 543 305**	**0,75**
	Mouvements exercice (Actions O et P)			14 595	-14 595	0	
	Au 31 Mars 2025	**5 658**	**73 249**	**7 528 800**	**14 505**	**7 543 305**	**0,75**
10/12/2025	Augmentation de capital en numéraire (Actions O)	552	13 138	735 999	0	735 999	0,75
30/12/2025	Augmentation de capital en numéraire (Actions O)	39	921	51 613	0	51 613	0,75
	Frais nets impôts		-565				
	Au 31 Mars 2026	**6 248**	**86 723**	**8 316 412**	**14 505**	**8 330 917**	**0,75**

Note 8 : Variation des capitaux propres

en €	Total
Capitaux propres au 01/04/2025	96 724 881
Augmentation capital	590 709
Prime émission	13 473 581
Résultat 2025/2026	3 792 756
Dividendes distribués	-2 474 655
Provisions réglementées	73 403
Capitaux propres au 31/03/2026	**112 180 675**

Note 9 : Provisions pour risques et charges

en €	01/04/2025	Dotations	Reprises	31/03/2026
Provisions perte de change	11 850	886 434	11 850	886 434
Autres provisions pour risques et charges *	0	75 000	0	75 000
TOTAL	11 850	961 434	11 850	961 434

La provision pour risques et charges de 75K€ concerne une avance sur commission future passée en CCAV. Pour rappel, ABEO a signé en juin 2022 un contrat d'agent commerciale avec la société LIFE FACTORY pour une représentation sur l'Afrique Continentale. A cet effet, une avance de commission de 150K HT a été versée. Devant le décollage tardif des affaires et de déduire cette commission, une provision est effectuée à hauteur des perspectives en cours.

Note 10 : Détail des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer	31/03/2026
Intérêts courus à payer	2 500
Intérêts courus sur emprunts établissements de crédits	59 859
Fournisseurs FAR	537 657
Pers.Dettes sur congés payés	311 916
Pers.Autres charges à payer	455 500
Org. Soc. Ch. Soc. sur Congés	131 005
Org. Soc. Autres Charges A Payer	201 630
Etat - TVA FNP et AAE	0
Etat - Autres Charges à payer	33 001
Groupe - Intérêts Courus Créditeurs	34 701
Divers - Charges A Payer	94 000
TOTAL	1 861 769

Produits à recevoir	31/03/2026
Etat - TVA FAR	81 953
Groupe - Intérêts courus à recevoir	168 871
Intérêts courus sur VMP	0
Intérêts à recevoir Créances Rattachées à des Participations	252 726
TOTAL	503 550

Note 11 : Détail des charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	31/03/2026
Loyer	42 250
Charges locatives	18 640
Assurances	55 817
Maintenance bureau informatique	270 285
Téléphonie	4 580
Honoraires	619 155
Frais recrutement	7 190
Charges intérêts	14 710
Honoraires divers	19 800
TOTAL	1 052 428

Produits constatés d'avance	
NEANT	0
TOTAL	0

Note 12 : Eléments relevant de plusieurs postes de bilan pour les entreprises liées ou avec lien de participation

POSTES DE BILAN	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	Avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
Participations	204 185 710	460 112	
Créances rattachées à des participations	6 402 726		
Prêts	12 298 995		
Créances clients et comptes rattachés	1 160 410		
Autres créances (*)	68 462 522		
Emprunts et dettes financières divers (*)	74 267 849		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 348		

(*) inclus dans les postes de créances et dettes, l'impôt des sociétés pour les filiales adhérentes au périmètre d'intégration fiscale.

POSTES RELATIFS A L'INTEGRATION FISCALE	LIEES	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Autres créances	2 274 327	
Emprunts et dettes financières divers	130 937	

Engagements hors bilan

Engagements de départ à la retraite
Ils sont évalués selon la méthode « PBO » pour chaque salarié en tenant compte :

- des caractéristiques de la Convention Collective,
- de l'ancienneté et de l'âge,
- d'un âge de départ à la retraite de 65 ans en tenant compte de la réforme,
- des probabilités de survie et de présence dans l'entreprise, (table de mortalité INSEE 2019-2021),
- d'un taux de charges sociales / ou majoration pour mise à la retraite de 42 %,
- d'un taux d'actualisation 4.00 % au 31/03/2026 contre 3.70 % au 31/03/2025.

Le montant de l'engagement pour Indemnité de Départ en Retraite s'élève à 82 134 € au 31 mars 2027 contre 74 777 € au 31 mars 2025 (IFRIC). Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes sociaux.

Note 13 : Engagements de Crédit-Bail

NEANT

Note 14 : Engagements donnés/reçus - Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements reçus

Nature des engagements reçus	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025
Cautions Div Trésorerie ESE / CA	30000	30000
Garanties internationales BNP	1144897	1214841

Engagements donnés

ABEO SA continue d'apporter son soutien financier à ses filiales EP, SANITEC INDUSTRIE, XTRM France, DOCK 39 CDC et DOCK 39 Terville au cours de l'exercice et continuera à le faire pour l'exercice prochain clos au 31 mars 2027.

Nature	Description	2025/2026 en K€	2024/2025 en K€
Garanties	Garantie bancaire accordée à Arch Isurance pour le contrat de Bridgeport pour le compte d'EP USA (sept 2020) - augmentée en sept 2022	1 087	1 156
	Lettre de soutien accordée à BNP pour certaines filiales inclues dans le cashpooling international (mai 2021)	1 447	1 447
	Garantie bancaire accordée aux autorités fiscales britanniques pour le compte d'ENTRE-PRISES UK (déc,2019)	58	60
	Garantie maison-mère accordée à Deutsche Leasing pour le financement d'équipements sur META pour un montant maximum de 6 M€	5 169	1 500
	Garantie maison-mère accordée à BMO pour le programme de cartes de crédit accordée aux filiales US	113	0
	Garantie maison-mère accordée à LSA Entretainment GmbH pour un contrat porté par le groupe Eliplay	238	0
Total Garanties		8 111	4 163
Cautions	Caution solidaire DOCK39CDC en faveur de CHANTELOUP 02 (24/10/14) sur 12 ans - Participation Financière et Loyers	58	157
	Caution solidaire DOCK39TERVILLE en faveur de IF PLEIN EST (24/10/14) sur 12 ans - Participation Financière et Loyers	0	206
	Caution du 28/07/2016 en faveur de SG pour la garantie des lignes court terme au bénéfice de XTRM France à hauteur de 500k€ pour une durée de 1 an	0	0
	Caution solidaire ENTRE-PRISES France en faveur de 7W Construction (22/07/2022) sur 9 ans - Paiement des loyers	123	123
Total Cautions		181	485
Total		8 292	4 648

Notes relatives au compte de résultat

Note 15 : Ventilation du chiffre d'affaires

CA par activité	2025/2026	2024/2025	Variation Montant	Variation %
Ventes marchandises	-	9 616	- 9 616	
Production vendue de services	9 935 796	15 996 137	- 6 060 341	-37,89%
TOTAL CA	9 935 796	16 005 753		

Répartition géographique	2025/2026			2024/2025		
	FRANCE	EXPORT	MONTANT	FRANCE	EXPORT	MONTANT
Ventes de marchandises	-	-	-	9 616	-	9 616
Production vendue de services	3 928 054	6 007 742	9 935 796	10 320 962	5 675 175	15 996 137
TOTAL CA	3 928 054	6 007 742	9 935 796	10 330 578	5 675 175	16 005 753

Convention de prestations de services

Le Groupe a mis en place une convention de prestations de services applicable depuis le 1er avril 2016 et renouvelable tous les 12 mois par tacite reconduction pour certaines de ses filiales en France et à l'étranger.

Aux termes de cette convention, ABEO SA fournit à l'ensemble des filiales signataires une assistance en matière de tenue de comptabilité et d'établissement des comptes sociaux, de contrôle de gestion et de gestion des ressources humaines ainsi qu'une assistance informatique, juridique et marketing.

Convention française de prestations de services par ABEO SA

Le Groupe a mis en place une convention de prestations de services applicable depuis le 1er avril 2016 et renouvelable tous les 12 mois par tacite reconduction. Outre la société ABEO SA, les sociétés signataires de cette convention intragroupes et qui font partie du Groupe sont PCV Collectivités, Acman, Acsa, France Equipement, Suffixe, Gymnova, EP France et Navic.

Aux termes de cette convention, ABEO SA fournit à l'ensemble des filiales signataires une assistance en matière de tenue de comptabilité et d'établissement des comptes sociaux, de contrôle de gestion et de gestion des ressources humaines ainsi qu'une assistance informatique, juridique et marketing.

Les filiales versent un pourcentage du chiffre d'affaires annuel (environ 4% en moyenne) pour l'exécution des prestations.

Conventions internationales de prestations de services par ABEO SA

Des conventions similaires à la convention de prestations de services française, portant sur les mêmes services, ont été mises en place entre ABEO SA et ses filiales à l'étranger.

Les filiales concernées utilisant de manière différenciée ces services, les prestations représentent un pourcentage de leur chiffre d'affaires compris entre 2% et 4%.

Le montant facturé par exercice pour les conventions françaises et internationales s'établit comme suit :

- 9 434 K€ au 31 mars 2026
- 8 728 K€ au 31 mars 2025

En complément, ABEO a facturé une mise à disposition de personnel pour un montant de 157K€.

Contrats Cadre signés par ABEO

La société ABEO SA a signé un contrat Cadre pour les assurances. A cet effet, la société a facturé ses filiales au coût réel sans marge pour un montant de 896 K€.

La société ABEO SA facture un loyer ainsi que l'entretien de locaux pour les sociétés situées sur le site de Rioz à savoir : Acman, France Equipement, Suffixe et XTRM France pour un montant global de 343 K€.

ABEO SA refacture en complément des honoraires de propriété intellectuelle, des frais d'avocats ainsi que des frais d'audit auprès de différentes filiales.

Le montant facturé par exercice pour l'ensemble de ces prestations s'établit à :

- 1 389 K€ au 31 mars 2026
- 1 220 K€ au 31 mars 2025

Convention de gestion de trésorerie du Groupe

A compter du 1er décembre 2002, le Groupe a mis en place une convention de gestion centralisée de trésorerie pour une durée indéterminée. Outre la société ABEO SA, les sociétés signataires de cette convention et qui font partie du Groupe sont Acman, France Equipement, Suffixe, Gymnova, Acsa et EP. Toutes les sociétés commerciales ayant des liens juridiques de mère à filiale ou inversement avec une des sociétés participantes ont été intégrées dans la convention. Avec le développement du Groupe, les nouvelles filiales ont contractuellement été rajoutées à cette convention de gestion de trésorerie.

Aux termes de cette convention, la société ABEO SA assure la gestion centralisée de la trésorerie des sociétés participantes, centralisant leurs disponibilités financières, les gérant aux meilleures conditions du marché et les prêtant aux différentes sociétés en fonction des disponibilités et besoins de chacune. Cette gestion implique des opérations courantes d'encaissement et décaissement de trésorerie, des opérations de financement à moyen et long terme, de placement, d'opérations de changes et d'opérations particulières de paiement.

Par ailleurs, cette convention met en place la centralisation des tâches de gestion de trésorerie des sociétés signataires, réalisant ainsi des économies d'échelle, tirant bénéfice de négociations regroupées et rentabilisant de manière optimale les compétences humaines et le matériel moderne de communication et de gestion.

Au 31 mars 2026, le taux d'intérêt appliqué dans le cadre de cette convention est de Euribor 3 mois + 2,5%.

Note 16 : Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges

	2025/2026	2024/2025
Reprises sur amortissements et provisions	-	-
Transferts de charges	-	2 895 740
TOTAL	0	2 895 740

Suite à modification de l'ANC, le poste transfert de charges est supprimé à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025.

Note 17 : Rémunération des dirigeants et Ventilation de l'effectif

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'Administration et Associés. Aucune rémunération variable n'est allouée.

La rémunération mentionnée ci-dessous ne concerne que le Président Directeur Général (seul dirigeant mandataire social) :

Valeur Brute en K€	2025/2026	2024/2025
Rémunérations fixes	248	250
Rémunérations variables	38	71
TOTAL	286	321

La société ABEO, sise à Rioz, est représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Olivier ESTEVES, qui a été nommée Président à compter du 1er avril 2009 pour une durée illimitée.

Ventilation de l'Effectif :

	2024/2025	variations	2025/2026
Executive	8	2	10
Supervisor	13	0	12
Employee	24	3	27
Trainee/Stagiaire	6	4	10
TOTAL	51	9	59

ETP exercice 52,74 personnes

Note 18 : Dotations aux amortissements et provisions

	2025/2026	2024/2025
Amortissement immobilisations	499 529	467 162
Provisions Risques Charges Exploitation	75 000	0
Amortissement Charges Exploitation	0	222 250
TOTAL	574 529	689 412

Note 19 : Résultat financier

	2025/2026	2024/2025
Produits financiers	0	113
Dividendes	14 670 220	14 810 000
Produits financiers sur comptes courants groupe	3 717 263	5 029 319
Intérêts comptes à terme	2 377	18 068
Dotations nettes	-7 353 738	2 930 319
Différences de change nettes	1 063	1 561 990
Charges financières sur emprunts/concours	-4 219 546	-2 641 439
Charges financieres sur opérations financements	-203 462	-207 027
Charges financières sur comptes courants	-3 192 981	-4 034 058
Perte sur créances liées	-403 057	-609 746
Escomptes obtenus - accordés nets	0	0
Boni/Mali prov rachat Actions Entreprise	-13 683	0
TOTAL	3 004 457	16 857 539

Le résultat financier s'établit à un profit de 3 004 K€ contre un profit de 16 857 K€ au 31 mars 2025, soit un différentiel de 13 853K€ sous les effets principaux suivants :

- Dividendes reçus des filiales, en diminution passant de 14 810 K€ à 14 670 K€ soit – 140 K€ ;
- Intérêts d'emprunts d'un montant de 4 219k€ pour 2 641 K€, d'où une augmentation de 1 578 K€ par rapport à l'exercice précédent ;
- Produit net des intérêts sur les comptes courants des filiales de 524 K€ contre 995 K€, en diminution de 470 K€ par rapport à l'exercice précédent ;
- Un gain de change de 1k€ contre 1 562k€ sur l'exercice précédent soit une diminution de 1561K€ ;
- Une dotation nette sur Provision sur Titres et Créances Groupe pour 7 353 K€ contre une reprise de 2 930 K€ sur l'exercice précédent soit une variation de 10.3 M€.

Note 20 : Résultat exceptionnel

	2025/2026	2024/2025
Résultat net sur opérations de gestion & capital	-160 335	-915 208
Résultat sur cessions d'actifs	0	-163 796
Dotation provisions exceptionnelles	73 403	5 033
TOTAL	-233 738	-1 084 037

Note 21 : Impôts sur les bénéfices

	2025/2026	2024/2025
Impôt exigible	2 099 152	782 019
Dont intégration fiscale	2 067 807	685 552
Dont crédit d'impôt recherche	31 345	96 467
TOTAL	2 099 152	782 019

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultats avant impôt	Impôt
Résultat courant	1 927 342	2 157 587
Résultat exceptionnel	-233 738	-58 435
Résultat comptable	3 792 756	2 099 152

Autres tableaux

Note 22 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices

CAPITAL EN FIN EXERCICE	31/03/2022 12 mois	31/03/2023 12 mois	31/03/2024 12 mois	31/03/2025 12 mois	31/03/2026 12 mois
Capital social	5 635 658	5 657 479	5 657 479	5 657 479	6 248 188
Nombre des actions ordinaires existantes	*7 514 211*	*7 543 305*	*7 543 305*	*7 543 305*	*8 330 917*
Nombre des actions à dividende prioritaire *(sans droit de vote) existantes et cumulatif*					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes	6 452 742	7 597 043	8 098 710	16 005 753	9 935 796
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions (dotation nette de l'exercice)	1 953 328	4 388 936	9 464 547	12 158 291	3 432 665
Impôts sur les bénéfices	-791 084	-500 978	-405 564	-782 019	-2 099 152
Participation des salariés due au titre de l'exercice (charge de l'exercice)	0	0	0	0	0
Dotation aux amortissements et aux provisions (nette de l'exercice)	228 050	2 499 558	19 258 592	-2 235 905	1 739 062
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	2 516 362	2 390 356	-9 388 481	15 176 215	3 792 756
Résultat distribué	3 007 123	2 489 291	1 508 661	2 489 291	(a)
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (dotation nette de l'exercice)	0,37	0,65	1,31	1,72	0,66
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	0,33	0,32	-1,24	2,01	0,46
Dividende distribué par action	0,40	0,33	0,20	0,33	(a)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	42	44	46	48	53
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 833 592	3 070 009	3 540 478	3 492 234	3 915 140
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	949 321	1 398 578	1 568 339	1 652 563	1 778 594

(a) L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 mars 2026 sera décidée lors de la prochaine assemblée

Note 23 : Délais paiement

31/03/2026	Article D. 441 I. -1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. -1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours	de 1 à30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours	de 1 à30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	67					167	25					50
Montant total des factures concernées HT	352 452	4 848	84 842	210 316	53 622	353 628	672 994	151 650	171 314	19 013	83 540	1 098 511
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice:	7,44%	0,10%	1,79%	4,44%	1,13%	7,47%						
Pourcentage du montant du chiffre d'affaires de l'exercice HT							6,77%	1,53%	1,72%	0,19%	0,84%	11,06%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues HT												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les retards mentionnés aux I et II sont déterminés à partir des délais de paiement contractuels, ou en l'absence de délais contractuels spécifiques, des délais légaux applicables.						Les retards mentionnés aux I et II sont déterminés à partir des délais de paiement contractuels, ou en l'absence de délais contractuels spécifiques, des délais légaux applicables.					

Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes (Montants en K€)	Exercice FY-26		Exercice FY-25	
	Montants facturés (HT)		*Montants facturés (HT)*	
	BMA	EY	BMA	EY
Audit				
❖ Commissaires aux comptes, certification, examen de comptes individuels et consolidés				
Emetteur Abéo	186	186	133	182
❖ Services autres que la certification des comptes				
Emetteur Abéo	66	16	65	15
TOTAL	**252**	**202**	**198**	**197**

Chapitre 5. Rapport de gestion

5.1 Chiffres clefs des comptes consolidés 202
5.1.1 Etats consolidés simplifiés 202
5.1.2 Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP) 203
5.2 Analyse de l'activité et du résultat 205
5.2.1 Activité de la société ABEO SA 205
5.2.2 Activités consolidées du Groupe 207
5.3 Investissements 215
5.4 Endettement net et financements 216
5.4.1 Informations sur les capitaux propres, liquidités et sources de financement du Groupe 216
5.4.2 Informations sur les sources de financement du Groupe 218
5.4.3 Flux de trésorerie au 31 mars 2026 et 2025 220
5.5 Perspectives 222
5.6 Contrats importants 222

5.1 Chiffres clefs des comptes consolidés

5.1.1 Etats consolidés simplifiés

IFRS, en M€	31.03.26	31.03.25
Goodwill & Marques	**159,0**	**124,8**
Autres immobilisations	**85,6**	**66,3**
Stocks	**41,9**	**34,9**
Clients	**47,6**	**40,9**
Autres actifs	**21,1**	**24,5**
Trésorerie	**13,6**	**7,4**
TOTAL ACTIF	368,7	298,8
Capitaux propres	**128,7**	**113,3**
Dettes financières	**135,4**	**99,6**
Fournisseurs	**46,6**	**45,3**
Autres passifs	**58,0**	**40,6**
TOTAL PASSIF	368,7	298,8

IFRS, en M€	31.03.26 12 mois	31.03.25 12 mois
Chiffre d'affaires	**280,0**	**248,7**
EBITDA courant	**32,8**	**27,1**
% Chiffre d'affaires	*11,7%*	*10,9%*
Résultat Opérationnel Courant	**18,1**	**15,5**
Produits et charges non courants	**(2,4)**	**(0,7)**
Résultat Opérationnel	15.7	14,8
Coût de l'endettement	**(6,4)**	**(4,5)**
Gains et pertes de change	**(0,1)**	**(0,2)**
Autres produits et charges financiers et quote-part des sociétés mises en équivalence	**1,8**	**(1,4)**
Résultat avant impôt	**11,1**	**8,7**
Impôt sur les sociétés	**(2,7)**	**(2,4)**
Résultat net des activités non poursuivies	**0,0**	**0,5**
Résultat net total	**8,3**	**6,8**
Résultat net part du Groupe	**8,4**	**6,3**
% Chiffre d'affaires	*3,0%*	*2,5%*

IFRS, en M€	31.03.26	31.03.25
Marge brute d'autofinancement	30,2	26,3
Variation de Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	(8,9)	5,3
Impôts payés	(2,9)	(5,2)
Flux de trésorerie des activités non poursuivies	0,0	0,0
Cash-flow d'exploitation après impôts	18,5	26,5
Capex	(5,1)	(4,3)
M&A	(16,9)	(1,8)
Flux de trésorerie des activités non poursuivies	0,0	0,1
Cash-flow d'investissement	(22,0)	(6,1)
Free cash-flow	(3,5)	20,4
Dividendes	(2,6)	(1,5)
Nouveaux emprunts	36,5	51,2
Remboursement emprunts et autres	(20,7)	(66,8)
Intérêts financiers nets versés	(5,6)	(5,8)
Cash-flow de financement	7,7	(22,9)
Effet de change	(0,1)	(0,2)
Variation de trésorerie nette	4,1	(2,7)
Trésorerie nette d'ouverture	5,0	7,7
Trésorerie nette de clôture	9,1	5,0

5.1.2 Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP)

On entend par « Indicateur Alternatif de Performance », un indicateur financier, historique ou futur, de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie autre qu'un indicateur financier défini ou précisé dans le référentiel comptable IFRS.

Pour évaluer la performance de ses activités, le Groupe suit plusieurs indicateurs clefs. Leurs règles de détermination sont définies ci-dessous :

EBITDA courant

Pour évaluer la performance de ses activités, le Groupe a retenu l'EBITDA courant, en valeur et en taux. Il désigne le bénéfice avant impôt du Groupe avant que n'en soient soustraits le coût de l'endettement financier ainsi que les autres produits et charges financiers, les dotations aux amortissements et les provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients). Les dépenses et produits à caractère non récurrent sont présentés en « autres produits et charges opérationnels non courants » et contribuent au Résultat Opérationnel.

La direction estime que l'EBITDA courant est un indicateur pertinent car il mesure la performance des activités ordinaires du Groupe, sans prendre en compte l'effet des charges liées aux décaissements passés (dépréciations et amortissements), ou qui du fait de leur nature exceptionnelle, ne sont pas représentatives des tendances des résultats du Groupe.

Rentabilité opérationnelle

La rentabilité opérationnelle correspond à l'EBITDA courant (indicateur défini ci-dessus) rapporté au chiffre d'affaires (EBITDA courant/CA) sur la même période, exprimée en pourcentage.

La rentabilité opérationnelle peut également être déclinée en vision contributive par division dans le cadre d'IFRS 8.

Cet indicateur de performance est intéressant dans la mesure où il reflète la rentabilité d'exploitation.

Croissance organique du chiffre d'affaires

Pour évaluer la performance de ses activités, le Groupe utilise également le taux de croissance organique du chiffre d'affaires. La croissance organique est mesurée par la variation du chiffre d'affaires sur une période comparable et à périmètre constant, en excluant les impacts des variations de change (voir définition de l'effet de change ci-après). L'indicateur de croissance organique est pertinent car il mesure la performance commerciale des activités du Groupe sur une base comparable d'une période à une autre. Le chiffre d'affaires des sociétés acquises contribue à la croissance externe pendant une durée de 12 mois après leur date de première consolidation et entre ensuite dans l'appréciation de la croissance organique. Pour cela, un calcul du taux de croissance organique est réalisé au mois le mois.

L'effet de change lié à la variation du chiffre d'affaires est calculé en comparant, à périmètre constant, le chiffre d'affaires de la période considérée à ce même chiffre d'affaires, converti au cours de change de la période comparable précédente.

Croissance externe du chiffre d'affaires

Pour évaluer la performance de ses activités, le Groupe utilise également le taux de croissance externe du chiffre d'affaires. Par opposition à la croissance organique (ou croissance interne), la croissance externe est déterminée de la manière suivante :

- Pour les acquisitions de la période, en déduisant de la croissance du chiffre d'affaires de la période la contribution de l'acquisition dans la limite de 12 mois après sa date de première consolidation,
- Pour les acquisitions de la période antérieure, en déduisant de la croissance du chiffre d'affaires la contribution de l'acquisition à partir de sa date de première consolidation, et pendant une durée de 12 mois,
- Pour les cessions de la période, en déduisant de la croissance du chiffre d'affaires de la période la contribution de l'entité cédée à compter du jour anniversaire de la cession,
- Pour les cessions de la période antérieure, en déduisant de la croissance du chiffre d'affaires de la période précédente la contribution de l'entité cédée.

Le chiffre d'affaires des sociétés acquises contribue à la croissance externe pendant une durée de 12 mois après leur date de première consolidation. Ensuite, il contribue à la croissance organique. Cet indicateur est pertinent car il permet au Groupe de mesurer la faculté à augmenter son activité via des acquisitions, un élément central dans la stratégie de croissance du Groupe.

Endettement financier net

L'endettement financier net, aussi appelé « dette financière nette » est mesuré par la Trésorerie et équivalents de trésorerie diminuée :

- Des emprunts auprès des établissements de crédit, courants et non courants,
- Des emprunts obligataires, courants et non courants,
- Des autres dettes financières (concours bancaires courants, passifs de location IFRS 16, comptes courants d'associés et instruments financiers), courants et non courants.

Cet indicateur permet au Groupe de mesurer sa capacité à maîtriser son endettement et ce, dans le cadre de sa stratégie de croissance.

Taux d'endettement (gearing)

Le taux d'endettement (gearing) est mesuré par le rapport entre la dette financière nette et les capitaux propres (fonds propres) du Groupe. Cet indicateur permet au Groupe de mesurer le risque de surendettement de sa structure financière.

Prises de commandes

Pour mesurer la dynamique commerciale de ses activités, le Groupe utilise entre autres le montant valorisé des prises de commandes sur une période donnée.

Cet indicateur représente le cumul de l'ensemble des commandes enregistrées sur une période donnée, comparée avec la période équivalente de l'exercice précédent. Ces prises de commandes sont directement issues des commandes signées ou des attributions de marchés publics de l'ensemble des filiales du groupe. Cet indicateur diffère du carnet de commande défini par IFRS 15 puisqu'il ne présente pas le chiffre d'affaires comptable restant à comptabiliser à une date donnée mais constitue un indicateur de dynamisme commercial.

La variation entre les deux périodes est décomposée entre les variations liées à la croissance organique, la croissance externe et les effets de change. Ces variations respectent les mêmes définitions que celles relatives à la croissance du chiffre d'affaires, comme expliqué ci-dessus.

Cette mesure est pertinente car c'est un indicateur avancé du niveau de performance commerciale du Groupe.

Autres indicateurs utilisés par le Groupe

Les indicateurs listés ci-dessous correspondent à des indicateurs de gestion « explicatifs » mais ne sont pas considérés par ABEO comme des Indicateurs Alternatifs de Performance :

Marge brute

La marge brute, exprimée en valeur ou en taux, est une marge brute sur achats consommés, calculée comme suit :

Marge brute sur achats consommés = Chiffre d'affaires global – achats consommés (achats de matières premières + achats de marchandises + coût des transports de bien +/- production stockée – Escomptes obtenus).

L'analyse de la marge brute sur achats consommés et du taux de marge brute correspondant sont des indicateurs permettant de comprendre certaines des variations de l'EBITDA courant. La marge brute n'est donc pas un Indicateur Alternatif de Performance mais peut permettre dans certains cas d'expliquer une partie de la performance réalisée, telle que mesurée par l'EBITDA et certaines variations du poste Achats consommés.

Taux de chiffre d'affaires réalisé à l'international (par destination)

Le Groupe suit également en interne le taux de chiffre d'affaires réalisé à l'international (hors France). Ce taux est mesuré via le chiffre d'affaires réalisé par région de destination, c'est-à-dire le pays du lieu de livraison. Ce chiffre est ventilé par zone géographique dans le Document d'Enregistrement Universel.

En conformité avec la norme IFRS 8, le Groupe présente également un chiffre d'affaires par zone géographique dans ses comptes consolidés annuels issu de l'information comptable (par origine). Une réconciliation entre le chiffre d'affaires « comptable » et le chiffre d'affaires par destination est présentée en section 5.2.2, du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.2 Analyse de l'activité et du résultat

5.2.1 Activité de la société ABEO SA

En tant que holding active, ABEO SA accompagne ses filiales françaises et étrangères dans leur organisation et leur développement et contribue à l'intégration de nouvelles filiales.

Son chiffre d'affaires, composé de redevances facturées aux sociétés du Groupe, a augmenté de 8,1% sur l'exercice, passant de 8 729 K€ au 31 mars 2025 à 9 435 K€ au 31 mars 2026.

Ses charges d'exploitation ont augmenté de 4% sur l'exercice, passant de 10 108 K€ au 31 mars 2025 à 10 512 K€ au 31 mars 2026.

La masse salariale représente 54,3% des charges nettes d'exploitation au 31 mars 2026, par rapport à 50,9% au 31 mars 2025.

Le résultat d'exploitation a augmenté de 302 K€ sur l'exercice, passant de -1 379 K€ au 31 mars 2025 à -1 077 K€ au 31 mars 2026.

Le résultat financier s'établit à +3 004 K€ au 31 mars 2026, contre +16 858 K€ au 31 mars 2025, soit une variation de -13 853 K€, sous les effets principaux suivants :

- Dividendes reçus des filiales, en diminution de -140 K€, pour un montant de 14 670 K€ ;
- Intérêts d'emprunts d'un montant de -4 220 K€, en hausse de + 1 578 K€ par rapport à l'exercice précédent ;
- Produit net des intérêts sur les comptes courants des filiales de +524 K€, en diminution de -471 K€ par rapport à l'exercice précédent ;

- Dotation pour dépréciation des titres de participation d'ABEO North America pour -3 516 K€ et des comptes courants de Top 30 pour -2 918 K€ et une reprise de provision VOGO de 170K€ soit une dotation nette de 6 264 K€ pour une reprise nette de 2943K€en N-1 soit une variation de 9.2M€ ;
- Gain de change net de 0 sur l'exercice pour 1560k€ en N-1 soit une variation 1560K€
- Des abandons de créances pour 403K€ au 31/03/26 pour 610K€ au 31/03/25 soit une variation de 207k€

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de -234 K€, lié à des honoraires relatifs aux projets de croissance externe et de restructurations, et d'un produit d'impôt sur les sociétés de 2 099 K€, le résultat net de la société s'établit à +3 793 K€ au 31 mars 2026 contre +15 176 K€ au 31 mars 2025.

Faits marquants

Environnement général

L'exercice 2025/26 a été marqué par une dynamique commerciale solide, avec des prises de commandes en croissance de 5,5 % sur un an, malgré un environnement macroéconomique et géopolitique exigeant. Cette performance témoigne de la résilience du modèle du Groupe et s'inscrit dans un contexte de contraintes persistantes sur l'accès au financement de certains clients, susceptibles d'entraîner des décalages ponctuels de projets, notamment dans les activités de murs d'escalade ludique et sportive de la division Sportainment & Escalade.

La dynamique plus soutenue des marchés internationaux a permis de compenser un marché Européen fragilisé (notamment en France et en Belgique), en particulier par des contraintes budgétaires pesant sur les financements publics et les investissements. Cela a particulièrement pesé sur la division Sport.

Malgré un environnement marqué par la hausse du coût de l'énergie, le Groupe a bénéficié d'une baisse du prix moyen de ses matières premières, contribuant à la maîtrise de ses charges opérationnelles.

Enfin, la volatilité du dollar face à l'euro a généré des impacts de conversion négatifs sur l'exercice, les effets de change restant limités par la présence d'ABEO sur ses marchés (couvertures naturelles de ses achats et de ses ventes).

Crise Ukrainienne et enjeux d'approvisionnements

Le contexte géopolitique international demeure fortement dégradé, marqué par la poursuite du conflit en Ukraine et par les tensions accrues au Moyen-Orient, notamment liées à la situation en Iran. Ces crises ont un impact mondial, en particulier à travers la volatilité et la hausse des prix de l'énergie, affectant significativement les économies européennes et asiatiques, comme le soulignent les analyses récentes des grands instituts économiques et énergétiques internationaux.

Dans ce contexte, le Groupe reste très faiblement exposé aux zones directement concernées : la Russie et l'Ukraine représentaient un chiffre d'affaires non-significatif au 31 mars 2026, et le Groupe ne dispose pas d'exposition opérationnelle significative en Iran.

Grâce à une organisation industrielle mondiale multizone, avec des sites de production répartis en Europe, en Chine, au Vietnam, au Canada et aux Etats-Unis, le Groupe bénéficie d'une chaîne d'approvisionnement résiliente. À ce jour, aucune rupture d'approvisionnement n'a été constatée sur les sites industriels susceptible d'affecter la capacité de production, le Groupe demeurant néanmoins attentif à l'évolution des tensions géopolitiques et macroéconomiques.

Croissance externe et prise de participation

ABEO a poursuivi en 2024 et 2025 une stratégie active de croissance externe et de prises de participation ciblées.

À la suite de sa souscription à l'augmentation de capital de VOGO intervenue en avril 2024, ABEO détenait 22,36 % du capital de VOGO au 31 mars 2025. En 2025, ABEO a renforcé son contrôle sur cette société dans le cadre d'une offre publique mixte, portant sa participation à 91,98 % du capital à l'issue du règlement-livraison intervenu le 30 décembre et des achats de titres complémentaires, les titres VOGO demeurant cotés sur Euronext Growth Paris.

Avec cette opération, ABEO intègre toute l'expertise et le savoir-faire en matière d'innovations digitales de VOGO dans les domaines d'application suivants : le sport, à travers des outils avancés d'aide à la décision ou à l'amélioration des performances des athlètes, et le Sportainment, en enrichissant l'expérience utilisateur par des dispositifs interactifs et immersifs.

ABEO a poursuivi sa stratégie de croissance externe par l'acquisition au 26 mai 2025 de 70 % du capital de la société Sodex, fabricant français d'équipements sportifs disposant d'un site industriel au Vietnam. Fondée en 1991, Sodex conçoit et fabrique notamment des équipements de sports collectifs et de fitness en plein air, certifiés par plusieurs fédérations internationales. En 2024, la société a réalisé un chiffre d'affaires rentable de 7,5 M€. L'opération, intégralement financée en numéraire, prévoit des promesses de vente et d'achat croisées sur les 30 % restants du capital et la société est consolidée à compter du 1er juin 2025. Sodex est intégrée à la division Sport.

Le 3 juin 2025, ABEO a également acquis 70 % du capital d'ELI Play, acteur européen de référence dans les équipements de loisirs intérieurs (aires de jeux, parcs de trampolines et parcours sportifs). ELI Play a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires rentable de 22 M€. Cette acquisition renforce la présence du Groupe sur le segment des Family Entertainment Centers (FEC) et la société est intégrée à la division Sportainment & Escalade.

Evènements post-clôture

Le 16 avril 2026, la société ABEO MIDDLE EAST a été créée et enregistrée en Arabie Saoudite.

5.2.2 Activités consolidées du Groupe

Présentation générale

ABEO est un acteur de référence du marché des biens d'équipement du sport et des loisirs à destination des organismes publics et privés. Sur ce marché, le Groupe est spécialisé dans 3 activités complémentaires :

- Sport dans les domaines de la gymnastique, des sports collectifs, de l'éducation physique et nouvellement des technologies sportives ;
- Sportainment & Escalade ;
- Vestiaires.

Pour l'examen de sa situation financière et de son résultat, le Groupe a retenu les deux derniers exercices clos au 31 mars 2026 et 31 mars 2025.

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec l'ensemble du Document d'Enregistrement Universel et notamment les états financiers consolidés du Groupe établis en normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) pour l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'insérés en section 6.1 « Comptes consolidés » du Document d'Enregistrement Universel.

Les comptes consolidés clos le 31 mars 2026 en normes IFRS intègrent la société mère ABEO SA ainsi que ses 66 filiales ou sous-filiales, toutes consolidées, 63 par la méthode d'intégration globale (IG) et 3 par mise en équivalence (ME).

Informations sectorielles

Le Groupe est « multi-secteur » au sens de la norme IFRS 8. Cette analyse conduit à distinguer trois secteurs opérationnels d'activités : le Sport, le Sportainment et l'Escalade, et les aménagements de Vestiaires.

La holding est présentée séparément mais ne constitue pas un secteur opérationnel à proprement parler.

Ce découpage est utilisé dans le cadre du pilotage du Groupe par la direction générale et les principaux décideurs opérationnels.

Le Groupe dispose d'informations par secteur opérationnel sur le chiffre d'affaires, les marges brutes, les charges externes jusqu'à l'EBITDA courant. Les flux intra-secteurs sont éliminés pour donner une image fidèle de la performance de chaque division.

Conformément à la norme IFRS 8, la décomposition du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans la note 3.2.3, « Informations financières par zone géographique » des Comptes consolidés, section 6.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Variation des taux de change

Les fluctuations des taux de change des différentes devises ont un impact direct sur les comptes consolidés du Groupe. Cet impact se traduit par un risque lié aux aléas portant sur la conversion en euros des bilans et des comptes de résultat des filiales.

Les principales devises concernées sont la livre sterling pour l'Angleterre, pays où sont localisés plusieurs sociétés du Groupe et sites de production, les dollars américains et canadiens qui concernent à la fois des facturations, des achats de certaines matières premières et des comptes courants, le Yuan Renminbi en Chine où le Groupe compte un site de production ainsi que le Dong Vietnamien.

Saisonnalité

La diversification des secteurs de débouchés et des zones géographiques où l'offre est commercialisée conduit à atténuer le phénomène de saisonnalité qui résulterait d'une pratique de marché locale ou régionale. Le Groupe est donc peu impacté par cette problématique. Cependant, ce phénomène est notable sur les divisions Vestiaires et Sport.

Modification du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à l'acquisition des groupes de sociétés suivants :

Les acquisitions au cours de l'exercice 2025/26

Groupe	Entités	Méthode d'intégration	TOTAL
SODEX	Sodex International (France)	IG	2
	Sodex Sport (Vietnam)	IG	
VOGO	Vogo (France)	IG	4
	Quebec Inc (Canada)	IG	
	Vogo NA Inc (Etats-Unis)	IG	
	Vogo UK (Royaume-Uni)	IG	
ELI PLAY	El-Industries Holding BV (Pays-Bas)	IG	6
	European Leisure Industries BV (Pays-Bas)	IG	
	Eli Play France (France)	IG	
	Eli Play GMBH (Allemagne)	IG	
	El Tronics BV (Pays-Bas)	IG	
	Eli Play International BV (Pays-Bas)	MEE	
	VCS Play France BV (Pays-Bas)	*Entité non-opérationnelle*	*2 non-opérationnelles*
	Verstappen Creative (Pays-Bas)	*Entité non-opérationnelle*	

Sodex et Vogo sont intégrées à la division Sport et Eli Play à Sportainment & Climbing.

Le Groupe a acquis au total 14 nouvelles entités, dont 12 opérationnelles.

Estimations et hypothèses utilisées dans la préparation des états financiers

L'établissement des états financiers consolidés, conformément aux principes comptables internationaux IFRS, nécessite la prise en compte par la direction du Groupe d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs ainsi que sur les charges et produits. La direction du Groupe revoit les hypothèses et les estimations de manière continue, en fonction de son expérience et en fonction d'autres facteurs raisonnables qui constituent la base d'évaluation de ces actifs et passifs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces hypothèses et estimations se rapportent principalement à :

- L'évaluation des actifs non courants, des goodwill et des marques ;
- L'évaluation des actifs acquis et passifs repris pour les entités acquises ;
- L'évaluation des prestations des engagements de retraite aux prestations définies ;
- L'évaluation des impôts différés actifs ;
- La durée des contrats et les taux d'actualisation retenus dans le cadre d'IFRS 16

Précisions sur les hypothèses et estimations concernant les tests de dépréciations des goodwill

Une UGT peut comprendre un ou plusieurs goodwill, des marques ainsi que des actifs non courants le cas échéant.

Méthode de construction des business plan

La construction des business plan repose sur les hypothèses suivantes :

- Les nouvelles acquisitions de sociétés de l'exercice en cours sont intégrées dans les prévisions (chiffre d'affaires et résultats associés), en parallèle de la comptabilisation des goodwill respectifs. Seules les acquisitions effectivement réalisées sont intégrées (le Business plan n'intègre pas les impacts des acquisitions futures potentielles) ;
- Les business plans sont construits au niveau de chacune des cinq UGT (et non entité par entité) ;

Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires et des perspectives de rentabilité opérationnelle reposent sur :

- les historiques de chaque UGT sur les deux derniers exercices ;
- la comparaison des budgets et business plan historique avec le réalisé ;
- les perspectives commerciales (croissance du marché, part de marché, actions spécifiques) par UGT ;
- la connaissance des actions internes pouvant générer un impact sur la maîtrise des coûts.

Scénarios de variations de l'hypothèse centrale

Les hypothèses soutenant les tests de dépréciations sont soumises à un test de sensibilité par rapport à l'hypothèse centrale selon les modalités suivantes :

- Une variation de +/-1 point (100 points de base) du taux d'actualisation ; ou/et
- Une variation de +/-1 point (100 points de base) du taux de croissance à long terme ;
- Une variation de +/- 1 point (100 points de base) du taux d'EBITDA / Chiffre d'affaires.

Les hypothèses qui sous-entendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans la note 4.1.3, « Tests de dépréciation » des Etats financiers consolidés de la section 6.1 « Comptes consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Formation du résultat opérationnel et du résultat net

ABEO Compte de résultat en K€	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**279 999**	**248 704**
Achats consommés	(106 941)	(92 520)
Charges de personnel	(84 875)	(74 799)
Charges externes	(54 545)	(53 023)
Impôts et taxes	(1 336)	(1 311)
Dotations aux provisions	(285)	376
Autres produits et charges courants	740	(316)
EBITDA COURANT	32 757	27 112
Dotations aux amortissements	(14 632)	(11 653)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	**18 126**	**15 459**
Autres produits et charges opérationnels non courants	(2 409)	(670)

RESULTAT OPERATIONNEL	15 716	14 789
RESULTAT AVANT IMPOT	**11 061**	**8 677**
RESULTAT NET TOTAL	8 348	6 836
Groupe	**8 375**	**6 342**

Chiffre d'affaires

En Millions d'euros	2025/2026	2024/2025	Variation	Variation organique
Chiffre d'affaires	**280,0**	**248,7**	**+12,6 %**	**+3,1 %**
Sport	145,8	137,8	+5,7 %	+0,3 %
Sportainment & Escalade	67,3	45,7	+47,4 %	+11,5%
Vestiaires	66,9	65,2	65,2 %	+3,0 %

Au titre de l'exercice 2025/26, le chiffre d'affaires consolidé d'ABEO s'établit à 280,0 M€, marquant une progression de 12,6% sur un an. Cette dynamique s'appuie à la fois sur une croissance organique solide de +3,1%, portée notamment par la division Sportainment & Escalade (+11,5%), et sur la contribution des acquisitions1 réalisées récemment, qui représentent +11,0% de croissance additionnelle. Par ailleurs, la dépréciation du dollar a pesé sur la performance à hauteur de -1,5%.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Au 31 mars 2026, le chiffre d'affaires réalisé hors de France représente 73,5% de l'activité du Groupe.

Le chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique et par destination s'établit comme suit :

Au 31 mars 2026 :

CHIFFRES D'AFFAIRES vers (Montants en K€)	France	Europe	Europe hors UE	Amérique	Asie	Moyen Orient et Afrique	Total
Sports	28 111	72 250	18 073	18 660	6 594	2 144	145 831
Escalade	11 420	22 750	8 156	21 557	1 521	1 864	67 267
Vestiaires	34 682	22 518	9 284	363	9	45	66 901
TOTAL GROUPE	**74 213**	**117 517**	**35 513**	**40 580**	**8 124**	**4 053**	**279 999**
%	26,5%	42,0%	12,7%	14,5%	2,9%	1,4%	100,0%

Au 31 mars 2025 :

CHIFFRES D'AFFAIRES vers (Montants en K€)	France	Europe	Europe hors UE	Amérique	Asie	Moyen Orient et Afrique	Total
Sports	22 628	72 301	18 310	16 380	6 997	1 189	137 805
Sportainment & Escalade	8 391	7 465	7 139	19 501	1 674	1 521	45 690
Vestiaires	32 025	23 515	8 651	873	34	110	65 208

TOTAL GROUPE	**63 044**	**103 280**	**34 101**	**36 754**	**8 704**	**2 821**	**248 704**
%	25,3%	41,5%	13,7%	14,8%	3,5%	1,1%	100,0%

Marge brute

Les taux de marge brute du Groupe et par division ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	31/03/2026				31/03/2025			
	Sport	Sportainment & Escalade	Vestiaires	Total Groupe	Sport	Sportainment & Escalade	Vestiaires	Total Groupe
CHIFFRE D'AFFAIRES	**145 831**	**67 267**	**66 901**	**279 999**	**137 805**	**45 690**	**65 208**	**248 704**
MARGE BRUTE	**89 654**	**42 057**	**41 347**	**173 058**	**85 123**	**30 716**	**40 345**	**156 184**
% du Chiffre d'affaires	61,5%	62,5%	61,8%	61,8%	61,8%	67,2%	61,9%	62,8%

La marge brute sur achats consommés du Groupe s'établit à 173,1 M€ au 31 mars 2026 soit 61,8% en proportion du chiffre d'affaires, en baisse de 1pts par rapport à l'exercice clos au 31 mars 2025. Dans un contexte économique exigeant, en particulier avec des hausses des coûts d'approvisionnement marquées, le groupe affiche une forte résistance de sa marge.

EBITDA Courant

Les taux d'EBITDA courant du Groupe et par division ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	31/03/2026				31/03/2025			
	Sport	Sportainment & Escalade	Vestiaires	Total Groupe	Sport	Sportainment & Escalade	Vestiaires	Total Groupe
CHIFFRE D'AFFAIRES	**145 831**	**67 267**	**66 901**	**279 999**	**137 805**	**45 690**	**65 208**	**248 704**
EBITDA Courant	**18 949**	**5 518**	**8 291**	**32 757**	**17 951**	**790**	**8 371**	**27 112**
% du Chiffre d'affaires	13,0%	8,2%	12,4%	11,7%	13,0%	1,7%	12,8%	10,9%
EBITDA Courant hors IFRS 16	**14 124**	**4 052**	**7 257**	**25 433**	**14 854**	**13 862**	**-690**	**7 317**
% du Chiffre d'affaires	9,7%	6,0%	10,8%	9,1%	10,1%	-1,5%	11,2%	8,2%

Malgré un environnement économique mondial toujours complexe, ABEO réalise un EBITDA courant à 32,8 M€, en progression de 20,8% sur un an. La marge d'EBITDA courant s'améliore également de 0,8 point, pour atteindre 11,7% du chiffre d'affaires. Cette solide performance reflète à la fois la bonne orientation des activités, les gains d'efficacité engagés au sein de la division Sportainment & Escalade et la contribution positive des acquisitions récentes, dont l'intégration progresse conformément au plan de marche du Groupe.

La marge d'EBITDA intègre un recul limité du taux de marge brute (-1,0 point), lié à un mix produit moins favorable. Cet effet a été compensé par une réduction des coûts de sous-traitance (-1,6 M€) et par une bonne maîtrise des charges de personnel (30,3% du chiffre d'affaires contre 30,1% en 2024/25).

La division Sport enregistre un EBITDA courant de 19 M€, soit 12,9% du chiffre d'affaires stable par rapport à l'exercice précédent. Dans un environnement de marché moins porteur au Benelux, notamment en Belgique, la division démontre une bonne résilience de ses performances, soutenue par la contribution de Sodex, conforme aux attentes du Groupe.

La division Sportainment & Escalade affiche une nette progression de son EBITDA courant, qui atteint 5,5 M€, soit 8,2% du chiffre d'affaires, en amélioration de 6,5 points sur un an. Cette bonne performance reflète à la fois la dynamique

soutenue des activités, les actions d'efficience engagées sur les activités de murs d'escalade ludique et sportive, ainsi que la contribution favorable d'ELI Play.

L'EBITDA courant de la division Vestiaires ressort à 8,3 M€, maintenant un niveau de marge solide à 12,4% des ventes de la division, malgré un léger repli de 0,4 point comparé à 2024/25.

Charges opérationnelles

ABEO Compte de résultat en K€	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois
Charges de personnel	(84 875)	(74 799)
Charges externes	(54 545)	(53 023)
Impôts et taxes	(1 336)	(1 311)
Dotations aux provisions	(285)	376
Autres produits et charges courants	740	(316)
Autres charges opérationnelles	**(140 301)**	**(129 072)**

Le Groupe a poursuivi sa politique de gestion rigoureuse qui se traduit par une baisse des charges opérationnelles de 1,8 pt en proportion du chiffre d'affaires à 50,1% au lieu de 51,9% en 2024/25.

Les analyses relatives à ces agrégats sont développées dans la section 6.1 «Comptes consolidés» du présent URD, à la note 5.4 pour les charges de personnel, la note 5.3 pour les autres charges externes, la note 4.9 pour les dotations aux provisions et la note 5.5.1 pour les Autres produits et charges courants.

Résultat opérationnel

Dotations aux amortissements

Après comptabilisation des dotations aux amortissements (-14,6 M€ dont -6,4 M€ liés à la norme IFRS 16), le résultat opérationnel courant s'établit à 18,1 M€ (contre 15,5 M€ un an auparavant), soit 6,5% du chiffre d'affaires, en augmentation de 0,3 pt.

Autres produits et charges opérationnels

Au 31 mars 2026, les autres produits et charges opérationnels non courants s'établissent à -2,4 M€ contre -0,7 M€ au 31 mars 2025 et se composent principalement :

- De coûts de restructuration engagés par le Groupe sur la division Sportainment & Climbing pour 1,7 M€ ;
- Des frais liés aux acquisitions engagés à la suite des opérations de croissance externe pour 0,5 M€.

Résultat financier net

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	31/03/2026	31/03/2025
Coût de l'endettement financier net	**(6 252)**	**(4 452)**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	173	406
Charges d'intérêts	(6 425)	(4 858)
Dont charges d'intérêts liées à IFRS 16	*(1 241)*	*(1 009)*
Autres produits et charges financiers	**(1 048)**	**(1 383)**
Résultat de change	(58)	(213)
Variation de juste valeur des instruments financiers	0	(202)
Variation de la juste valeur des compléments de prix	1 115	(659)
Autres	(8)	(309)
Résultat financier net	**(5 203)**	**(5 835)**

Le résultat financier s'établit à -5,2 M€ au 31 mars 2026, en hausse de 0,6 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par :

- Les charges d'intérêts qui augmentent de 1,6 M€ principalement en raison d'un effet volume (+0,8 M€) et d'un effet de base lié à la vente des couvertures de taux lors de l'exercice précédent.
- L'actualisation des put ELI Play et Sodex :la valeur des dettes de put ELI Play et Sodex a été mise à jour conformément aux dispositions contractuelles, conduisant à une reprise de 1,4 M€ sur la dette de put Sodex et une dotation de 0,3 M€ sur celle d'ELI Play.

Impôt sur les sociétés

Impôt sur les bénéfices (Montants en K€)	31/03/2026	31/03/2025
Impôt exigible	(3 951)	(4 491)
Impôts différés	1 239	2 136
TOTAL	**(2 712)**	**(2 355)**
Taux d'impôt effectif	*25,8%*	*24,9%*

Résultat net consolidé

Le résultat net de l'exercice (part du Groupe) s'établit à 8,4 M€ au 31 mars 2026 contre 6,3 M€ au 31 mars 2025.

Cette hausse de 2,0 M€ entre les deux exercices s'explique principalement par :

- La hausse de l'EBITDA courant (+5,6 M€) ;
- La hausse des dotations aux amortissements (+3,0 M€) ;
- La hausse des autres charges opérationnelles (+1,7 M€) ;
    - La hausse du résultat financier (+0,6 M€) ;
    - La hausse de la charge d'impôt (+0,4 M€).

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Au 31 mars 2026, il ressort à 1,00 € contre 0,90 € au 31 mars 2025.

Analyse du bilan

Actifs non courants

Les actifs non courants s'établissent à 254,1 M€ au 31 mars 2026 contre 205,4 M€ au 31 mars 2025. La variation de +48,7 M€ les deux périodes est due notamment :

- aux nouveaux goodwill et autres actifs incorporels alloués pour 51,8 M€
- à la variation nette des immobilisations pour -2,5 M€ (Capex et amortissements)

BFR opérationnel

Le BFR opérationnel au 31 mars 2026 représente 16,9 % du chiffre d'affaires du quatrième trimestre annualisé, en hausse de 2,5 pt par rapport au 31 mars 2025.

Besoin en Fonds de Roulement

IFRS, en M€	31.03.26	31.03.25
Stocks bruts	46,1	38,2
Clients bruts	51,1	44,7
Fournisseurs	(46,6)	(45,3)
BFR opérationnel	50,6	37,5
% Chiffre d'affaires Q4 annualisé	16,9%	14,4%
Autre BFR	(14,3)	(11,7)
BFR Total	36,3	25,9

Stocks

Les stocks ont enregistré une augmentation de 7,9 M€ sur l'exercice 2025/26 dont 9,4 M€ provenant des 3 acquisitions. Retraité des acquisitions, les stocks à périmètre constant ont diminué de 2,3 M€ grâce à la poursuite de la rationalisation des opérations du groupe.

Clients, actifs sur contrats et avances reçues

Le poste Clients et comptes rattachés a augmenté de 7,1 M€ par rapport au 31 mars 2025, avec une valeur de 37,5 M€. Retraité des acquisitions, ce poste à périmètre constant a augmenté de 4,2 M€ sur l'exercice 2025/26.

Le délai moyen de règlement du Groupe s'établit à 49 jours au 31 mars 2026, soit une augmentation limitée d'1 jour par rapport au 31 mars 2025.

Les actifs sur contrats ont diminué de 0,4 M€ par rapport au 31 mars 2025 et s'établissent à 10,3 M€ au 31 mars 2026.

Fournisseurs et passifs sur contrats

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés enregistrent une diminution de 0,3 M€ sur l'exercice 2025/26.

Cette diminution est en lien avec l'écart de niveau d'activité constaté au dernier trimestre 2025/26 par rapport à celui de l'exercice 2024/25.

Les passifs sur contrats augmentent de 1,6 M€ entre les deux exercices et s'établissent à 18,3 M€ au 31 mars 2026.

Autres postes de BFR

Les autres postes de BFR s'établissent à -14,3 M€ au 31 mars 2026 comparés à -11,7 M€ au 31 mars 2025. Cette variation de 2,6 M€ s'explique principalement par le paiement de taxes et charges sociales décalées en France et aux Pays-Bas pour 0,9 M€ et le passif lié à la somme perçue de la résolution du litige Fun Spot pour 0,8 M€ ainsi que la variation de la dette earn-out non courante d'Eurogym pour 0,2 M€.

Capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe augmentent de 15,4 M€, passant de 113,3 M€ au 31 mars 2025 à 128,7 M€ au 31 mars 2026. Cette variation s'analyse de la manière suivante :

- Résultat net 2025/2026 : +8,3 M€ ;
- Augmentation de capital et primes d'émission dans le cadre de la prise de contrôle de Vogo et rachat des actions : +12,7 M€
- Versement de dividendes : -2,6 M€ ;
- Ecarts de conversion et variation de juste valeur des instruments de couverture : -3,1 M€.

5.3 Investissements

Principaux investissements réalisés entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026

L'essentiel des investissements réalisés par ABEO concerne des investissements en immobilisations corporelles telles que des équipements ou aménagements. Une partie minoritaire concerne des investissements incorporels (logiciels et systèmes d'information).

Principaux investissements envisagés ou réalisés après le 31 mars 2026

A la Date du Document d'Enregistrement Universel, ABEO n'a pas pris d'engagements fermes portant sur la réalisation de nouveaux investissements significatifs.

Goodwill et marques

Au 31 mars 2026, les goodwill s'établissent à 117,6 M€ en augmentation de 30,7 M€ par rapport au 31 mars 2025. Les regroupements d'entreprises Sodex, Eli Play et Vogo contribuent à hauteur de 32,7 M€ compensé par les effets de change défavorable pour 2,0 M€.

Les marques enregistrent une hausse de 3,5 M€ pour s'établir à 41,4 M sous l'effet de l'allocation des goodwill Sodex et Eli Play pour 3,9 M€ et des effets de change pour -0,5 M€.

Le détail des variations de la valeur des marques et des goodwill est présenté dans la section 6.1 « Comptes consolidés ».

Investissements corporels et incorporels

Le Groupe a consacré, en moyenne sur les 4 dernières années, un montant proche de 2,5 % de son chiffre d'affaires annuel aux investissements industriels de renouvellement et d'adaptation technologique. Ce taux varie selon les années et les besoins associés au développement des activités du Groupe. Pour l'exercice clos au 31 mars 2026, les investissements corporels et incorporels décaissés ont ainsi représenté 5,1 M€, soit 1,8% du chiffre d'affaires de l'exercice.

A long terme, le Groupe estime que le taux moyen d'environ 2,5% devrait être conservé.

Immobilisations corporelles

En K€	Au 31 mars 2025	Amortissements	Acquisitions	Regroupement d'entreprises	Autres	Au 31 mars 26
Terrains et Constructions	9 707	(2 263)	399	1 657	116	9 617
Installations, techniques, matériels et outillage	9 404	(7 209)	4 291	1 650	2 615	10 752
Droits d'utilisation	33 174	(5 717)	7 306	4 667	(1 760)	37 671
Autres immobilisations corporelles	4 951	(1 159)	917	2 565	(1 495)	5 780
Immobilisations corporelles en cours	465	149	543	3	(461)	698
TOTAL	**57 701**	**(16 200)**	**13 457**	**10 543**	**(984)**	**64 517**

Au 31 mars 2026, les immobilisations corporelles sont en hausse de 6,8 M€ et s'établissent à 64,5 M€. Les investissements contribuent à cette hausse à hauteur de 13,5 M€ dont 7,3 M€ des contrats de locations d'immeubles et de

machines industrielles. Les filiales acquises au cours de l'exercice contribuent pour 10,5 M€. Cette augmentation est compensée par les amortissements à hauteur de 16,2 M€.

Immobilisations incorporelles

En K€	Au 31 mars 2025	Amortisse-ments	Acquisitions	Cession et Re-classements	Regroupe-ment d'en-treprise	Autres	Au 31 mars 2026
Frais de recherche et de développe-ment	89	(6 054)	0	(27)	7 028	(10)	1 026
Concessions, brevets, droits similaires	1 106	0	594	(71)	3	(20)	1 612
Système d'information	2 262	(423)	85	1 979	136	(29)	4 010
Autres immobilisations incorporelles	2 955	(2 747)	379	(130)	11 273	(472)	11 259
Immobilisations incorporelles en cours	2 152	0	725	(2 300)	2 559		3 137
Avances et acomptes						5	5
TOTAL	8 564	(9 223)	1 783	(549)	20 999	(530)	21 048

Les immobilisations incorporelles s'établissent à 21 M€ au 31 mars 2026 contre 8,6 M€ au 31 mars 2025. La variation sur les entre les deux exercices est expliquée notamment par l'effet des acquisitions (PPA) de 13,3 M€ nets des amortissements.

5.4 Endettement net et financements

5.4.1 Informations sur les capitaux propres, liquidités et sources de financement du Groupe

La politique de financement définie par le Groupe vise à permettre de soutenir le projet de développement en recherchant efficacité économique et sécurité, c'est-à-dire en utilisant au mieux les diverses sources de financement disponibles ou mobilisables, et en respectant les grands équilibres financiers, garants de sa pérennité et de son autonomie.

Les objectifs de la politique de financement de l'entreprise sont donc les suivants :

- Fournir les moyens de financement adaptés à la nature des besoins de financement, tant au plan de la durée des financements (du cycle d'exploitation – besoin en fonds de roulement ou du cycle d'investissement), de leur coût, que des garanties éventuelles associées ;
- Veiller à garder une certaine flexibilité financière, c'est-à-dire conserver une capacité de financement permettant de saisir les opportunités de développement, mais également de faire face aux imprévus ;
- Optimiser le coût des financements, que ce soit par fonds propres ou par endettement bancaire. Pour ces derniers, la société utilise au mieux les capacités offertes par le niveau bas des taux d'intérêt actuels pour augmenter sa capacité d'action, tout en sécurisant leur évolution future (couverture pour fixer une partie de l'endettement à taux variable) ;
- Diversifier les sources de financement afin de réduire la dépendance vis-à-vis d'une source ou d'une autre. Le Groupe a ainsi financé sa croissance par un mix équilibré de fonds propres (par autofinancement ou augmentation de capital), de dette obligataire et de dette bancaire.

Analyse de l'Endettement financier net* (Montants en K€)	31/03/2026	31/03/2025
A - Trésorerie :	**13 599**	**7 440**
- placements à court terme dans des instruments monétaires	*853*	*5*
- disponibilités	*12 746*	*7 435*
B - Créances financières à court terme :	**0**	**0**
- instruments financiers dérivés - actif	*0*	*0*
C - Dettes financières à court terme :	**32 961**	**21 644**
- part court terme des emprunts obligataires	*0*	*0*
- part court terme des emprunts bancaires	*22 015*	*14 066*
- découverts bancaires	*4 529*	*2 465*
- autres dettes financières court terme	*60*	*(155)*
- dettes court terme liées aux passifs de location (IFRS 16)	*6 357*	*5 268*
D - Endettement financier net à court terme (C) - (A) - (B)	**19 362**	**14 204**
E - Endettement financier à moyen et long terme	**102 423**	**77 764**
- part long terme des emprunts obligataires	*0*	*0*
- part long terme des emprunts bancaires	*67 262*	*46 242*
- autres dettes financières long terme	*(1)*	*34*
- dettes long terme liées aux passifs de location (IFRS 16)	*35 162*	*31 489*
F - Endettement financier net (E) + (D)	**121 784**	**91 968**

F - Endettement financier net (E) + (D) hors IFRS 16	**80 265**	**55 212**

Couverture de taux

La politique du Groupe est de s'endetter à taux variable et de protéger une part significative de la dette contre une éventuelle hausse des taux. Les emprunts à taux variables sont contractés en majorité à Euribor 3 mois plus marge. Dans ce cadre, des contrats de couverture ferme de taux d'intérêts, des swaps, ont été conclus. Le Groupe livre un taux variable et reçoit un taux fixe.

La dette financière du Groupe s'élève à 135,4 M€ au 31 mars 2026 contre 99,4 M€ au 31 mars 2025. L'exposition au risque de taux avant et après prise en compte des instruments financiers dérivés de taux est présentée ci-dessous :

En K€ (hors IFRS 16)		31/03/2026	31/03/2025
Total taux fixe		12 990	7 695
Total taux variable		80 875	54 957
Swap / Cap payeur de taux fixe		**62 335**	**50 000**
Exposition au risque de taux après couverture	Taux fixe	75 325	57 695
	Taux variable	18 540	4 957

La juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie représente à la date du bilan, un actif latent de 1000 K€ au 31 mars 2026 contre 374 K€ au 31 mars 2025.

5.4.2 Informations sur les sources de financement du Groupe

Financement par le capital

Au cours de l'exercice, aucune augmentation de capital n'a été réalisée.

Financement par avances remboursables et subventions

Dans le cadre de la crise du Covid-19, certaines filiales aux Pays-Bas ont bénéficié de programmes de prêts conditionnels. Ces filiales ont bénéficié du programme NOW au cours de l'exercice 2020/21 et ont continué à le rembourser sur cet exercice (1 M€ au cours de 2025/26).

L'activité des centres d'escalade bénéficie de subventions allouées par des investisseurs privés. Ces subventions, comptabilisées en « produit constaté d'avance », sont versées en début de bail par les bailleurs de certains centres pour financer les outils et équipements des centres. Elles devront être remboursées en cas de résiliation du bail avant le terme contractuel.

Financement par le crédit d'impôt

Le Groupe a bénéficié du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025.

Le CIR est calculé sur la base des dépenses de recherche et développement. Les créances relatives au CIR se sont élevées à 185 K€ au 31 mars 2026 et 212 K€ au 31 mars 2025. Il est comptabilisé en diminution des Autres produits et charges d'exploitation au compte de résultat.

Financement par emprunts

Emprunts auprès des établissements de crédit

L'évolution des emprunts contractés par le Groupe auprès d'établissements de crédits des exercices clos 31 mars 2025 et 2026 se présente comme suit :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (Montant en K€)	Emprunts auprès des établissements de crédit
Au 31 mars 2025	**60 481**
(+) Encaissement	36 500
(-) Remboursement	(14 567)
(+) Intégration de dette Vogo	7 698
(+/-) Autres mouvements	163
Au 31 mars 2026	**90 275**

Les dettes financières au 31 mars 2025 sont détaillées en note 4.7.2 « Dettes financières courantes et non courantes » de la section 6.1 « Comptes consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel.

La structure de financement est présentée dans la note 1.2 de la section 6.1 « Comptes consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel.

La variation de 9,1 M€ des emprunts auprès des établissements de crédit au cours de l'exercice est présentée dans la note 5.4.1.

Société	Banque(s)	Nom de la ligne / tirage	Montant initial (en K€)	Date de tirage	Date d'échéance	Capital restant du (en K€)	< 1 AN (en K€)	1 à 5 ANS (en K€)	> 5 ANS (en K€)
ABEO	Pool	Crédit de refinance-ment	50 000	26/09/2024	26/09/2031	43 335	6 665	26 660	10 010
ABEO	Pool	Crédit d'investissement	20 000	26/09/2024	26/09/2031	7 500	420	4 830	2 250
ABEO	Pool	Crédit de croissance ex-terne	30 000	26/09/2024	26/09/2031	17 000	2 240	9 660	5 100
ABEO	Pool	Crédit Renouvelable	30 000	26/09/2024	26/09/2030	7 000	7 000		
		Contrat de Crédit du 26 Sept. 2024	130 000			74 835	16 325	41 150	17 360
ABEO	Pool	Prêt Garanti par l'Etat (PGE)	23 000	20/07/2020	20/07/2026	1 926	1 926		
ABEO	CIC	Ligne CAPEX 7 ans	2 500	11/12/2023	11/12/2030	1 795	341	1 453	
ABEO	CIC	Ligne CAPEX 5 ans	1 000	11/12/2023	11/12/2028	582	202	380	
ABEO	CIC	Ligne CAPEX 3 ans	500	11/12/2023	11/12/2026	132	132		
ABEO	BPI	Prêt Croissance	5 000	05/03/2026	29/02/2032	5 000		4 000	1 000
ABEO - Dette bancaire			162 000			84 270	18 927	46 983	18 360
VOGO - Dette bancaire			13 112			7 217	3 105	3 862	250
Total Dette			175 112			91 487	22 032	50 846	18 610

Dans le cadre du Contrat de Crédits souscrit le 26 septembre 2024, le Groupe était soumis aux covenants financiers suivants au 31 mars 2026 :

- Ratio de levier R1 : Dettes financières nettes / EBITDA courant
- Ratio d'endettement R2 : Dettes financières nettes / Fonds propres

Ces ratios sont respectés au 31 mars 2026.

Coût et maturité de la dette

Le coût moyen réel de la dette tirée au 31 mars 2026 s'établit à environ 3,85% contre 3,47% un an auparavant.

La maturité moyenne de la dette tirée ressort à 2,8 ans à la date du Document d'Enregistrement Universel.

Les emprunts bancaires moyen terme contractés par le Groupe au 31 mars 2026 et 2025 se présentent comme suit :

Description des emprunts du Groupe Montants en K€	Date début	Taux annuel	Durée	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
50 M€ Crédit de refinancement	sept-24	Euribor 3M + 2,20%	7 ans	43 335	50 000
20 M€ Crédit investissement	sept-24	Euribor 3M + 2,35%	7 ans	7 500	0
30 M€ Croissance Externe	sept-24	Euribor 3M + 2,35%	7 ans	17 000	0
20 M€ Crédit renouvelable	sept-24	Euribor 3M + 1,80%	6 mois	7 000	0
TOTAL Crédit syndiqué	sept-24			74 835	50 000
5 M€ BPI - Atout	mai-20	2,50%	5 ans	0	312
5 M€ BPI - Croissance Externe	juil-20	2,04%	5 ans	0	625

5 M€ BPI - Prêt croissance		mars-26	3,77%	6 ans	5 000	0
23 M€ Prêt Garanti par l'Etat	Banques du Pool	juil-20	1,55%	6 ans	1 926	7 716
2,5 M€ Prêt CIC CAPEX 7 ans		déc-23	Euribor 3M + 1,38%	7 ans	1 795	2 119
1 M€ Prêt CIC CAPEX 5ans		déc-23	Euribor 3M + 1,32%	5 ans	582	774
0,5 M€ Prêt CIC CAPEX 3ans		déc-23	Euribor 3M + 1,19%	3 ans	132	301
Sous-total ABEO					**84 270**	**61 847**
23 Lignes bilatérales VOGO			3,36%	2 ans*	7 217	
Total Filiales					**7 217**	**0**
* Maturité résiduelle				**TOTAL**	**91 487**	**61 847**

* Les différences observées avec le montant des Emprunts auprès d'établissements de crédits du tableau ci-dessus correspondent à des intérêts courus ainsi qu'à des charges à répartir.

5.4.3 Flux de trésorerie au 31 mars 2026 et 2025

Le tableau de flux de trésorerie détaillé est présenté dans la note 5.1.1 – Etats consolidés simplifiés.

Variation nette de trésorerie

Les variations nettes de trésorerie au 31 mars 2026 et 2025 s'établissent respectivement à +4,1 M€ et -2,7 M€.

Tableau des flux de trésorerie simplifiés

Le tableau des flux simplifiés de trésorerie se présente comme suit :

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Flux de trésorerie générés par l'activité	18 504	26 463
Flux de trésorerie générés par l'investissement	(22 008)	(6 086)
Flux de trésorerie générés par le financement	7 683	(22 946)
Incidences des variations des taux de change	(84)	(164)
Variation de trésorerie de la période	**4 095**	**(2 733)**
Variation de trésorerie de la période liée aux activités d'investissement non poursuivies		78

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles au 31 mars 2026

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Résultat net consolidé	8 348	6 322
Dotations aux amortissements de provisions	14 248	12 922
Autres éléments	8 364	7 100
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	**30 220**	**26 345**
Variation du BFR lié à l'activité	(8 855)	5 270
Impôts versés	(2 861)	(5 152)
Variation de trésorerie de la période liée aux activités opérationnelles	**18 504**	**26 463**

Ci-dessous un tableau de passage entre les flux de BFR du tableau de flux de trésorerie et les variations bilancielles :

	31/03/2025	31/03/2026	Variations Bilancielles	Ecarts de conversion	Entrées de périmètre	Retraitements non monétaires	BFR tableau de flux de trésorerie
Clients et actifs sur contrats	40 930	47 603	(6 674)	(622)	3 957	(1 285)	(4 623)
Stocks	34 857	41 925	(7 068)	(529)	9 541	(125)	1 819
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(28 540)	(28 224)	(317)	474	(2 704)	(1 532)	(4 080)
Autres dettes et créances courantes	(30 059)	(30 883)	824	335	(3 412)	1 021	(1 233)
Autres dettes et créances non courantes	(4 035)	(2 767)	(1 267)	159	(1 648)	2 018	(738)
BFR Opérationnel	**13 152**	**27 654**	**(14 501)**	**(183)**	**5 734**	**96**	**(8 855)**

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements au 31 mars 2026

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Acquisition d'immobilisation corporelles et incorporelles	(5 047)	(5 124)
Cession d'immobilisation corporelles et incorporelles	25	235
Variation des immobilisations financières	(79)	556
Incidences de variation de périmètre	(16 907)	(1 832)
Variation de trésorerie de la période liée aux activités d'investissement non poursuivies		78
Variation de trésorerie de la période liée aux activités d'investissement	**(22 008)**	**(6 086)**

La consommation de trésorerie au 31 mars 2026 provient principalement des effets de périmètres dont :

- Décaissements dans le cadre de l'acquisition des sociétés Vogo, Eli Play et Sodex. Le montant net de trésorerie et des frais d'acquisition s'élève à -15,9 M€ ;
- Paiement de la dette du Put BigAirBag pour -0,7 M€ ;
- Paiement de la dette de complément de prix d'Eurogym pour -0,3 M€.

Flux de trésorerie liés aux activités de financements

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Nouveaux emprunts	36 500	51 191
Intérêts financiers nets versés (y compris locations financements)	(5 616)	(5 802)
Remboursements d'emprunts et passifs de location	(20 651)	(66 826)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(2 551)	(1 509)
Variation de trésorerie de la période liée aux activités de financement	**7 683**	**(22 946)**

Conditions d'emprunts et structure de financement

A l'exception des dépôts de garantie et comptes courants bloqués sur une durée supérieure à 1 an, le Groupe n'est confronté à aucune restriction quant à la disponibilité de ses capitaux.

Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Néant

Sources de financement attendues pour les investissements futurs

Au 31 mars 2026, la trésorerie brute du Groupe s'élève à 13,6 M€ et les dettes financières hors IFRS 16 à 93,9 M€ (135,4 M€ y compris IFRS 16).

Dans ces conditions, l'endettement financier net hors IFRS 16 ressort à 80,3 M€ (121,8 M€ y compris IFRS 16), en hausse de 25,1 M€ par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

En termes d'échéances et en incluant IFRS 16, le montant de la dette financière courante (échéance < à 1 an, jusqu'au 31 mars 2027) s'élève à 33 M€ et le montant de la dette financière non courante (échéance > à 1 an, à partir du 1er avril 2026) s'élève à 102,4 M€.

Le groupe dispose par ailleurs de plusieurs sources de financement utilisables à court terme (RCF, crédit d'investissement, crédit de croissance externe) pour un montant total non utilisé à la date de clôture de l'exercice de 48,5 M€.

Par ailleurs, le groupe continue à piloter son besoin en fonds de roulement avec pour objectif de poursuivre l'amélioration de son free cash-flow sur l'exercice clos le 31 mars 2026.

Par conséquent, le Groupe estime pouvoir couvrir ses besoins opérationnels, d'investissements et financiers sur les 12 prochains mois à compter de la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2026.

5.5 Perspectives

Au 31 mars 2026, bien que légèrement freiné sur les derniers mois par les tensions géopolitiques et leurs répercussions sur l'économie mondiale, l'activité commerciale reste bien orientée, avec des prises de commandes en croissance de 5,5% à 277,6 M€, par rapport au 31 mars 2025.

Le Groupe va poursuivre le cycle de création de valeur associant croissance organique et acquisitions ciblées afin de compléter le portefeuille de marques, de conquérir de nouveaux marchés plus efficacement et de consolider les marchés plus matures.

5.6 Contrats importants

A l'exception des contrats mentionnés ci-après, il n'existe pas de contrats importants ou significatifs conclus par ABEO et/ou ses filiales qui sortiraient du cours normal des affaires et/ou qui seraient conclus à des conditions non courantes.

Partenariats avec les fédérations et organisations sportives

ABEO dispose d'un réseau étendu de partenariats de premier plan, tant au niveau national qu'au niveau international, avec des fédérations sportives et de grandes associations.

Ainsi, ABEO et/ou ses filiales ont conclu de nombreux contrats de partenariat avec différentes fédérations sportives conférant aux sociétés d'ABEO la qualité de fournisseur officiel exclusif et le droit d'utiliser, pendant une période déterminée, les signes distinctifs de chacune des Fédérations et de communiquer sur leur qualité de fournisseur officiel. Les contrats les plus significatifs au cours de l'exercice 25/26 ont notamment été conclus entre :

Principaux contrats conclus au cours de l'exercice 25/26

ENTITE ABEO	PARTENAIRE	DATE DE FIN DE CONTRAT
Gymnova	Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)	31 août 2028
Gymnova	European Gymnastics	31 décembre 2028
Spieth Germany	Union Européenne de Gymnastique (UEG)	31 décembre 2028
Cannice	Pan American Gymnastics Union	31 décembre 2032
Gymnova	Pan American Gymnastics Union	31 décembre 2032
Spieth Germany	Pan American Gymnastics Union	31 décembre 2032
Gymnova UK	Scottish Gymnastics	31 mars 2033

Le Président Directeur Général,
Monsieur Olivier ESTEVES.

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Abéo

Exercice clos le 31 mars 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Abéo

Exercice clos le 31 mars 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Abéo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abéo relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels en note Principes, Règles et Méthodes Comptables.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 mars 2026, les titres de participation et les créances rattachées à des participations sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable respective de 184,9 millions d'euros et 15,8 millions d'euros soit 70% du total des actifs. Ils sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition ou à leur valeur d'apport, tel que cela est indiqué dans la partie « immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité d'une participation est inférieure à sa valeur d'acquisition. Comme indiqué dans la note précitée, la valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des éléments historiques et des perspectives de rentabilité de la filiale. Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations était un point clé de l'audit en raison (i) de leur caractère significatif dans les comptes de la société et (ii) de l'utilisation d'hypothèses, d'estimations et d'appréciations par la direction pour la détermination de leur valeur d'utilité.	Nous avons examiné la conformité aux règles et aux principes comptables en vigueur selon la méthodologie retenue par la direction. Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nos travaux ont consisté principalement à examiner la concordance des actifs nets retenus avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et à étudier si les ajustements réalisés, le cas échéant, sont fondés sur une documentation probante. Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos travaux ont consisté principalement à : ➢ examiner la cohérence de la valeur d'utilité retenue pour évaluer les titres de participation et les créances rattachées à des participations dans les comptes annuels de la société avec la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT déterminée par la direction dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés du groupe ;

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

- contrôler que la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT a été ajustée du montant de l'endettement net de la participation testée afin de pouvoir être comparée à la valeur des titres de participation et des créances rattachées à des participation dans les comptes annuels ;
- examiner la pertinence des scénarios de sensibilité retenus par la direction.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Abéo par votre assemblée générale du 20 juillet 2021 pour le cabinet BM&A et par décisions unanimes des associés du 12 février 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 mars 2026, le cabinet BM&A était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la onzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 18 juin 2026

Les Commissaires aux Comptes

BM&A	ERNST & YOUNG et Autres
Alexis THURA	Sylvain Lauria
Alexis Thura	Sylvain Lauria

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

6.2 Informations sur les Comptes sociaux

6.2.1 Compte de résultat

(Période du 01-04-2025 au 31-03-2026, en K euros)

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/03/2026	Net (N-1) 31/03/2025
Vente de marchandises				10
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 928	6 008	9 936	15 996
Chiffres d'affaires nets	**3 928**	**6 008**	**9 936**	**16 006**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			39	18
Reprises sur amortissements et provisions				
Autres produits cessions immobilisations				
Autres produits			15	2 902
		PRODUITS D'EXPLOITATION	9 990	18 926
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			0	10
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matière premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			4 546	14 215
		TOTAL charges externes :	**4 546**	**14 225**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			184	186
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires			3 915	3 492
Cotisations sociales			1 779	1 653
		TOTAL charges de personnel :	**5 694**	**5 145**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			500	689
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			75	
		TOTAL dotations d'exploitation :	**575**	**689**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			68	61
		CHARGES D'EXPLOITATION	11 067	20 306
		RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 077	-1 379

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2026	Net (N-1) 31/03/2025
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	14 670	14 810
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 745	5 047
Reprises sur provisions	183	10 469
Différence positives de change	27	1 567
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	18 626	**31 894**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	7 537	7 539
Intérêts et charges assimilées	8 059	7 492
Différences négatives de change	26	5
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
	15 621	**15 036**
RESULTAT FINANCIER	**3 004**	**16 858**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**1 927**	**15 478**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		141
CHARGES EXCEPTIONNELLES	234	1 225
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-234**	**-1 084**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	2 099	782
TOTAL DES PRODUITS	**28 615**	**50 961**
TOTAL DES CHARGES	**24 823**	**35 785**
BENEFICE OU PERTE	**3 793**	**15 176**

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

6.2.2 Bilan

(Période du 01-04-2025 au 31-03-2026, en K euros)

ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/03/2026	Net (N-1) 31/03/2025
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement	3 266	2 283	983	1 001
Concession, brevets et droits similaires	1 085	699	386	46
Fonds commercial	94	94	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0		0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	24		24	251
TOTAL immobilisations incorporelles	**4 468**	**3 075**	**1 393**	**1 298**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	485		485	485
Constructions	2 446	1 860	586	691
Installations techniques, matériel et outillage industriel			0	0
Autres immobilisation corporelles	1 625	1 313	312	329
Immobilisations en cours	37		37	21
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	**4 593**	**3 173**	**1 420**	**1 526**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	204 646	19 667	184 978	146 981
Créances rattachées à des participations	6 403	2 918	3 485	3 321
Autres titres immobilisés			0	0
Prêts	12 299		12 299	2 391
Autres immobilisations financières	828		828	501
TOTAL immobilisations financières	**224 175**	**22 585**	**201 590**	**153 194**
ACTIF IMMOBILISE	**233 237**	**28 833**	**204 403**	**156 018**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours				
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	6		6	3
Créances clients et comptes rattachés	1 168		1 168	994
Autres créances	68 942	1 257	67 684	70 097
Charges constatées d'avance	1 052		1 052	893
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances	**71 169**	**1 257**	**69 911**	**71 987**
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	0		0	5
Disponibilités	2 377		2 377	2 664
TOTAL disponibilités et divers	**2 377**		**2 377**	**2 669**
ACTIF CIRCULANT	**73 546**	**1 257**	**72 289**	**74 657**
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 208		1 208	1 375
Prime remboursement des obligations			0	0
Ecarts de conversion actif	886		886	17
TOTAL GENERAL	**308 877**	**30 091**	**278 787**	**232 066**

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

PASSIF

RUBRIQUES		Net (N) 31/03/2026	Net (N-1) 31/03/2025
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel : dont versé 6 248 188 €		6 248	5 657
Écarts de réévaluation		86 722	73 249
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles		564	564
Réserves réglementées			
Autres réserves		14 112	1 422
Report à nouveau		15	3
Résultat de l'exercice		3 793	15 176
	TOTAL situation nette :	**111 453**	**96 071**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		728	654
CAPITAUX PROPRES		**112 181**	**96 725**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES		**0**	**0**
Provisions pour risques		961	12
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**961**	**12**
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		88 295	64 336
Emprunts et dettes financières divers		74 268	68 096
	TOTAL dettes financières :	**162 563**	**132 431**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 328	1 252
Dettes fiscales et sociales		1 650	1 536
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		94	80
	TOTAL dettes diverses :	**3 072**	**2 867**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
DETTES		**165 636**	**135 298**
Ecarts de conversion passif		9	31
TOTAL GENERAL		**278 787**	**232 066**

6.2.3 Annexes aux comptes sociaux

Toutes les données chiffrées sont en euros sauf indication contraire.

L'exercice est un exercice de 12 mois, du 1er avril 2025 au 31 mars 2026. Les comparatifs portent sur les données de l'exercice précédent, également un exercice de 12 mois du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.

Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité d'exploitation,

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Indépendance des exercices,

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Concernant les actifs, leur comptabilisation, évaluation et dépréciation, les règles issues des règlements CRC 02-10, CRC 03-07 et CRC 04-06 ont été appliqués.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 (Plan comptable général) tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022, obligatoire pour tous les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025.

L'application de ce règlement constitue un changement de réglementation et s'analyse, par conséquent, comme un changement de méthode comptable.

Les évolutions les plus significatives impactant les comptes annuels sont les suivantes :

Nouvelle définition du résultat exceptionnel :

• Le résultat exceptionnel est désormais réservé aux événements majeurs et inhabituels. Il exclut les opérations récurrentes ainsi que la plupart des sorties d'actifs. Au-delà de ces éléments majeurs et inhabituels, les écritures purement fiscales telles que les amortissements dérogatoires ainsi que les corrections d'erreurs sont toujours considérés comme constitutifs d'un élément du résultat exceptionnel.

• Les cessions d'immobilisations ne sont plus comptabilisées dans le résultat exceptionnel :

- celles concernant les immobilisations corporelles et incorporelles sont désormais intégrées au résultat d'exploitation
- celles relatives aux immobilisations financières sont enregistrées dans le résultat financier.

Suppression de la notion de transferts de charges :

Les opérations correspondantes doivent désormais être enregistrées au crédit des comptes de charges de même nature, améliorant la lisibilité et la transparence des états financiers.

Par ailleurs, l'application de ce nouveau référentiel a conduit à des adaptations de présentation et de classement de certains postes des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont amortis en linéaire sur une durée de 3 à 10 ans et les logiciels et licences informatiques sur une durée de 1 à 8 ans.

Type d'immobilisations	Mode	Durée d'utilité (en années)
Frais développement	linéaire	3 à 10
		1
Logiciels	linéaire	3
		5
		8

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées pour leur coût d'acquisition, ou à leur valeur d'apport hors frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, la nature et en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes et durées de calcul d'amortissement utilisées sont les suivantes :

Type d'immobilisations	Mode	Durée d'utilité (en années)
Bâtiments	linéaire	20 à 40
Inst Gén Agenct	linéaire	3 à 20
Inst Gén Agenct Sol Autrui	linéaire	5 à 10
Agencements Aménagts Divers	linéaire	5 à 10

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Matériel de transport (par composant) structure	linéaire	10
Matériel de transport (par composant) moteur		3 à 5
Matériel de bureau et informatique (structure)	linéaire	10
Matériel de bureau et informatique (autre)		3 à 5
Mobilier de bureau	linéaire	5 à 10

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des créances rattachées à ces participations et des dépôts et cautionnements.

La valeur brute est constituée du coût d'achat ou de la valeur d'apport et des frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est estimée par la direction en fonction de la valeur d'utilité (rentabilité future, plus-values latentes...).

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Néant.

Créances

(a) Valorisation :
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

(b) Dépréciation :
Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru est constituée sur chacune d'elles une provision pour dépréciation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les plus-values potentielles sur le cours des valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice sont réintégrées fiscalement le cas échéant.

Provisions pour risques et charges

Toutes les provisions sont conformes aux règlements sur les passifs.

Provisions pour risques :

Les provisions pour risques comprennent des provisions pour pertes de change. Il n'y a pas d'autre provision constatée.

Autres informations

Intégration fiscale

La société ABEO, en sa qualité de maison mère, s'acquittera de l'impôt des sociétés du Groupe auprès de la trésorerie de Vesoul (70). Chaque filiale constate la charge ou le produit (en cas de déficit fiscal) de son impôt théorique selon le cadre défini par la convention d'intégration fiscale Groupe. ABEO comptabilise le différentiel de la charge ou du produit d'impôt du Groupe.

Selon son propre résultat fiscal si la société avait été imposé séparément, l'impôt sur les sociétés pour la société ABEO SA serait de 0 suite à un résultat fiscal négatif. Du fait de l'intégration fiscale, la société a comptabilisé un produit d'impôt de 2 073 194 €.

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Consolidation

ABEO SA est tenue d'établir des comptes consolidés IFRS pour l'exercice clos au 31 mars 2026.

Faits marquants

Activité de la société ABEO SA

En tant que holding active, ABEO SA accompagne ses filiales françaises et étrangères dans leur organisation et leur développement et contribue à l'intégration de nouvelles filiales.

Son chiffre d'affaires, composé de redevances facturées aux sociétés du Groupe, a augmenté de 8,1% sur l'exercice, passant de 8 729 K€ au 31 mars 2025 à 9 435 K€ au 31 mars 2026.

Ses charges d'exploitation ont augmenté de 4% sur l'exercice, passant de 10 108 K€ au 31 mars 2025 à 10 512 K€ au 31 mars 2026.

La masse salariale représente 54,3% des charges nettes d'exploitation au 31 mars 2026, par rapport à 50,9% au 31 mars 2025.

Le résultat d'exploitation a augmenté de 302 K€ sur l'exercice, passant de -1 379 K€ au 31 mars 2025 à -1 077 K€ au 31 mars 2026.

Le résultat financier s'établit à +3 004 K€ au 31 mars 2026, contre +16 858 K€ au 31 mars 2025, soit une variation de -13 853 K€, sous les effets principaux suivants :

- Dividendes reçus des filiales, en diminution de -140 K€, pour un montant de 14 670 K€ ;
- Intérêts d'emprunts d'un montant de -4 220 K€, en hausse de + 1 578 K€ par rapport à l'exercice précédent ;
- Produit net des intérêts sur les comptes courants des filiales de +524 K€, en diminution de -471 K€ par rapport à l'exercice précédent ;
- Dotation pour dépréciation des titres de participation d'ABEO North America pour -3 516 K€ et des comptes courants de Top 30 pour -2 918 K€ et une reprise de provision VOGO de 170K€ soit une dotation nette de 6 264 K€ pour une reprise nette de 2943K€en N-1 soit une variation de 9.2M€ ;
- Gain de change net de 0 sur l'exercice pour 1560k€ en N-1 soit une variation 1560K€
- Des abandons de créances pour 403K€ au 31/03/26 pour 610K€ au 31/03/25 soit une variation de 207k€

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de -234 K€, lié à des honoraires relatifs aux projets de croissance externe et de restructurations, et d'un produit d'impôt sur les sociétés de 2 099 K€, le résultat net de la société s'établit à +3 793 K€ au 31 mars 2026 contre +15 176 K€ au 31 mars 2025.

Environnement général

L'exercice 2025/26 a été marqué par une dynamique commerciale solide, avec des prises de commandes en croissance de 5,5 % sur un an, malgré un environnement macroéconomique et géopolitique exigeant. Cette performance témoigne de la résilience du modèle du Groupe et s'inscrit dans un contexte de contraintes persistantes sur l'accès au financement de certains clients, susceptibles d'entraîner des décalages ponctuels de projets, notamment dans les activités de murs d'escalade ludique et sportive de la division Sportainment & Escalade.

La dynamique plus soutenue des marchés internationaux a permis de compenser un marché français fragilisé, en particulier par des contraintes budgétaires pesant sur les financements publics et les investissements. À cet égard, la division Sportainment & Escalade affiche une progression significative de sa performance opérationnelle, portée notamment par les actions d'efficience engagées sur les activités de murs d'escalade et par la contribution favorable d'ELI Play.

Malgré un environnement marqué par la hausse du coût de l'énergie, le Groupe a bénéficié d'une baisse du prix moyen de ses matières premières, contribuant à la maîtrise de ses charges opérationnelles.

Sur le plan financier, le Groupe affiche un free cash-flow négatif de -3,5 M€, restant favorable compte tenu de 3 acquisitions significatives et une structure de financement maitrisée avec un taux d'endettement net de 0,61.

Enfin, la volatilité du dollar face à l'euro a généré des impacts de change sur l'exercice, bien que le taux de clôture au 31 mars 2026 soit revenu à un niveau comparable à celui observé un an plus tôt

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Dividendes

Au cours de l'exercice 2025/2026, ABEO SA a distribué les dividendes au titre de l'exercice précédent d'un montant de 2 475 K€.

Durant l'exercice, ABEO SA a reçu des dividendes pour un montant de 14 760 K€ pour 14 810 K€ sur 2024/2025 réparti comme suit :

DIVIDENDES	31/03/2026	31/12/2025
FRANCE EQUIPEMENT	4 000 000	3 500 000
GYMNOVA	4 045 000	4 045 000
PCV COLLECTIVITES	500 220	315 000
BOSAN NETHERLANDS	750 000	650 000
J.F.S. BV	5 375 000	6 300 000
TOTAL	14 670 220	14 810 000

Autres informations

Croissance externe et prise de participation

ABEO a poursuivi en 2025 et 2026 une stratégie active de croissance externe et de prises de participation ciblées.

À la suite de sa souscription à l'augmentation de capital de VOGO intervenue en avril 2024, ABEO détenait 22,36 % du capital de VOGO au 31 mars 2025. En 2025, ABEO a renforcé son contrôle sur cette société dans le cadre d'une offre publique mixte, portant sa participation à 91,98 % du capital à l'issue du règlement-livraison intervenu le 30 décembre et des achats de titres complémentaires, les titres VOGO demeurant cotés sur Euronext Growth Paris.

Avec cette opération, ABEO intègre toute l'expertise et le savoir-faire en matière d'innovations digitales de VOGO dans les domaines d'application suivants : le sport, à travers des outils avancés d'aide à la décision ou à l'amélioration des performances des athlètes, et le Sportainment, en enrichissant l'expérience utilisateur par des dispositifs interactifs et immersifs.

ABEO a poursuivi sa stratégie de croissance externe par l'acquisition au 26 mai 2025 de 70 % du capital de la société Sodex, fabricant français d'équipements sportifs disposant d'un site industriel au Vietnam. Fondée en 1991, Sodex conçoit et fabrique notamment des équipements de sports collectifs et de fitness en plein air, certifiés par plusieurs fédérations internationales. En 2024, la société a réalisé un chiffre d'affaires rentable de 7,5 M€. L'opération, intégralement financée en numéraire, prévoit des promesses de vente et d'achat croisées sur les 30 % restants du capital et la société est consolidée à compter du 1er juin 2025.

Le 3 juin 2025, ABEO a également acquis 70 % du capital d'ELI Play, acteur européen de référence dans les équipements de loisirs intérieurs (aires de jeux, parcs de trampolines et parcours sportifs). ELI Play a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires rentable de 22 M€. Cette acquisition renforce la présence du Groupe sur le segment des Family Entertainment Centers (FEC) et la société est intégrée à la division Sportainment & Escalade. L'opération, intégralement financée en numéraire, prévoit des promesses de vente et d'achat croisées sur les 30 % restants du capital et la société est consolidée à compter du 1er juin 2025.

Evènements post-clôture

Le 16 avril 2026, la société ABEO MIDDLE EAST a été créée et enregistrée en Arabie Saoudite.

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Notes relatives au bilan

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes :

	01/04/2025	Acquisitions et reclassements	Cessions et reclassements	31/03/2026
Frais de recherche et développement	499 537	0	0	499 537
Logiciels ERP	2 507 842	258 853	0	2 766 695
Concessions, brevets, droits similaires	711 958	372 892	0	1 084 850
Fond de commerce	93 539	0	0	93 539
Immobilisations en cours	250 844	31 725	258 853	23 716
TOTAL	**4 063 720**	**663 470**	**258 853**	**4 468 337**

Le reclassement du poste « immobilisations en cours » d'un montant de 259 K€ correspond à l'activation des dépenses engagées à la date de clôture de l'exercice sur ce même projet pour une mise en service au 1er avril 2025.

Variation des amortissements :

	01/04/2025	Dotations	Reprises	31/03/2026
Frais de recherche et développement et logiciels	2 006 470	276 670	0	2 283 140
Concessions, brevets et droits similaires	665 886	32 733	0	698 619
TOTAL	**2 672 356**	**309 402**	**0**	**2 981 758**

Note 2 : Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

	01/04/2025	Acquisitions et reclassements	Cessions et reclassements	31/03/2026
Terrains	484 885	0	0	484 885
Constructions	1 708 926	0	0	1 708 926
Installations générales construction	737 182	0	0	737 182
Installations agencement sol autrui	0	0	0	0
Installations générales, aménagements divers	450 785	32 727	0	483 512
Matériel de transport	258 147	0	0	258 147
Matériel de bureau et mobilier informatique	847 898	35 892	799	882 991
Immobilisations en cours	21 412	39 740	23 760	37 392
TOTAL	**4 509 235**	**108 359**	**24 559**	**4 593 034**

Variation des amortissements

	01/04/2025	Dotations	Reprises	31/03/2026
Constructions	1 175 518	79 877	0	1 255 396
Installations générales construction	0	0	0	0
Installations agencement sol autrui	580 061	24 812	0	604 873
Installations générales, aménagements divers	301 390	33 505	0	334 895
Matériel de transport	258 148	0	0	258 148
Matériel de bureau et mobilier informatique	668 456	51 933	799	719 589
TOTAL	**2 983 573**	**190 127**	**799**	**3 172 901**

Note 3 : Immobilisations financières - principaux mouvements

	01/04/2025	Acquisitions et reclassements	Cessions et reclassements	31/03/2026
Titres de participation	163 303 902	41 341 920	0	204 645 822
Créances rattachées	3 320 944	3 350 000	268 218	6 402 726
Titres immobilisés	181 295	457 693	145 189	493 798
Prêts & Dépôts Cautionnements	2 710 423	10 172 552	250 000	12 632 975
TOTAL	**169 516 564**	**55 322 165**	**663 407**	**224 175 322**

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

L'augmentation du poste Titres de Participation concerne :

- Augmentation de Prise de participation dans la société VOGO pour 19.1 M€ pour une détention de 22.36% à 91.98%.
- Augmentation capital ABEO North America par incorporation des intérêts de compte courant pour 2.7 M€
- Prise de participation dans la société SODEX INTERNATIONAL pour 8.6 M€ avec une détention de 70%
- Prise de participation dans la société EL INDUSTRIE HOLDING BV pour 10.9M€ avec une détention de 70%

Variations principales des « Créances Rattachées » :

- Apport en créances à TOP30 Espagne de 3350K€

Variations principales des « Prêts et Dépôts Cautionnements » :

- FUN SPOT capitalisation : écart conversion - 93K€
- Mise en place de 3 prêts au 1/04/25 :

  EP USA : 3MUSD soit 2609K€

  Spieth Anderson USA LC : 6.5MUSD soit 5653K€

  Schelde North America : 2MUSD soit 1740K€
- Remboursement caution prêt BPI de 250K€
- Caution BPI 250 k€ suite nouveau prêt

Actions propres :

	01/04/2025	Mouvements période	31/03/2026
Actions propres détenues / Contrat liquidité	14 505	4 381	18 886
Actions propres détenues / rachat actions	0	35 349	35 349
TOTAL	**14 505**	**39 730**	**54 235**
Valorisation début d'exercice	14505 actions	9,26 €	134 316,30 €
Valorisation fin d'exercice	54235 actions	8,06 €	437 134,10 €

Note 4 : Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation de résultat	Quote part du capital détenu en pourcentage	Valeurs comptables des titres détenues			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires HT de l'exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observation
				Valeur Brute	Dépréciation de titres	Valeur Nette					
Renseignements détaillés sur filiales et participations											
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)											
ENTRE PRISES	5 000 000 €	7 118 698 €	100,00%	28 957 521 €	0 €	28 957 521 €	-	14 696 053 €	-3 088 688 €	-	-
FRANCE EQUIPEMENT	40 000 €	12 123 303 €	100,00%	4 452 530 €	0 €	4 452 530 €	-	19 216 342 €	3 581 301 €	4 000 000	-
GYMNOVA	3 094 425 €	8 635 625 €	100,00%	5 100 139 €	0 €	5 100 139 €	-	25 897 062 €	1 397 554 €	4 045 000	-
PCV COLLECTIVITES	50 400 €	402 958 €	100,00%	139 223 €	0 €	139 223 €	-	3 314 754 €	311 792 €	500 220	-
JFS BV	18 000 €	4 203 206 €	100,00%	39 518 430 €	0 €	39 518 430 €	-	0 €	-3 751 418 €	5 375 000	-
FE DEUTSCHLAND	23 508 562 €	8 022 564 €	100,00%	23 508 562 €	0 €	23 508 562 €	-	0 €	497 836 €	750 000	-
BOSAN BV,	18 000 €	3 672 565 €	100,00%	11 173 530 €	0 €	11 173 530 €	-	13 893 418 €	870 373 €	-	-
TOP30 Espagne	164 975 €	-5 688 593 €	100,00%	1 €	1 €	0 €	6 150 000 €	3 687 468 €	-395 735 €	-	-
ABEO North AMERICA USA	49 243 488 USD	- 2 855 644 USD	100,00%	45 086 430 €	18 384 433 €	26 701 998 €	-	0	- 120 USD	-	-
ABEO Real Estate NA USA	284 843 USD	-	100,00%	246 702 €	0 €	246 702 €	-	0	0	-	-
Sportainment Engineering & Design PRIVATE LIMITED	28 562 000 INR	26 670 413 INR	100,00%	344 594 €	0 €	344 594 €	-	65 929 309 INR	5 236 763 INR	-	-
SODEX INTERNATIONAL	200 000 €	5 184 919 €	70,00%	8 599 672 €	0 €	8 599 672 €	-	765 625 €	1 140 891 €	-	Exercice 3 mois du 01/01/26 au 31/03/26
EL INDUSTRIE HOLDING BV	18 000 €	3 987 256 €	70,00%	10 961 208 €	0 €	10 961 208 €	-	0 €	2 147 177 €	-	-
VOGO SA	767 008 €	9 479 732 €	90,84%	26 097 168 €	1 283 041 €	24 814 127 €	-	2 770 095 €	-223 707 €	-	-
Renseignements globaux sur autres participations						**NEANT**					
Cumul				204 185 710	19 667 475	184 518 235					

2. Filiales (moins de 50% du capital détenu)	Valeur Brute	Valeur Nette	Quote part du capital détenu en	Dépréciation de titres
Hainan Jin Ao Sports Technology Co, Ltd	460 112	460 112	49,00%	0

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Evaluation des titres selon la méthode la juste valeur.

Le Groupe utilise la valeur d'utilité déterminée dans le cadre des impairment test réalisés sur les comptes consolidés au 31 mars 2026 pour déterminer la quote-part de juste valeur des sociétés détenues. La valeur retenue est en fonction du plus élevé entre valeur d'utilité et prix de vente nette des coûts de sortie. Ainsi :

- Afin d'évaluer cette juste valeur, le Groupe détermine la contribution de chacune des sociétés détenues par ABEO SA (et de ses sous-filiales le cas échéant) à la valeur de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) sur la base des EBITDA futur de chaque UGT. Pour rappel, une UGT est définie comme la plus petite combinaison d'actifs qui génère indépendamment des flux de trésorerie identifiables et principalement indépendants des autres actifs ou groupes d'actifs de l'entité.
- Une fois cette « valeur d'entreprise » connue, la dette nette de la filiale (et des sous-filiales le cas échéant) est prise en compte afin de déterminer une valeur d'entreprise nette de l'endettement. Cette valeur d'entreprise tient également compte des éléments complémentaires comme les flux de trésorerie certains ou des économies d'impôt futures sur les sociétés disposant des déficits reportables.
- Cette même valeur est ensuite comparée avec la valeur nette des titres pour décider du besoin de provision.

Titres de participations testés et lien avec les Unités Génératrices de Trésorerie dans les comptes consolidés

Ci-dessous sont présentés les informations issues des comptes consolidés utilisées pour réaliser les tests sur les titres de participation de ABEO SA. La détermination de la valeur d'utilité est sensible au taux d'actualisation, aux estimations de flux de trésorerie futurs, ainsi qu'aux taux de croissance à long terme utilisés.

Titres de participation détenus par ABEO SA	UGT (comptes consolidés)	HORIZON DE PREVISIONS RETENUS	TAUX DE CROISSANCE A LONG TERME	TAUX D'ACTUALISATION APRES IMPÔTS
			Mars 2026	Mars 2026
ENTREPRISES	Escalade	4 ans	2,5%	9,95%
SED INDIA		4 ans	2,5%	9,95%
TOP 30		4 ans	2,5%	9,95%
GYMNOVA	Gymnastics Sport	4 ans	2,5%	9,83%
PCV COLLECTIVITES		4 ans	2,5%	9,83%
BOSAN NETHERLANDS	Physical Education	4 ans	0,0%	0,00%
JFS B.V.		4 ans	0,0%	0,00%
SODEX France		4 ans	0,0%	0,00%
ABEO NORTH AMERICA INC	Sportainment	4 ans	3,0%	9,45%
ABEO REAL ESTATE NORTH AMERICA INC		4 ans	3,0%	9,45%
EL INDUSTRIES HOLDING		4 ans	3,0%	9,45%
FE DEUTSCHLAND	Vestiaires Europe	4 ans	2,0%	9,74%
FRANCE EQUIPEMENT		4 ans	2,0%	9,74%
VOGO		4 ans	3,0%	11,97%

Détermination de la valeur d'utilité

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la combinaison des éléments suivants :

- Des flux de trésorerie afférents à une période explicite de prévision de quatre ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget et les périodes suivantes correspondant au business plan approuvé par la Direction Générale d'ABEO ;
- D'un flux de trésorerie normatif représentatif des flux postérieurs à cette période de quatre ans, auquel est appliqué un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance anticipé de l'économie à long terme pour les pays composants chaque UGT.

Les prévisions des flux de trésorerie des périodes explicites et normatives prennent en compte :

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

- le taux de croissance prévisionnel de l'UGT ;
- les perspectives de taux d'EBITDA à 4 ans et sur la période normative ;
- des hypothèses d'évolution du besoin en fonds de roulement.

Ces flux de trésorerie sont ensuite actualisés au moyen d'un taux d'actualisation (WACC) calculé de la façon suivante :

Le coût des fonds propres est composé de :

- Un taux d'intérêt sans risque basé sur les obligations françaises à 10 ans (OAT) ;
- Auquel s'ajoute la prime de risque du marché (écart entre la moyenne sur 6 mois du rendement attendu et le taux dans risque), affectée d'un coefficient de sensibilité (β) propre à l'UGT. Le (β) est calculé à partir d'un panel de sociétés cotées ;
- Auquel s'ajoute une prime de taille issue d'une constatation statistique.

Il se calcule selon la formule suivante :

$$CMPC = K_{fp} \times W_{fp} + K_d \times (1 - IS) \times W_d$$

$$K_{fp} = R_f + \beta \times R_m + P_s$$

Avec:
W_{fp} : E/(E+D) poids des capitaux propres dans le capital en valeur de marché avec E = capitaux propres et D = dette financière ;
W_d : D/(E+D) poids de la dette financière nette dans le capital en valeur de marché ;
IS : taux d'impôt sur les bénéfices ;
K_d : coût de la dette ;
K_{fp} : coûts des fonds propres ;
R_f : taux sans risque ;
β : Beta, coefficient de risque systématique ;
R_m : prime de risque du marché actions ;
P_s : prime de risque spécifique ou prime de taille.

Business plan de référence – Méthodologie d'élaboration et hypothèses clés

Le business plan à quatre ans est composé du budget (approuvé par le Conseil d'Administration) pour le premier exercice et du plan d'affaires pour les trois années suivantes. Il est remis à jour au moins une fois par an dans le cadre d'un processus structuré jalonné d'échanges entre le management opérationnel local et le management du Groupe afin d'arrêter les principales hypothèses en termes d'activité et de rentabilité pour chaque UGT/division du Groupe.

Ce business plan a été mis à jour pour les besoins de cette clôture dans un contexte toujours incertain lié à un contexte géopolitique perturbé. Les principales hypothèses qui sous-tendent ce business plan sont :

(c) La confirmation du redémarrage d'un cycle de croissance avec une activité soutenue, en particulier sur la gymnastique et l'escalade ;
(d) Un changement de stratégie pour Fun Spot avec un développement de la sous-traitance, le développement de l'activité maintenance de parcs existants et le développement à l'international avec le support des autres entités de la division Sportainment & Escalade.
(e) Un impact limité des hausses de prix des matières premières et problèmes d'approvisionnement sur les marges brutes grâce à la capacité du Groupe à gérer son élasticité prix et diversifier ses sources d'approvisionnement ;
(f) La poursuite de l'amélioration de la performance opérationnelle grâce à un volume d'activité plus important associé à une maîtrise des coûts d'organisation et à la poursuite des synergies industrielles.

Analyse de sensibilité

L'analyse de la sensibilité de la juste valeur des hypothèses clés a été réalisée pour chacune des participations de ABEO SA sur les deux exercices présentés et a porté sur :

- Une variation de +/-1% (100 points de base) du taux d'actualisation ; ou
- Une variation de +/- 1% (100 points de base) du taux d'EBITDA / chiffre d'affaires uniquement sur la valeur terminale.
- Les résultats de l'analyse de sensibilité sont présentés dans le tableau ci-après.

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Résultats de l'analyse

En K€

Titres de participation détenus par ABEO SA	Valeur comptable des actifs testés	Marge d'impairment Hypothèse centrale	Marge d'impairment avec une baisse du taux d'EBITDA de 1% En KC	Marge d'impairment avec une hausse du taux d'actualisation de 1% En KC	Marge d'impairment avec une hausse du taux d'actualisation de 1% et une baisse du taux d'EBITDA de 1% En KC
ABEO NORTH AMERICA INC	45 079	(3 516)	(4 663)	(6 871)	(8 057)
ABEO REAL ESTATE NORTH AMERICA INC	247	10	10	10	10
BOSAN NETHERLANDS	11 174	3 636	2 774	2 118	1 391
ENTREPRISES	28 958	30 074	25 502	22 049	18 422
FE DEUTSCHLAND	23 509	7 702	5 936	4 164	2 649
FRANCE EQUIPEMENT	4 453	69 178	65 084	61 647	58 132
GYMNOVA	5 100	71 146	60 139	62 789	58 302
JFS B.V.	39 518	39 693	29 886	25 494	20 269
PCV COLLECTIVITES	139	5 370	4 593	4 792	4 480
SED INDIA	345	786	729	639	591
TOP 30	1 euro	(2 918)	(5 955)	(5 962)	(5 970)
VOGO	26 097	504	(1 550)	(3 576)	(4 831)
EL INDUSTRIES HOLDING	10 961	28 016	26 159	23 238	15 169
SODEX France	8 600	18 899	17 207	15 921	14 492

A l'issue de ces tests, des dépréciations complémentaires ont été constatées sur :

- Les titres ABEO North America pour 3,5 M€
- La créance vis-à-vis de TOP30 Espagne pour 2,9 M€

Inversement, une reprise de 0,2 M€ a été constatée sur les titres Vogo.

Test réalisé sur les titres de de participations détenus à moins de 50%

Au 31 mars 2026, les tests réalisés sur les participations minoritaires n'ont conclu à aucune dépréciation.

Note 5 : Actif immobilisés - provisions pour dépréciation

	01/04/2025	Dotations	Reprises	31/03/2026
Provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	16 322 481	6 433 543	170 935	22 585 089
Provisions pour dépréciation FDC	93 539	0	0	93 539
TOTAL	16 416 020	6 433 543	170 935	22 678 628
Dépréciation titres ABEO North America	14 869 K€	3 516 K€		18 384 K€
Dépréciation titres VOGO	1 454 K€		171 K€	1 283 K€
Dépréciation Créances T30E		2 918 K€		2 918 K€

Note 6 : Actif circulant Créances & Dettes - classement par échéance

Créances - classement par échéance

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Frs - Avances et acomptes	6 204	6 204	0
Clients et comptes rattachés	1 168 353	1 168 353	0
Personnel et comptes rattachés	10 600	10 600	0
Créances sociales	21 057	21 057	0
Créances fiscales	447 798	447 798	0
Comptes courants groupe	68 462 522	68 462 522	0
Débiteurs divers	0	0	0
Charges constatées d'avance	1 052 428	1 052 428	0
TOTAL	71 168 961	71 168 961	-

Actif circulant – provisions pour dépréciations

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

	01/04/2025	Dotations	Reprises	31/03/2026
Provisions sur autres créances (compte courant)	1 257 499	0	0	1 257 499
Provisions sur créances douteuses	0	0	0	0
TOTAL	1 257 499	0	0	1 257 499
Dépréciation Créances EP HK	992 K€			992 K€
Dépréciation Créances TOP30 Espagne	266 K€			266 K€

Dettes - classement par échéance

	Montant brut	Montant à 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts établissements de crédit	84 261 806	18 918 490	46 983 317	18 360 000
Intérêts courus sur emprunts	59 859	59 859	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Intérêts courus sur emprunts obligataires	0	0	0	0
Concours bancaires courants	3 973 664	3 973 664	0	0
Clients avoir à établir	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 328 203	1 328 203	0	0
Personnel et compte rattachés	976 070	976 070	0	0
Dettes fiscales et sociales	673 682	673 682	0	0
Comptes courants groupe & hors groupe	74 267 849	74 267 849	0	0
Autres dettes	94 387	94 387	0	0
TOTAL	165 635 520	100 292 203	46 983 317	18 360 000
Dont emprunts souscrits en cours d'exercice :	36 500 000			
Dont emprunts remboursés en cours d'exercice :	14 085 682			

Cash Pooling

Des conventions de centralisation de trésorerie existent entre ABEO SA et ses filiales auprès des plusieurs banques.

Ces centralisations permettent à ABEO SA d'intégrer progressivement l'ensemble des filiales et d'optimiser la trésorerie du Groupe.

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Note 7 : Composition du capital social

Le capital social est divisé en 8 330 917 actions ordinaires de 0,75 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Date	Nature des opérations	Mouvement sur le capital en K€	Prime d'émission en K€	Nombre d'actions O créées	Nombre d'actions P créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en K€
	Au 31 mars 2016	**3 994**	**27 231**	**23 021**	**7 007**	**30 028**	**133**
10/06/2016	Augmentation de capital par incorporation de réserves	15		-23 021	-7 007	-30 028	
10/06/2016	AG 10/06/16 - Division valeur nominale			5 344 984		5 344 984	0,75
10/10/2016	AG 10/10/16 - Emission d'actions	920	19 737	1 226 665		1 226 665	0,75
26/10/2016	CA 26/10/16 - Emission d'actions	68	1 467	91 199		91 199	0,75
	Frais IPO		-1 245				
	Au 31 Mars 2017	**4 997**	**47 191**	**6 662 848**	**0**	**6 662 848**	**0,75**
	PV du 20/02/2018 - Augmentation de capital avec maintien BPS	551	22 609	735 262	0	735 262	0,75
	PV du 20/02/2018 - Clause extension de l'augmentation de capital	87	3 570	116 101	0	116 101	0,75
	Frais IPO nets impôts		-600			0	
	Au 31 Mars 2018	**5 636**	**72 771**	**7 514 211**	**0**	**7 514 211**	**0,75**
	Au 31 Mars 2019	**5 636**	**72 771**	**7 514 211**	**0**	**7 514 211**	**0,75**
	Au 31 Mars 2020	**5 636**	**72 771**	**7 514 211**	**0**	**7 514 211**	**0,75**
	Au 31 Mars 2021	**5 636**	**72 771**	**7 514 211**	**0**	**7 514 211**	**0,75**
	Au 31 Mars 2022	**5 636**	**72 771**	**7 486 711**	**27 500**	**7 514 211**	**0,75**
11/07/2022	Augmentation de capital en numéraire (Actions O)	22	478	29 094	0	29 094	0,75
	Mouvements exercice (Actions O et P)			5 658	-5 658	0	
	Au 31 Mars 2023	**5 658**	**73 249**	**7 521 463**	**21 842**	**7 543 305**	**0,75**
	Mouvements exercice (Actions O et P)			-7 258	7 258	0	
	Au 31 Mars 2024	**5 658**	**73 249**	**7 514 205**	**29 100**	**7 543 305**	**0,75**
	Mouvements exercice (Actions O et P)			14 595	-14 595	0	
	Au 31 Mars 2025	**5 658**	**73 249**	**7 528 800**	**14 505**	**7 543 305**	**0,75**
10/12/2025	Augmentation de capital en numéraire (Actions O)	552	13 138	735 999	0	735 999	0,75
30/12/2025	Augmentation de capital en numéraire (Actions O)	39	921	51 613	0	51 613	0,75
	Frais nets impôts		-585				
	Au 31 Mars 2026	**6 248**	**86 723**	**8 316 412**	**14 505**	**8 330 917**	**0,75**

Note 8 : Variation des capitaux propres

en €	Total
Capitaux propres au 01/04/2025	96 724 881
Augmentation capital	590 709
Prime émission	13 473 581
Résultat 2025/2026	3 792 756
Dividendes distribués	-2 474 655
Provisions réglementées	73 403
Capitaux propres au 31/03/2026	**112 180 675**

Note 9 : Provisions pour risques et charges

en €	01/04/2025	Dotations	Reprises	31/03/2026
Provisions perte de change	11 850	886 434	11 850	886 434
Autres provisions pour risques et charges *	0	75 000	0	75 000
TOTAL	**11 850**	**961 434**	**11 850**	**961 434**

La provision pour risques et charges de 75K€ concerne une avance sur commission future passée en CCAV. Pour rappel, ABEO a signé en juin 2022 un contrat d'agent commerciale avec la société LIFE FACTORY pour une représentation sur l'Afrique Continentale. A cet effet, une avance de commission de 150K HT a été versée. Devant le décollage tardif des affaires et de déduire cette commission, une provision est effectuée à hauteur des perspectives en cours.

Note 10 : Détail des charges à payer et produits à recevoir

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Charges à payer	31/03/2026
Intérêts courus à payer	2 500
Intérêts courus sur emprunts établissements de crédits	59 859
Fournisseurs FAR	537 657
Pers.Dettes sur congés payés	311 916
Pers.Autres charges à payer	455 500
Org. Soc. Ch. Soc. sur Congés	131 005
Org. Soc. Autres Charges A Payer	201 630
Etat - TVA FNP et AAE	0
Etat - Autres Charges à payer	33 001
Groupe - Intérêts Courus Créditeurs	34 701
Divers - Charges A Payer	94 000
TOTAL	1 861 769

Produits à recevoir	31/03/2026
Etat - TVA FAR	81 953
Groupe - Intérêts courus à recevoir	168 871
Intérêts courus sur VMP	0
Intérêts à recevoir Créances Rattachées à des Participations	252 726
TOTAL	503 550

Note 11 : Détail des charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	31/03/2026
Loyer	42 250
Charges locatives	18 640
Assurances	55 817
Maintenance bureau informatique	270 285
Téléphonie	4 580
Honoraires	619 155
Frais recrutement	7 190
Charges intérêts	14 710
Honoraires divers	19 800
TOTAL	1 052 428

Produits constatés d'avance	
NEANT	0
TOTAL	0

Note 12 : Eléments relevant de plusieurs postes de bilan pour les entreprises liées ou avec lien de participation

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

POSTES DE BILAN	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	LIEES	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	204 185 710	460 112	
Créances rattachées à des participations	6 402 726		
Prêts	12 298 995		
Créances clients et comptes rattachés	1 160 410		
Autres créances (*)	68 462 522		
Emprunts et dettes financières divers (*)	74 267 849		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 348		

(*) inclus dans les postes de créances et dettes, l'impôt des sociétés pour les filiales adhérentes au périmètre d'intégration fiscale.

POSTES RELATIFS A L'INTEGRATION FISCALE	LIEES	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Autres créances	2 274 327	
Emprunts et dettes financières divers	130 937	

Engagements hors bilan

Engagements de départ à la retraite
Ils sont évalués selon la méthode « PBO » pour chaque salarié en tenant compte :

- des caractéristiques de la Convention Collective,
- de l'ancienneté et de l'âge,
- d'un âge de départ à la retraite de 65 ans en tenant compte de la réforme,
- des probabilités de survie et de présence dans l'entreprise, (table de mortalité INSEE 2019-2021),
- d'un taux de charges sociales / ou majoration pour mise à la retraite de 42 %,
- d'un taux d'actualisation 4.00 % au 31/03/2026 contre 3.70 % au 31/03/2025.

Le montant de l'engagement pour Indemnité de Départ en Retraite s'élève à 82 134 € au 31 mars 2027 contre 74 777 € au 31 mars 2025 (IFRIC). Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes sociaux.

Note 13 : Engagements de Crédit-Bail

NEANT

Note 14 : Engagements donnés/reçus - Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements reçus

Nature des engagements reçus	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025
Cautions Div Trésorerie ESE / CA	30000	30000
Garanties internationales BNP	1144897	1214841

Engagements donnés

ABEO SA continue d'apporter son soutien financier à ses filiales EP, SANITEC INDUSTRIE, XTRM France, DOCK 39 CDC et DOCK 39 Terville au cours de l'exercice et continuera à le faire pour l'exercice prochain clos au 31 mars 2027.

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Nature	Description	2025/2026 en K€	2024/2025 en K€
Garanties	Garantie bancaire accordée à Arch Isurance pour le contrat de Bridgeport pour le compte d'EP USA (sept 2020) - augmentée en sept 2022	1 087	1 156
	Lettre de soutien accordée à BNP pour certaines filiales inclues dans le cashpooling international (mai 2021)	1 447	1 447
	Garantie bancaire accordée aux autorités fiscales britanniques pour le compte d'ENTRE-PRISES UK (déc,2019)	58	60
	Garantie maison-mère accordée à Deutsche Leasing pour le financement d'équipements sur META pour un montant maximum de 6 M€	5 169	1 500
	Garantie maison-mère accordée à BMO pour le programme de cartes de crédit accordée aux filiales US	113	0
	Garantie maison-mère accordée à LSA Entretainment GmbH pour un contrat porté par le groupe Eliplay	238	0
Total Garanties		8 111	4 163
Cautions	Caution solidaire DOCK39CDC en faveur de CHANTELOUP 02 (24/10/14) sur 12 ans - Participation Financière et Loyers	58	157
	Caution solidaire DOCK39TERVILLE en faveur de IF PLEIN EST (24/10/14) sur 12 ans - Participation Financière et Loyers	0	206
	Caution du 28/07/2016 en faveur de SG pour la garantie des lignes court terme au bénéfice de XTRM France à hauteur de 500k€ pour une durée de 1 an	0	0
	Caution solidaire ENTRE-PRISES France en faveur de 7W Construction (22/07/2022) sur 9 ans - Paiement des loyers	123	123
Total Cautions		181	485
Total		8 292	4 648

Notes relatives au compte de résultat

Note 15 : Ventilation du chiffre d'affaires

CA par activité	2025/2026	2024/2025	Variation Montant	Variation %
Ventes marchandises	-	9 616	- 9 616	
Production vendue de services	9 935 796	15 996 137	- 6 060 341	-37,89%
TOTAL CA	9 935 796	16 005 753		

Répartition géographique	2025/2026			2024/2025		
	FRANCE	EXPORT	MONTANT	FRANCE	EXPORT	MONTANT
Ventes de marchandises	-	-	-	9 616	-	9 616
Production vendue de services	3 928 054	6 007 742	9 935 796	10 320 962	5 675 175	15 996 137
TOTAL CA	3 928 054	6 007 742	9 935 796	10 330 578	5 675 175	16 005 753

Convention de prestations de services

Le Groupe a mis en place une convention de prestations de services applicable depuis le 1er avril 2016 et renouvelable tous les 12 mois par tacite reconduction pour certaines de ses filiales en France et à l'étranger.

Aux termes de cette convention, ABEO SA fournit à l'ensemble des filiales signataires une assistance en matière de tenue de comptabilité et d'établissement des comptes sociaux, de contrôle de gestion et de gestion des ressources humaines ainsi qu'une assistance informatique, juridique et marketing.

Convention française de prestations de services par ABEO SA

Le Groupe a mis en place une convention de prestations de services applicable depuis le 1er avril 2016 et renouvelable tous les 12 mois par tacite reconduction. Outre la société ABEO SA, les sociétés signataires de cette convention intragroupes et qui font partie du Groupe sont PCV Collectivités, Acman, Acsa, France Equipement, Suffixe, Gymnova, EP France et Navic.

Aux termes de cette convention, ABEO SA fournit à l'ensemble des filiales signataires une assistance en matière de tenue de comptabilité et d'établissement des comptes sociaux, de contrôle de gestion et de gestion des ressources humaines ainsi qu'une assistance informatique, juridique et marketing.

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Les filiales versent un pourcentage du chiffre d'affaires annuel (environ 4% en moyenne) pour l'exécution des prestations.

Conventions internationales de prestations de services par ABEO SA

Des conventions similaires à la convention de prestations de services française, portant sur les mêmes services, ont été mises en place entre ABEO SA et ses filiales à l'étranger.

Les filiales concernées utilisant de manière différenciée ces services, les prestations représentent un pourcentage de leur chiffre d'affaires compris entre 2% et 4%.

Le montant facturé par exercice pour les conventions françaises et internationales s'établit comme suit :

- 9 434 K€ au 31 mars 2026
- 8 728 K€ au 31 mars 2025

En complément, ABEO a facturé une mise à disposition de personnel pour un montant de 157K€.

Contrats Cadre signés par ABEO

La société ABEO SA a signé un contrat Cadre pour les assurances. A cet effet, la société a facturé ses filiales au coût réel sans marge pour un montant de 896 K€.

La société ABEO SA facture un loyer ainsi que l'entretien de locaux pour les sociétés situées sur le site de Rioz à savoir : Acman, France Equipement, Suffixe et XTRM France pour un montant global de 343 K€.

ABEO SA refacture en complément des honoraires de propriété intellectuelle, des frais d'avocats ainsi que des frais d'audit auprès de différentes filiales.

Le montant facturé par exercice pour l'ensemble de ces prestations s'établit à :

- 1 389 K€ au 31 mars 2026
- 1 220 K€ au 31 mars 2025

Convention de gestion de trésorerie du Groupe

A compter du 1er décembre 2002, le Groupe a mis en place une convention de gestion centralisée de trésorerie pour une durée indéterminée. Outre la société ABEO SA, les sociétés signataires de cette convention et qui font partie du Groupe sont Acman, France Equipement, Suffixe, Gymnova, Acsa et EP. Toutes les sociétés commerciales ayant des liens juridiques de mère à filiale ou inversement avec une des sociétés participantes ont été intégrées dans la convention. Avec le développement du Groupe, les nouvelles filiales ont contractuellement été rajoutées à cette convention de gestion de trésorerie.

Aux termes de cette convention, la société ABEO SA assure la gestion centralisée de la trésorerie des sociétés participantes, centralisant leurs disponibilités financières, les gérant aux meilleures conditions du marché et les prêtant aux différentes sociétés en fonction des disponibilités et besoins de chacune. Cette gestion implique des opérations courantes d'encaissement et décaissement de trésorerie, des opérations de financement à moyen et long terme, de placement, d'opérations de changes et d'opérations particulières de paiement.

Par ailleurs, cette convention met en place la centralisation des tâches de gestion de trésorerie des sociétés signataires, réalisant ainsi des économies d'échelle, tirant bénéfice de négociations regroupées et rentabilisant de manière optimale les compétences humaines et le matériel moderne de communication et de gestion.

Au 31 mars 2026, le taux d'intérêt appliqué dans le cadre de cette convention est de Euribor 3 mois + 2,5%.

Note 16 : Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges

	2025/2026	2024/2025
Reprises sur amortissements et provisions	-	-
Transferts de charges	-	2 895 740
TOTAL	0	2 895 740

Suite à modification de l'ANC, le poste transfert de charges est supprimé à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025.

Note 17 : Rémunération des dirigeants et Ventilation de l'effectif

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'Administration et Associés. Aucune rémunération variable n'est allouée.

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

La rémunération mentionnée ci-dessous ne concerne que le Président Directeur Général (seul dirigeant mandataire social) :

Valeur Brute en K€	2025/2026	2024/2025
Rémunérations fixes	248	250
Rémunérations variables	38	71
TOTAL	286	321

La société ABEO, sise à Rioz, est représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Olivier ESTEVES, qui a été nommée Président à compter du 1er avril 2009 pour une durée illimitée.

Ventilation de l'Effectif :

	2024/2025	variations	2025/2026
Executive	8	2	10
Supervisor	13	0	12
Employee	24	3	27
Trainee/Stagiaire	6	4	10
TOTAL	51	9	59

ETP exercice 52,74 personnes

Note 18 : Dotations aux amortissements et provisions

	2025/2026	2024/2025
Amortissement immobilisations	499 529	467 162
Provisions Risques Charges Exploitation	75 000	0
Amortissement Charges Exploitation	0	222 250
TOTAL	574 529	689 412

Note 19 : Résultat financier

	2025/2026	2024/2025
Produits financiers	0	113
Dividendes	14 670 220	14 810 000
Produits financiers sur comptes courants groupe	3 717 263	5 029 319
Intérêts comptes à terme	2 377	18 068
Dotations nettes	-7 353 738	2 930 319
Différences de change nettes	1 063	1 561 990
Charges financières sur emprunts/concours	-4 219 546	-2 641 439
Charges financieres sur opérations financements	-203 462	-207 027
Charges financières sur comptes courants	-3 192 981	-4 034 058
Perte sur créances liées	-403 057	-609 746
Escomptes obtenus - accordés nets	0	0
Boni/Mali prov rachat Actions Entreprise	-13 683	0
TOTAL	3 004 457	16 857 539

Le résultat financier s'établit à un profit de 3 004 K€ contre un profit de 16 857 K€ au 31 mars 2025, soit un différentiel de 13 853K€ sous les effets principaux suivants :

- Dividendes reçus des filiales, en diminution passant de 14 810 K€ à 14 670 K€ soit – 140 K€ ;
- Intérêts d'emprunts d'un montant de 4 219k€ pour 2 641 K€, d'où une augmentation de 1 578 K€ par rapport à l'exercice précédent ;
- Produit net des intérêts sur les comptes courants des filiales de 524 K€ contre 995 K€, en diminution de 470 K€ par rapport à l'exercice précédent ;
- Un gain de change de 1k€ contre 1 562k€ sur l'exercice précédent soit une diminution de 1561K€ ;
- Une dotation nette sur Provision sur Titres et Créances Groupe pour 7 353 K€ contre une reprise de 2 930 K€ sur l'exercice précédent soit une variation de 10.3 M€.

Docusign Envelope ID: 0257C6D1-6F2F-8538-802E-1CE50E989FC8

Note 20 : Résultat exceptionnel

	2025/2026	2024/2025
Résultat net sur opérations de gestion & capital	-160 335	-915 208
Résultat sur cessions d'actifs	0	-163 796
Dotation provisions exceptionnelles	73 403	5 033
TOTAL	**-233 738**	**-1 084 037**

Note 21 : Impôts sur les bénéfices

	2025/2026	2024/2025
Impôt exigible	2 099 152	782 019
Dont intégration fiscale	2 067 807	685 552
Dont crédit d'impôt recherche	31 345	96 467
TOTAL	**2 099 152**	**782 019**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultats avant impôt	Impôt
Résultat courant	1 927 342	2 157 587
Résultat exceptionnel	-233 738	-58 435
Résultat comptable	3 792 756	2 099 152

Chapitre 3. Gouvernement d'entreprise

3.1 Structure de gouvernance, composition et fonctionnement des organes de Direction et d'administration 58

3.1.1 Structure de gouvernance 58

3.1.2 Organisation et fonctionnement des organes de direction et d'administration 59

3.1.3 Composition du Conseil d'Administration 65

3.1.4 Déclarations concernant les membres du Conseil d'Administration et la direction générale 68

3.1.5 Informations complémentaires relatives aux membres du Conseil d'Administration 68

3.1.6 Le Comité de Direction, organe opérationnel en charge de l'exécution de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration 80

3.2 Rémunérations des mandataires sociaux 81

3.2.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux 81

3.2.2 Montant des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux 85

3.2.3 Rémunération de Monsieur Olivier Estèves, Président Directeur Général au titre des exercices clos les 31 mars 2025 et 31 mars 2026 85

3.2.4 Rémunération fixe et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants 88

3.3 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital d'ABEO 90

3.3.1 Attribution gratuite d'actions 90

3.3.2 Stock-options 97

3.3.3 Intéressement et participation 106

3.3.4 Epargne salariale- Actionnariat salarié 106

3.3.5 Plan d'épargne pour la retraite 106

3.3.6 Opérations sur titres des dirigeants mandataires sociaux 106

3.3.7 Opérations intragroupes 106

3.3.8 Conventions conclues ou poursuivies avec des administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 109

3.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées 110

3.1 Structure de gouvernance, composition et fonctionnement des organes de Direction et d'administration

3.1.1 Structure de gouvernance

Code de gouvernance

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext. Ce Code est disponible sur le site internet de Middlenext (www.middlenext.com).

Mise en œuvre de la règle « Appliquer ou expliquer »

La Société applique les 22 recommandations du Code Middlenext. Dans le cadre de la mise en œuvre du principe « appliquer ou expliquer » recommandé par l'AMF, le tableau ci-dessous récapitule les recommandations énoncées par ledit Code et leur application au sein de la Société.

Recommandations du Code MiddleNext	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
I. Le pouvoir de surveillance				
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X			
R2 : Conflits d'intérêts	X			
R3 : Composition du Conseil : présence de membres indépendants	X			
R4 : Information des membres du Conseil	X			
R5 : Formation des membres du Conseil	X			
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X			
R7 : Mise en place de Comités	X(1)			
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	X(2)			
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X			
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	X			
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	X			
R12 : Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat	X			
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X			
R14 : Relation avec les actionnaires	X			
II. Le pouvoir exécutif				
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X			

Recommandations du Code MiddleNext	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	X			
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X(3)			
R19 : Indemnités de départ	X			
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	X			
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X			
R22 : Revue des points de vigilance	X			

(1) Le Conseil d'Administration, dans sa réunion en date du 30 août 2017, a décidé de la mise en place de deux comités spécialisés : (i) un comité d'audit composé actuellement de Madame Claire Lenart-Turpin (Présidente) et de Monsieur Marc-Olivier Strauss-Kahn et (ii) un comité en charge de l'intégration des sociétés acquises, composé de Monsieur Jacques Janssen (Président), Madame Claire Lenart-Turpin, Monsieur Marc-Olivier Straus-Kahn, Monsieur Olivier Estèves et Monsieur Jean Ferrier.

(2) Le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 8 décembre 2021 a décidé de la mise en place d'un comité spécialisé en matière de RSE, composé de Madame Manuela Borella (Présidente), de Monsieur Marc-Olivier Strauss-Kahn et de Monsieur Jean Ferrier.

(3) Monsieur Jean Ferrier, ancien Directeur Administratif et Financier, a été nommé en qualité de Directeur Général Adjoint (salarié non-mandataire social) à effet au 1er mars 2019. Il avait été nommé en qualité d'Administrateur par le Conseil d'Administration du 16 mai 2019 en remplacement de Monsieur Gérard Barbafiéri.

Formule d'organisation des pouvoirs

La Société est constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration.

Par décision en date du 29 avril 2016, le Conseil d'Administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et de nommer Monsieur Olivier Estèves en qualité de Président Directeur Général de la Société.

Eventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

3.1.2 Organisation et fonctionnement des organes de direction et d'administration

Direction générale

Modalités d'exercice

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale. Comme indiqué ci-dessus, le Conseil d'Administration du 29 avril 2016 a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration fixe la durée de l'option, la décision du Conseil sur ce point restant, en tout état de cause, valable jusqu'à décision contraire. Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration (le « *Règlement Intérieur* ») précise que le Conseil a la volonté constante de s'assurer de la mise en œuvre par la direction générale des orientations qu'il a définies. Il confie au Président le soin de développer et d'entretenir une relation confiante et régulière entre le Conseil et le Directeur Général. Le Conseil, ou un éventuel Comité spécialisé, s'attache à examiner de manière régulière la question de la succession des dirigeants et des personnes clés.

Exercice de la direction générale

Consécutivement au renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juillet 2024, le Conseil d'Administration en date du 18 juillet 2024 a procédé au renouvellement de Monsieur Olivier Estèves en qualité de Président du Conseil d'Administration chargé d'assumer la direction générale de la Société pour la durée de son mandat d'Administrateur, avec les mêmes pouvoirs que précédemment. La durée des fonctions des administrateurs prévue par les statuts est de trois (3) ans, de sorte que le mandat confié à Monsieur Olivier Estèves en qualité de Président du Conseil d'Administration prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans le courant de l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

Le Président Directeur Général est assisté d'un Directeur Général Adjoint (salarié, non mandataire social) en la personne de Monsieur Jean Ferrier.

Direction générale (art. 19.2 des statuts)

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les Administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de quatre-vingts (80) ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dirigeants de la Société s'assurent que les conditions du dialogue avec les actionnaires sont réunies. Les dirigeants veillent à rencontrer les actionnaires significatifs qui en expriment la demande.

Directeurs Généraux Délégués (art. 19.3 des statuts)

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux Délégués parmi les Administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq (5).

La limite d'âge est fixée à quatre-vingts (80) ans. Lorsqu'un Directeur Général Délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conseil d'Administration

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration a été adopté par le Conseil d'Administration du 29 avril 2016. Il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le Règlement Intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat.

Ce Règlement Intérieur s'adresse à chaque administrateur de la Société, à chaque représentant permanent d'un administrateur personne morale et, plus généralement, s'agissant des règles qui ne sont pas proprement liées à la fonction d'administrateur et, notamment, celles relatives à la confidentialité des informations, aux conflits d'intérêts et à la prévention des délits ou manquements d'initiés, à toute personne participant ou assistant, à quelque titre que ce soit, de manière permanente ou occasionnelle, aux réunions du Conseil ou de ses Comités.

Le Règlement Intérieur est accessible sur le site internet de la Société (www.abeo-bourse.com).

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Règlement Intérieur fait état des modalités de convocation et de délibération des réunions du Conseil. Il précise que tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur les questions soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion. Les informations communiquées à un administrateur dans le cadre de ses fonctions lui sont données à titre strictement confidentiel. Il doit en protéger personnellement la confidentialité et ne doit les divulguer en aucun cas. Cette obligation s'impose également aux représentants d'une personne morale administrateur.

Le Règlement Intérieur définit également les modalités de participation aux séances du Conseil par moyens de télécommunication ou visioconférence.

Il précise également que les délibérations du Conseil sont constatées sur les procès-verbaux signés par le Président de séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président de séance, par deux administrateurs au moins.

Le Règlement Intérieur rappelle aux administrateurs de prendre connaissance des différentes dispositions légales, réglementaires, statutaires et prévues dans ledit Règlement Intérieur qui leur sont applicables notamment en matière de cumul de mandants, de conventions réglementées, de définition de pouvoir du Conseil et de détention et d'utilisation d'informations privilégiées.

Le Règlement Intérieur rappelle aux administrateurs les obligations leur incombant en raison du respect de l'intérêt social, de leur devoir d'efficacité du Conseil et de leur liberté de jugement.

En outre, il rappelle également aux administrateurs leur devoir en matière de conflit d'intérêts (cf. section 3.1.4 paragraphe "Conflits d'intérêts et conventions auxquelles les mandataires sont intéressés" du présent Document d'Enregistrement Universel), de diligence et de confidentialité.

Missions du Conseil d'Administration (art. 17 des statuts et 1.1 du Règlement Intérieur)

Outre les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses Comités, sur tout évènement significatif pour la conduite des affaires de la Société. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, notamment sur le bon fonctionnement des organes internes de contrôle, et il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés financiers.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des statuts. Il peut également décider de la création de Comités spécialisés chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis à leur examen, le Conseil restant l'organe social décisionnaire.

Travaux du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 et depuis le début de l'exercice en cours

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix reprises avec un taux de participation de 96,67% si l'on tient compte uniquement des Administrateurs présents, ce qui constitue un taux de participation très satisfaisant.

Lors de ces dix réunions, le Conseil d'Administration a mené l'ensemble des travaux qui lui incombent au titre de ses missions, et a notamment examiné les points suivants :

<table>
<tr><th colspan="2" rowspan="2">Principaux travaux spécifiques du Conseil d'Administration</th><th>Principaux travaux des comités revus et/ou arrêtés par le Conseil d'Administration</th></tr>
<tr><th>Comptes rendus du Comité d'audit</th></tr>
<tr><td>Gouvernance
• Évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil d'Administration
• Rapport sur le gouvernement d'entreprise
• Examen des différentes recommandations du Code Middlenext (points de vigilance, revue des conflits d'intérêts éventuels, préparation de la succession des dirigeants, etc.)</td><td>Rémunération
• Rémunération des dirigeants mandataires sociaux
• Plan d'attribution gratuite d'actions</td><td>Résultats de la Société
• Comptes annuels sociaux et consolidés 2024/25 et rapport de gestion
• Affectation du bénéfice et fixation du dividende
• Comptes semestriels au 30/09/2025 et rapport financier semestriel
• Documents de gestion prévisionnelle
• Avis des Commissaires aux comptes
• Communication financière</td></tr>
<tr><td>Stratégie
• Examens de la stratégie du Groupe
• Point sur les dossiers de M&A</td><td>Ressources Humaines
• Approbation de la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale
• Etat de l'actionnariat salarié</td><td>Gestion des risques, contrôle interne et audit interne
• Examen des conclusions du comité d'audit
• Suivi de l'audit et du contrôle interne
• Mise à jour de la cartographie des risques
• Examen des risques financiers intégrés dans la matrice de double matérialité du rapport de durabilité</td></tr>
<tr><td>Assemblées Générales
• Convocation des assemblées
• Arrêté des projets de résolutions et des rapports à l'Assemblée générale</td><td rowspan="2">Éthique et RSE
• Suivi des indicateurs (KPI) Groupe
• Suivi des travaux du Comité RSE</td><td rowspan="2">Gestion financière de la Société
• Approbation du budget annuel
• Examen des garanties octroyées par ABEO au cours de l'exercice 2025/26
• Autorisation des cautions, avals et garanties
• Stratégie de financement et d'endettement
• Calendrier de communication financière pour 2024/25</td></tr>
<tr><td>Stratégie et investissements
• Informations et décisions relatives à différents projets de croissance externe
• Examen de projets de partenariats stratégiques</td></tr>
</table>

☐ Thématique récurrente

☐ Thématique ponctuelle

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes semestriels au 30 septembre 2025 lors de sa réunion du 9 décembre 2025, et les comptes annuels au 31 mars 2026 lors de sa réunion du 3 juin 2026.

Lors de chacune des réunions du Conseil, un point a été fait sur la marche des affaires du Groupe. Un point d'avancement sur le plan stratégique du Groupe, notamment, la segmentation et le dimensionnement des marchés, les priorités par pays, les projets de croissance externe, l'évolution du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie nette, a régulièrement fait l'objet d'échanges au sein du Conseil d'Administration.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, et depuis la clôture de l'exercice au 31 mars 2026, le Conseil d'Administration s'est réuni à 2 reprises avec un taux de participation de 100%.

Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

Les délégations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'émission ou de rachat d'actions sont présentées dans la section 1.6.11, « Tableau des délégations de compétence accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'Administration en matière d'opérations sur le capital » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Comités spécialisés

Comité d'audit

Le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 août 2017 a décidé notamment de la mise en place d'un comité d'audit, aujourd'hui composé de Madame Claire Lenart-Turpin (Présidente) et de Monsieur Marc-Olivier Strauss-Kahn.

Les missions du Comité d'audit sont les suivantes :

Processus d'élaboration de l'information financière	Le Comité d'audit, agissant sous la responsabilité du Conseil d'Administration, assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité. Il assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.
Mission du commissaire aux comptes	Le Comité d'audit suit la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission. Il tient compte des constatations et conclusions du H3C consécutives aux contrôles réalisés. Il s'assure du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section 2 du chapitre II du Livre VIII du Code de commerce. Il s'assure également du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du règlement (UE) 537/2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des EIP (respect des conditions avant d'accepter ou de poursuivre une mission, confirmation annuelle de son indépendance et évaluation des risques qui pèsent sur son indépendance). Il rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de ses missions. Il rend compte également des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.
Services autres que la certification des comptes	Le Comité d'audit approuve la fourniture, par les commissaires aux comptes, de services autres que la certification des comptes non interdits.
Procédure de sélection du	Le Comité d'audit émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale. Cette recommandation

commissaire aux comptes	adressée au Conseil d'Administration est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) 537/2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des EIP. Il émet également une recommandation au Conseil d'Administration lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires aux comptes est envisagé à l'issue d'une procédure de sélection, en cas de commissariat aux comptes unique, à la fin de la période maximale de dix ans, pour une période de six exercices (option appel d'offres).
Honoraires d'audit : honoraires reçus de la Société supérieurs à 15 % des honoraires totaux reçus par un commissaire aux comptes	Lorsque les honoraires totaux reçus de la Société représentent, pendant les trois derniers exercices consécutifs, plus de 15 % du total des honoraires reçus par les commissaires aux comptes ou le cabinet d'audit, ce dernier en informe le Comité d'audit et analyse avec lui les risques pesant sur son indépendance et les mesures de sauvegarde appliquées pour atténuer ces risques. Le Comité d'audit examine si la mission devrait être soumise à un examen de contrôle qualité de la mission par un autre commissaire aux comptes ou cabinet d'audit avant la publication du rapport d'audit. Si la situation persiste, le Comité d'audit décide si le commissaire aux comptes ou le cabinet d'audit peut continuer à effectuer ce contrôle pendant une période supplémentaire, qui ne peut en aucun cas excéder deux ans.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Comité d'audit s'est réuni :

- le 23 mai 2025, en vue de restituer les travaux d'audit et sujets de clôture sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
- le 5 décembre 2025, en vue d'examiner le projet des comptes semestriels au 30 septembre 2025, ainsi que les risques financiers intégrés dans la matrice de double matérialité du rapport de durabilité en cours d'élaboration ;
- le 18 mars 2026, en vue de revoir la matrice des risques du Groupe et les sujets de clôture des comptes semestriels de l'exercice ;
- le 27 mai 2026, en vue de restituer les travaux d'audit et sujets de clôture sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Comité en charge de l'intégration des sociétés acquises

Le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 août 2017 a décidé notamment de la mise en place d'un comité en charge de l'intégration des sociétés acquises, aujourd'hui composé de Monsieur Jacques Janssen (Président) et de Madame Manuela Borella.

La mission confiée à ce Comité est la suivante : à partir de l'acquisition d'une société dans le Groupe, le Comité suit les actions sur les plans commercial, financier, organisationnel, associées à l'intégration dans le groupe de la société au moins au cours des 12 mois suivant son acquisition, en incluant les impacts financiers. Le Comité a pour mission de faire des recommandations d'amélioration au Conseil en matière de processus d'intégration.

Compte tenu de l'absence d'acquisitions significatives depuis fin 2018 et du contexte de Covid-19, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 10 juin 2020, de suspendre momentanément les travaux du Comité en charge de l'intégration des sociétés acquises. Le Conseil d'Administration réuni le 12 mai 2025 a procédé à la réactivation de ce comité et a fixé sa composition comme suit : Monsieur Jacques Janssen (Président), Madame Claire Lenart-Turpin, Monsieur Marc-Olivier Straus-Kahn, Monsieur Olivier Estèves et Monsieur Jean Ferrier. Le Comité s'est réuni à 5 reprises sur l'exercice.

Comité spécialisé en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)

Le Conseil d'Administration dans sa réunion du 8 décembre 2021, répondant à une nouvelle recommandation du Code Middlenext (recommandation R8), a décidé la mise en place d'un comité spécialisé en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), aujourd'hui composé de Madame Manuela Borella (Présidente), de Monsieur Marc-Olivier Strauss-Kahn et de Monsieur Jean Ferrier, avec pour mission principale d'assister et de conseiller le Conseil d'Administration en matière de RSE.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Comité RSE s'est réuni :

- le 19 mai 2025, pour revoir le projet de rapport CSRD, avoir un échange avec les auditeurs sur leurs travaux d'audit conduits sur les sites et au niveau Corporate, et faire l'évaluation des objectifs RSE fixés à Monsieur Olivier Estèves,
- 1er octobre 2025 pour cadrer les priorités et la feuille de route RSE de l'exercice 2025/26 ;
- Le 21 janvier 2026 pour revoir la matrice de double matérialité et le budget RSE de l'exercice 2026/27 ;

3.1.3 Composition du Conseil d'Administration

Règles de composition du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Le Conseil d'Administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

En cours de vie sociale, les Administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des Administrateurs est de trois (3) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Par exception et pour la première période trois (3) ans, il a été procédé au renouvellement des Administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des Administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectuent par ancienneté de nomination pour la durée et dans les conditions indiquées au paragraphe ci-avant. Cette durée et ce mode de renouvellement sont adaptés aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R11 du Code Middlenext.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingts (80) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Composition du Conseil d'Administration et de ses comités au 31 mai 2026

Nom	Début de mandat	Échéance du mandat en cours	Comité d'Audit	Comité d'Intégration des sociétés acquises par le groupe	Comité RSE
Dirigeant et mandataire social					
Monsieur Olivier Estèves *Président-Directeur Général*	Nommé en qualité d'Administrateur par l'AG du 29 avril 2016, puis renouvelé successivement pour une durée de 3 ans par les AG du 18 juillet 2018, du 20 juillet 2021 et du 16 juillet 2024	AGOA 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027	-	X-	-
Administrateurs qualifiés d'indépendants par le Conseil d'Administration					
Madame Manuela Borella	Nommée en qualité d'Administrateur par le CA du 10 juin 2020 en remplacement de Madame Liz Musch, laquelle avait été nommée par l'AG du 20 mai 2016, puis renouvelée pour une durée de 3 ans par les AG du 17 juillet 2019,19 juillet 2022 et du 15 juillet 2025	AGOA 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028	-		X (Présidente)
Madame Claire Lenart-Turpin	Nommée en qualité d'Administrateur par l'AG du 18 juillet 2023, pour une durée de 3 ans	AGOA 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026	X (Présidente)	X	-
Monsieur Marc-Olivier Strauss-Kahn	Nommé en qualité d'Administrateur par l'AG du 28 juillet 2020, pour une durée de 3 ans. Mandat renouvelé pour 3 ans par l'AG du 18 juillet 2023.	AGOA 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026	X	X	X
Administrateurs					
Monsieur Jean Ferrier *Directeur Général Adjoint (salarié, non mandataire social) et Administrateur*	Nommé en qualité d'Administrateur par le CA du 16 mai 2019 (en remplacement de Monsieur Gérard Barbafiéri). Mandat renouvelé successivement pour 3 ans par les AG du 28 juillet2020 et du 18 juillet 2023.	AGOA 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026	-	X	X
Monsieur Jacques Janssen *Administrateur*	Nommé en qualité d'Administrateur par l'AG du 29 avril 2016, puis renouvelé successivement pour une durée de 3 ans par les AG du 18 juillet 2018, du	AGOA 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027	-	X (Président)	-

Nom	Début de mandat	Échéance du mandat en cours	Comité d'Audit	Comité d'Intégration des sociétés acquises par le groupe	Comité RSE
	20 juillet 2021 et du 16 juillet 2024				

Evolution de la composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration n'a fait l'objet d'aucune évolution au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Il est toutefois précisé qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2026 de nommer Monsieur Christophe Carniel et Madame Victoria Estèves en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de trois (3) années. Sous réserve de l'adoption de ces résolutions, leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029, à tenir dans le courant de l'année 2029.

Administrateurs dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2026

Monsieur Christophe Carniel

Né le 13 septembre 1966 à Montpellier (34),
De nationalité française.

Entrepreneur et dirigeant d'entreprise, Monsieur Christophe Carniel est le co-fondateur et Président de VOGO. Il dispose d'une solide expérience dans les domaines des technologies, de l'innovation et du développement d'entreprises à forte croissance. Son parcours est marqué par la création et le développement de sociétés innovantes ainsi que par une expertise reconnue en matière de stratégie, de gouvernance et de développement international.

Principaux mandats et fonctions exercés à la date du présent Document d'enregistrement universel :

- Président-Directeur Général de VOGO SA ;
- Président et administrateur de 9328-9601 Québec Inc. ;
- Président et administrateur de Vogo NA, Inc ;
- Administrateur de Vogo UK ;
- Président de SAS Two-C ;
- Président de SAS La Halle Thao ;
- Président de SAS : Sud Stratégie Conseil ;
- Administrateur de SAS Genepep ;
- Gérant de SCI Ingril ;
- Gérant de SCI Absolu.

Madame Victoria Estèves

Née le 6 octobre 1996 à Besançon (25),
De nationalité française.

Victoria Estèves contribue depuis 2023 au développement du groupe au travers de responsabilités opérationnelles exercées successivement dans les domaines de la RSE puis du marketing de la division Sport. Elle siège également depuis début 2026 au Conseil d'administration de Vogo.

Diplômée de l'ISCOM, école spécialisée dans les métiers de la communication et du marketing, Victoria a débuté sa carrière au Club Med en tant que Responsable Communication Interne. Elle a ensuite occupé le poste de Responsable Communication-Marketing au sein de la maison Bernardaud, avant de rejoindre ABEO.

Principaux mandats et fonctions exercés à la date du présent Document d'enregistrement universel :

- Responsable marketing – Division Sport d'ABEO ;
- Administratrice de VOGO SA à compter du 3 février 2026.

3.1.4 Déclarations concernant les membres du Conseil d'Administration et la direction générale

Absence de condamnation pour fraude, faillite, sanctions publiques au cours des cinq derniers exercices

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil et de la Direction générale, n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, de condamnation pour fraude, ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou une liquidation judiciaire, ni fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou règlementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de services

Il n'existe aucun contrat de prestations de services entre l'un ou l'autre des Administrateurs, dirigeants ou non, et la Société ou l'une de ses filiales.

Certains Administrateurs sont intéressés au titre de conventions conclues directement ou indirectement avec la Société ou les sociétés du Groupe (cf. section 3.3.6 « Opérations avec les apparentés » du présent Document d'Enregistrement Universel).

Conflits d'intérêts et conventions auxquelles les mandataires sont intéressés

Lors de sa séance du 3 juin 2026, le Conseil d'Administration a pris acte qu'il n'existait aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société de l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.

A la connaissance de la Société il n'existe pas de conflit potentiel d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés.

Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur dont un article relatif à la « *Prévention des conflits d'intérêts* », prévoit l'obligation pour un Administrateur se trouvant dans une telle situation d'informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'Administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration rappelle les règles de déontologie que doivent suivre les membres du Conseil. Au moment de leur nomination, chaque Administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent, à l'observation des règles de déontologie et de non-cumul relatives à son mandat, à l'information du Conseil en cas de survenance de situation de conflit d'intérêts, à la nécessaire assiduité aux réunions du Conseil et à la confidentialité des débats qui s'y déroulent.

Le Conseil d'Administration peut recommander à un Administrateur en fonction, dont il estime qu'il est en situation de conflit d'intérêts avérée et permanente ou quasi-permanente, de présenter sa démission.

Liens familiaux

Il n'existe pas de liens familiaux entre les différents Administrateurs de la Société.

3.1.5 Informations complémentaires relatives aux membres du Conseil d'Administration

Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration

Conformément à la recommandation R10 du Code Middlenext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque administrateur est fournie ci-après, ainsi que lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur.



Monsieur Olivier ESTEVES

Président Directeur Général - Administrateur

- **Nationalité :**
  Française
- **Adresse professionnelle :**
  6, rue Benjamin Franklin – BP 10 – 70190 Rioz, FRANCE
- **Nombre d'actions détenues directement et indirectement :**
  4 487 490

- **Biographie :**

Né le 4 décembre 1959 à Besançon, de nationalité française, Olivier Estèves est aujourd'hui Président Directeur Général d'ABEO, et le dirigeant principal de l'entreprise familiale depuis 1992, date à laquelle il a succédé à son père, Bernard Estèves.

Diplômé d'HEC (option Entrepreneurs) en 1981, il a commencé sa carrière chez PHILIPS dans des fonctions marketing (chef de produits grand-public, chef de marque) au siège de la filiale française à Paris. Il a rejoint en 1986 le siège international de PHILIPS à Eindhoven aux Pays-Bas. Il y a mené différentes missions dans les domaines du marketing et de l'organisation commerciale, pour le compte de filiales européennes (Europe du Sud, Royaume-Uni).

Il est revenu en France en 1988 pour préparer la succession de son père à la tête de France Equipement, en assumant la direction commerciale de l'entreprise, puis sa direction générale en 1991. Entre 1992 et 1996, il a mené une restructuration et un repositionnement complets de la société, alors en difficulté.

A l'occasion de l'acquisition du groupe ISD (GYMNOVA, ENTRE-PRISES) en 2002, il a donné au groupe le nom d'ABEO. Il veille depuis lors à son développement.

Il a occupé différentes fonctions électives au Centre des Jeunes Dirigeants au niveau local et national dans les années 90, et a été entre 2017 et 2021 membres du Conseil d'Administration de l'association LYON POLE BOURSE dont la mission était de promouvoir le financement des entreprises par le marché boursier et fédérer l'écosystème boursier régional.

- **Mandats et fonctions exercés au sein du groupe ABEO durant cet exercice écoulé :**

A titre personnel :

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction	**Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction**	**Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction**
ABEO SA (France) – Président Directeur Général	GYMNOVA SUISSE (Suisse) - Gérant	SPIETH GYMNASTICS GmbH (Allemagne) - Administrateur
ABEO SA (France) – Administrateur	GYMNOVA UK (Royaume-Uni) – Administrateur	SPIETH-ANDERSON INTERNATIONAL INC. (Canada) – Administrateur & Président
ABEO NORTH AMERICA (USA) – Administrateur, Président & CEO	HAINAN JIN AO SPORTS TECHNOLOGY CO LTD – Administrateur (Vice-chairman)	SPORTSAFE UK LTD (Royaume-Uni) – Administrateur
ABEO REAL ESTATE NORTH AMERICA (USA) – Administrateur, Président & CEO	JANSSEN-FRITSEN HK (Honk-Kong) - Administrateur	VOGOSCOPE (France) – Directeur Général *(société cédée en 05/2024)*
CLIP'N CLIMB GP (Nouvelle-Zélande) – Administrateur (société liquidée en 01/2025)	JANSSEN-FRITSEN NV (Belgique) – Représentant permanant	
CLIP'N CLIMB PLYMOUTH (Royaume-Uni) – Administrateur	JFS BV (Pays-Bas) – Administrateur	
ENTRE-PRISES GERMANY (Allemagne) – Administrateur	META TRENNWANDANLAGEN VERWALTUNGS (Allemagne) – Administrateur	
ENTRE-PRISES HONK KONG (Hong-Kong) – Administrateur	PROSPEC LTD (Royaume-Uni) – Administrateur	
ENTRE-PRISES USA (USA) – Administrateur	SPIETH ANDERSON USA LLC (USA) – Chairman	

EUROGYM BV (Belgique) – Administrateur	SCHELDE SPORTS NORTH AMERICA LLC (USA) – Chairman
FE DEUTSCHLAND (Allemagne) – Administrateur	SP ANDERSON HOLDING (Canada) – Administrateur & Chairman

En tant que Président Directeur Général d'ABEO SA :

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction	**Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction**	**Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction**
ACEP (Espagne) – Administrateur unique	ENTRE-PRISES UK (Royaume-Uni) - Administrateur	SUFFIXE (France) – Président
ACMAN (France) – Président	FRANCE EQUIPEMENT (France) - Président	TOP 30 SLU (Espagne) – Administrateur
ACSA (France) – Président	GYMNOVA (France) - Président	VOGO (France) - Administrateur
BOSAN BV (Pays-Bas) - Administrateur	GYMNOVA UK (Royaume-Uni) – Administrateur	XTRM FRANCE (France) – Président
DOCK 39 CDC (France) – Président	NAVIC (France) – Président	
DOCK 39 TERVILLE (France) – Président	POV COLLECTIVITES (France) - Président	
ENTRE-PRISES (France) – Président	SANITEC INDUSTRIE (France) – Président	

En tant qu'Administrateur de CLIP'N CLIMB GP Ltd *(société liquidée en 01/2025)* :

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
CLIP'N CLIMB INTERNATIONAL LP (Nouvelle-Zélande) – Administrateur *(société liquidée en 02/2025)*

En tant qu'Administrateur de JFS BV :

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
ADEC SPORT (Belgique) – Administrateur
JANSSEN-FRITSEN BV (Pays-Bas) – Administrateur
JANSSEN-FRITSEN NV (Belgique) – Administrateur
SCHELDE SPORTS BV (Pays-Bas) - Administrateur

En tant qu'Administrateur de META TRENNWANDANLAGEN VERWALTUNGS :

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
META TRENNWANDANLAGEN VERWALTUNGS GmbH (Allemagne) - Administrateur

- **Mandats et fonctions exercés hors du groupe ABEO durant l'exercice écoulé :**

A titre personnel :

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
JALENIA – Gérant
SCI CROIX CANADA (France) - Gérant

SCI TRIANGLE (France) – Gérant
SCI RECTANGLE (France) - Gérant
SCI ALOXE (France) - Gérant

- **Mandats et fonctions échus, exercés au cours des cinq dernières années, au sein du groupe ABEO :**

A titre personnel :

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
ABEO JAPAN (Japon) - Administrateur *(liquidée en 01/2022)*
BCSAN BV (Belgique) – Administrateur *(liquidée en 09/2023)*
BEIJING CANNICE (Chine) – Administrateur *(liquidée en 01/2022)*
CLIP'N CLIMB GP (Nouvelle-Zélande) – Administrateur *(liquidée en 01/2025)*
ENTRE-PRISES HUIZHOU MANUFACTURING (Chine) – *Administrateur (fin fonctions 06/2020)*
SHANDONG CANNICE SPORTS DEVELOPMENT CO LTD (Chine) – Administrateur *(fin fonctions 07/2020)*
TOP 30 NORGE (Norvège) – Administrateur *(liquidée en 05/2021)*
VOGOSCOPE (France) – Directeur Général *(fin fonctions 05/2024)*
VOGOSCOPE NORTH AMERICA (USA) – Administrateur *(liquidée en 03/2024)*

En tant qu'Administrateur de JFS BV :

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
JF GROUP BV (Pays-Bas) – Administrateur *(fusionnée en 02/2020)*
REUTHER GYMNASTICS BV (Pays-Bas) - Administrateur *(fusionnée en 02/2020)*

En tant qu'Administrateur de CLIP'N CLIMB GP Ltd (*société liquidée en 01/2025*) :

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
CLIP'N CLIMB INTERNATIONAL LP (Nouvelle-Zélande) – Administrateur *(société liquidée en 02/2025)*

En tant qu'Administrateur de JF GROUP BV :

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
JANSSEN-FRITSEN BV (Pays-Bas) – Administrateur *(fusionnée en 02/2020)*
JF INTERNATIONAL BV (Pays-Bas) - Administrateur *(fusionnée en 02/2020)*
JF OPERATIONS BV (Pays-Bas) – Administrateur *(fusionnée en 02/2020)*
JF SPORTS BV (Pays-Bas) – Administrateur *(fusionnée en 02/2020)*

- **Mandats et fonctions échus, exercés au cours des cinq dernières années, hors du groupe ABEO :**

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
LYON POLE BOURSE (France) - Administrateur



Monsieur Jacques JANSSEN

Administrateur

- **Nationalité :**
  Néerlandaise
- **Adresse professionnelle :**
  Sitios Agostos, 8005-401 Santa Barbara de Nexe, Portugal
- **Nombre d'actions détenues directement et indirectement :**
  772 238

- **Biographie :**

Né le 28 juin 1973 à Geldrop aux Pays-Bas, de nationalité hollandaise, Jacques Janssen a été Directeur Général Délégué d'ABEO SA depuis l'acquisition par ABEO SA du groupe JANSSEN-FRITSEN, de novembre 2014 jusqu'au 31 mars 2019.

Après l'obtention de son diplôme à l'Université de Maastricht (MBA en "Business Economics"), il a commencé sa carrière comme analyste au siège social de PHILIPS ELECTRONICS à Amsterdam. En 1999, il a rejoint le groupe JANSSEN-FRITSEN (entreprise familiale) en tant que Directeur Financier. En 2001, il a remplacé son père au poste de Directeur Général. Entre 2000 et 2014, le groupe JANSSEN-FRITSEN est passée de 100 employés et environ 10 M€ de chiffre d'affaires, à 200 employés et environ 45 M€ de chiffre d'affaires. Pendant cette période, plusieurs projets de modernisation et restructuration ont été mis en œuvre au sein du groupe.

- **Mandats et fonctions exercés au sein du groupe ABEO durant cet exercice écoulé :**

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
ABEO SA (France) – Administrateur

- **Mandats et fonctions exercés hors du groupe ABEO durant l'exercice écoulé :** Néant

- **Mandats et fonctions échus, exercés au cours des cinq dernières années, au sein du groupe ABEO :** Néant

- **Mandats et fonctions échus, exercés au cours des cinq dernières années, hors du groupe ABEO :**

A titre personnel :

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction	Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction	Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
ARGO BV (Pays-Bas) – Administrateur	STITCHING ADMINISTRATIEKANTOOR SERDON (Pays-Bas) – Administrateur	VAGANT BVBA (Belgique) – Administrateur
SERDON BV (Pays-Bas) – Administrateur	VAGANT BV (Pays-Bas) – Administrateur	NOTUS BV – Administrateur



Monsieur Jean FERRIER

Administrateur

- **Nationalité :**
  Française
- **Adresse professionnelle :**
  1 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon, France
- **Nombre d'actions détenues directement et indirectement :**
  8 600

- **Biographie :**

Né le 6 janvier 1967, de nationalité française, Jean Ferrier est depuis le 1er mars 2019 Directeur Général Adjoint d'ABEO SA, après avoir occupé depuis début 2017 le poste de Directeur Administratif et Financier.

Avant de rejoindre ABEO, il a passé 8 ans au sein de l'équipementier de tennis BABOLAT, dont il était le Directeur Général Délégué.

Il a débuté sa carrière chez Arthur Andersen en Audit/Transactions où il était Directeur Associé, avant d'évoluer vers des postes de Direction Financière en entreprise.

Il est diplômé de Sciences Po Paris (Economie-Finances) en 1988, et possède également un diplôme d'expert-comptable.

- **Mandats et fonctions exercés au sein du groupe ABEO durant l'exercice écoulé :**

A titre personnel :

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction	Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction	Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
ABEO SA (France), Directeur Général Adjoint (salarié non-mandataire social)	ADEC SPORT (Belgique), Administrateur	JANSSEN-FRITSEN NV (Belgique), Administrateur
ABEO SA (France), Administrateur	ENTRE-PRISES HUIZHOU MANUFACTURING (China), Administrateur	SKS (Chine), Administrateur *Anciennement Shandong Cannice Sports Equipment Co Ltd*
ABEO NORTH AMERICA INC. (Etats Unis), Secrétaire et trésorier	EUROGYM BV (Belgique), Administrateur	SPORTAINMENT ENGINEERING AND DESIGN LLP (Inde), Administrateur
ABEO REAL ESTATE NORTH AMERICA INC. (Etats Unis), Secrétaire et trésorier	HAINAN JIN AOSPORTS TECHNOLOGY CO LTD (Chine), Administrateur	SPORTSAFE UK LIMITED (UK), Administrateur VOGO, Administrateur

- **Mandats et fonctions exercés hors du groupe ABEO durant l'exercice écoulé :** Néant
- **Mandats et fonctions échus, exercés au cours des cinq dernières années, au sein du groupe ABEO :** Néant
- **Mandats et fonctions échus, exercés au cours des cinq dernières années, hors du groupe ABEO :** Néant



Madame Claire LENART TURPIN

Administrateur

- **Nationalité :**
  Française
- **Adresse professionnelle :**
  Groupe Les Echos,10 bd de Grenelle, 75015 Paris
- **Nombre d'actions détenues directement et indirectement :**
  [aucune]

- **Biographie :**

Claire Lénart Turpin est Directrice du Développement et des Acquisitions du Groupe Les Echos-Le Parisien (LVMH), et Directrice du Pôle Arts&Histoire qui regroupe les médias Connaissance des Arts, Historia, ainsi que des maisons d'édition de livres et événements spécialisés.

Entrée dans ce Groupe en 2012, elle a successivement dirigé Investir-Journal des Finances, Radio Classique, Le Parisien Magazine. Elle est également administratrice de Mezzo et de Medici.tv (interne).

Diplômée de Sciences Po Paris et de l'ESSEC, Claire débute sa carrière au sein du cabinet en stratégie A.T. Kearney, avant d'évoluer vers les secteurs de l'Edition et des Médias, comme responsable du développement et des acquisitions chez Editis puis au sein du Groupe Figaro (Dassault).

Elle est certifiée de l'Institut Français des Administrateurs depuis 2020.

- **Mandats et fonctions exercés au sein du groupe ABEO durant cet exercice écoulé :**

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
VOGO, Administrateur

- **Mandats et fonctions exercés hors du groupe ABEO durant l'exercice écoulé :** Néant

- **Mandats et fonctions au sein et hors d'ABEO, exercés au cours des cinq dernières années et échus :** Néant



Monsieur Marc-Olivier STRAUSS-KAHN

Administrateur

- **Nationalité :**
  Française
- **Adresse professionnelle :**
  11 avenue de SUFFREN, 75007 Paris, FRANCE
- **Nombre d'actions détenues directement et indirectement :**
  (Aucune]

- **Biographie :**

Né le 10 mars 1954, Marc-Olivier Strauss-Kahn est depuis le 1er avril 2019 Directeur Général honoraire de la Banque de France (BDF), après y avoir été nommé Directeur général des Statistiques, des Etudes et des Relations internationales pour la 1ère fois en 2001. Officier de la Légion d'Honneur, il est enseignant en économie et consultant.

Entré à la BDF en 1978, il y a été successivement chercheur, prévisionniste, conseiller et manager, représentant la France dans diverses instances internationales. Il a aussi travaillé au FMI (Fonds Monétaire International), l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), l'embryon de la BCE (Banque centrale européenne), la BRI (Banque des Règlements internationaux), la FED (Réserve fédérale américaine) et la BID (Banque Interaméricaine de Développement).

Il est diplômé de l'ESSEC Grande Ecole (1975), d'Econométrie à Paris I-Sorbonne (1975), de Sciences Po Paris (1976), d'Economie Publique à Paris X-Nanterre (1979) et de l'Université de Chicago (1983).

- **Mandats et fonctions exercés au sein du groupe ABEO durant cet exercice écoulé :** Néant

- **Mandats et fonctions exercés hors du groupe ABEO durant l'exercice écoulé :**

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
Président du Conseil scientifique et Administrateur, Citeco, Cité de l'Economie

- **Mandats et fonctions au sein et hors d'ABEO, exercés au cours des cinq dernières années et échus :**

Dénomination (Pays) – Mandat/Fonction
Senior Fellow, The Atlantic Council
Enseignant à l'ESCP, l'ESSEC, HEC et Sciences Po Paris



Madame Manuela BORELLA (mariée : Le Gavrian)

Administrateur

- **Nationalité :**
  Italienne
- **Adresse professionnelle :**
  via carlo farini 41 20123 Milan
- **Nombre d'actions détenues directement et indirectement :**
  [Aucune]

- **Biographie :**

Née le 11 mars 1976, Manuela Borella était depuis le 1er janvier 2022 Vice-Présidente Global Plant Based Strategy & Business Acceleration pour le groupe Danone (Plant Based étant la branche dédiée aux alternatives aux produits et nutriments d'origine animale), après avoir occupé plusieurs postes depuis son arrivée, en octobre 2000. Le 1er JUIN 2024, elle est nommée Vice-Présidente Nutrition Spécialisée Italie et Grèce, toujours au sein de Danone.

Entrée chez Danone Espagne à la fin de l'année 2000, Manuela a été successivement responsable du marketing et a rejoint ensuite le siège mondial à Paris au sein de l'équipe de la stratégie, dont elle a été la directrice entre 2010 et 2014. En parallèle, elle a été la directrice de cabinet du Comité Exécutif pendant 8 ans. Manuela a été chargée du projet de transformation Danone 2020 et a été Directrice Générale de l'Accélérateur d'Innovation de l'entreprise jusqu'à janvier 2020, quand elle a pris la responsabilité du business végétal pour la branche Nutrition Spécialisée.

Manuela est diplômée en Economie Politique de l'Università Bocconi di Milano (2000).

- **Mandats et fonctions exercés au sein du groupe ABEO durant cet exercice écoulé :** Néant

- **Mandats et fonctions exercés hors du groupe ABEO durant l'exercice écoulé :** Néant

- **Mandats et fonctions au sein et hors d'ABEO exercés au cours des cinq dernières années et échus :** Néant

Indépendance des membres du Conseil d'Administration

La recommandation R3 du Code Middlenext prévoit de tester cinq critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil d'Administration, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil d'Administration comptait, au 31 mars 2026, trois Administrateurs indépendants sur les six Administrateurs en fonction.

	Olivier Estèves	**Jacques Janssen**	**Jean Ferrier**	**Marc-Olivier Strauss-Kahn**	**Manuela Borella**	**Claire Lenart-Turpin**
1 – Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
2 – Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
3 – Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
4 – Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou actionnaire de référence	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
5 – Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaires aux Comptes de l'entreprise	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Conclusion du Conseil sur la qualification d'indépendance ou non des administrateurs : Trois administrateurs sont qualifiés d'indépendants	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant

3.1.6 Le Comité de Direction, organe opérationnel en charge de l'exécution de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration

L'expérience de l'équipe de direction du Groupe et sa capacité à intégrer le double schéma de croissance organique et externe d'ABEO sont des éléments majeurs du succès du Groupe.

Missions du Comité de Direction

Cette équipe de direction, très expérimentée, composée des principaux dirigeants et haut-responsables du Groupe compte 6 personnes en plus d'Olivier Estèves et de Jean Ferrier. Elle forme le Comité de Direction. Le Comité de direction pilote les projets stratégiques, fixe les objectifs financiers et opérationnels, décide les priorités, alloue les moyens nécessaires, examine la gestion opérationnelle.

Le Comité de Direction se réunit une fois par mois.

Les administrateurs sont régulièrement en interaction avec les membres du Comité de Direction. Ainsi les membres du Comité peuvent être invités ponctuellement aux réunions du Conseil d'Administration pour rendre compte de l'évolution des projets dont ils ont la charge.

Des réunions plus informelles peuvent également être organisées entre les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, en tant que de besoin, afin de tenir informé le Conseil de la marche des affaires.

Composition du Comité de Direction

La composition du Comité de Direction est la suivante :

Nicolas Van Meerssche - Directeur Général de la Division Vestiaires

Nicolas Van Meerssche est le Directeur Général de la division Vestiaires depuis 2015. Diplômé de l'école de commerce Majestic à Lons en 1999, il a débuté son expérience professionnelle dans une société d'études marketing à Paris. Il gérait les dossiers de clients nationaux et internationaux, les plus connus étant Total, Relais & Châteaux, Rue Du Commerce, etc. Il a rejoint France Equipement en 2002 en tant que Chef de produits. Il est devenu responsable marketing en 2004 et a contribué à la mise en valeur des produits et services de l'entreprise dans un contexte de fort développement du chiffre d'affaires. En 2010, il a pris la responsabilité du réseau commercial puis la direction de France Equipement en 2013, avant d'être promu dans sa fonction actuelle.

Damien Tatangelo - Directeur Général de la Division Sportainment & Escalade

Diplômé en 2004 comme ingénieur de l'Institut Français de Mécanique Avancée (IFMA, aujourd'hui SIGMA) de Clermont-Ferrand, et après une année de formation aux Etats-Unis et au Chili, il rejoint l'entreprise familiale comme Chargé d'Affaires en Second-Œuvre du Bâtiment, avant d'en prendre la direction en 2007 pour assurer son développement, son recentrage puis sa cession en 2015.

Il rejoint alors la Division Vestiaires d'ABEO comme Directeur de SUFFIXE, où il mène la réorganisation de l'activité, puis de FRANCE EQUIPEMENT pour y développer les synergies.

Il devient ensuite Directeur Adjoint de la Division Vestiaires en 2017, dont il contribue au redressement et à l'amélioration opérationnelle de SANITEC, NAVIC et PROSPEC UK.

En 2021, ABEO lui confie le lancement de Jin Ao, joint-venture entre ABEO et le Groupe chinois JINLING, basée à Shanghai.

A la suite de cette mission, il est nommé en juillet 2022 Directeur RSE du Groupe lorsque ce poste est créé, dans le cadre de la montée en puissance du Groupe sur les problématiques RSE.

En 2025, il est promu comme Directeur de la Division Sportainment et Escalade.

Beate Bardewyck – Directrice Générale de la Division Sport

Beate Bardewyck est la Directrice Générale de la Division Sport d'ABEO.

Après avoir obtenu un master en Géographie, Economie et Culture de l'Université de Kiel en 1996, elle débute sa carrière dans l'industrie de l'emballage pour Tyco Plastics en Allemagne, Turquie puis Hong Kong.

En 2005, elle devient responsable de la chaîne d'approvisionnement pour Spotless Plastics, d'abord pour l'Europe, puis en 2007 au niveau mondial (30 pays) basée à Hong Kong. Elle revient en 2012 en Europe chez Siemens comme responsable Supply chain de l'activité prothèses auditives pour la région EMEA / Amérique latine.

En 2017, elle devient Directrice Générale de la division Santé pour Berendsen (services textiles) en Allemagne, puis prend le rôle de directrice régionale Nord avec plus de 2000 employés pour Elis, après son acquisition de Berendsen.

En 2020, elle prend les fonctions de Vice-Présidente et Directrice Générale pour les sites en Europe et au Brésil du groupe Huhtamaki Flexibles.

En février 2024, elle rejoint ABEO en tant que Directrice Générale de la Division Sport.

Sébastien Rousselin-Legrand – Directeur administratif et Financier

Sébastien Rousselin-Legrand a rejoint ABEO en tant que Group CFO en mai 2025.

Diplômé de l'Université Lyon 2 en contrôle de gestion, il débute sa carrière en audit chez KPMG et PwC (2001-2005). En 2006, il rejoint Danone au sein de la division Nutrition Infantile. Durant 12 ans, il occupe plusieurs postes en FP&A, déploiement SAP et contrôle interne, avant de prendre en charge le développement et la structuration des marchés africains, contribuant ainsi à la croissance et à l'organisation de la division. En 2017, il intègre Clasquin (freight forwarder) en tant que CFO EMEA, dans un contexte de transformation de la fonction finance et de forte croissance de l'entreprise. Pendant 7 ans, il accompagne l'évolution du groupe, notamment le programme d'intégration des acquisitions du groupe, dans un environnement où les chaînes logistiques mondiales connaissent de profondes transformations.

Fort de ces expériences, il rejoint ABEO avec pour mission de piloter les fonctions financières et juridiques du groupe et d'accompagner sa croissance.

Delphine Savoye – Directrice des Ressources Humaines

Diplômée de la Toulouse Business School en 2000 et de l'INSEAD en 2017 (Leadership Program), Delphine Savoye est une professionnelle expérimentée de la fonction « Ressources Humaines », dont l'expérience a été acquise dans des environnements diversifiés en France et à l'International. Elle a développé ses compétences d'abord en tant que manager RH au sein de deux sociétés de Conseil (Altran et Ayming) dans des contextes de forte croissance (acquisitions) et de création d'activité RH. Puis elle a été Directrice des Ressources Humaines d'une BU du groupe industriel Limagrain au sein duquel elle a acquis des savoir-faire dans le domaine de la transformation organisationnelle. Enfin, toujours attentive à l'innovation RH, elle a rejoint Odiceo (cabinet d'expertise comptable et d'audit) en créant et déployant l'activité DRH à temps partagé auprès de clients en croissance.

Elle a rejoint ABEO en décembre 2022 afin de poursuivre et renforcer le développement et la structuration du projet RH du Groupe.

Eric Fardel – Directeur des Opérations

Diplômé de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint-Etienne (Génie Mécanique) en 1995 puis de l'EM Lyon (Executive MBA) en 2010, Eric s'est spécialisé au fil de sa carrière dans l'adaptation et la transformation des organisations industrielles pour les rendre plus flexibles, réactives, tout en améliorant leur efficience.

Il a œuvré pendant 18 ans en tant que Responsable de Production, puis Directeur de site, dans diverses PME de sous-traitance mécanique et métallurgique, fournissant des grands groupes internationaux. Il a poursuivi ensuite comme Directeur Industriel et Achats de la division médicale du groupe LISI puis comme Directeur des Opérations du Groupe METALIS.

Lors de ce parcours, il a travaillé avec les équipes des filiales européennes, nord-américaines et asiatiques sur la relocalisation de productions, l'optimisation de la fabrication et de l'organisation des flux industriels, la structuration et la rationalisation des achats ainsi que l'amélioration de la logistique globale. Il a aussi participé à l'intégration de sociétés, en tant qu'acquéreur mais aussi d'entreprise acquise, au sein de groupes européens côtés.

Il a rejoint ABEO en octobre 2023 pour poursuivre la fluidification de l'organisation industrielle en l'étendant aux aspects achats et logistiques.

3.2 Rémunérations des mandataires sociaux

3.2.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Présentation de la politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux définit les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute natures attribuables aux mandataires sociaux de la Société en raison de leur mandat.

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, l'Assemblée Générale du 15 juillet 2026 sera appelée à approuver, sur la base de la politique de rémunération décrite ci-dessous, les principes de rémunération établis par le Conseil d'Administration. Ces principes et critères s'appliqueront au cours de l'exercice 2026-27 à toute personne occupant une fonction de mandataire social.

La Société se conforme à la recommandation R16 du Code Middlenext pour la détermination des rémunérations des mandataires sociaux : les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence.

La Société a pris en compte le vote *ex-post* sur les rémunérations de l'Assemblée Générale du 15 juillet 2025 en renouvelant sensiblement dans les mêmes termes la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice devant se clore le 31 mars 2027.

Les rémunérations effectivement versées par la Société au Président Directeur Général et aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 mars 2026 ont respecté, sans écarts, ni dérogation, la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération.

La Société n'a pas fait usage de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Le Conseil d'Administration pourrait décider de déroger temporairement à la présente politique de rémunération.

Principes généraux en matière de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'Administration et fait l'objet d'une revue annuelle.

En raison de la taille de la Société, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas créer de comité des rémunérations et de prendre, en formation collégiale, les décisions relatives aux nominations et à la rémunération des dirigeants. Le Conseil, lors de l'examen des sujets relatifs à la rémunération des dirigeants peut néanmoins faire appel à des conseillers externes spécialisés en matière de rémunération des dirigeants. Il est également à l'écoute des commentaires des actionnaires institutionnels ou individuels.

Le Conseil d'Administration veille à ce que la politique de rémunération soit adaptée à la stratégie et au contexte dans lequel évolue la Société et ait pour objectif de promouvoir sa performance et sa compétitivité sur le moyen et long terme. Elle repose sur les principes de détermination suivants :

- Conformité : la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société est établie en conformité avec la règlementation en vigueur et les recommandations du Code Middlenext ;
- Adaptation : la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société, et, en particulier, des dirigeants, est compétitive pour permettre de retenir les talents dans l'entreprise, équilibrée et motivante et permet un alignement des intérêts des dirigeants avec celui des actionnaires et les autres parties prenantes ;
- Transparence : la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société est régie par des règles simples, lisibles et transparentes.

Rémunération des Administrateurs

Les Administrateurs, ne pourront en principe recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, à l'exception des rémunérations décrites ci-dessous.

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle (anciennement appelée « jetons de présence »). Il est possible que l'Assemblée Générale ne se prononce pas annuellement sur le montant de cette rémunération, dont le montant est généralement fixé pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale. Si l'Assemblée Générale ne se prononce pas d'une année sur l'autre sur la somme allouée, celle-ci ne fait l'objet d'aucune indexation.

Le montant de la rémunération annuelle que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de fixer est basé sur le niveau de responsabilité des Administrateurs et le temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Cette enveloppe est répartie librement au sein du Conseil d'Administration en tenant compte de la participation effective des Administrateurs aux réunions du Conseil, des comités, ou d'éventuelles fonctions spécifiques comme celles de vice-président ou d'administrateur référent. Seuls les Administrateurs indépendants pourront recevoir une partie de la rémunération annuelle pouvant être allouée aux Administrateurs.

Si le Conseil d'Administration devait, à la suite d'une modification de sa composition actuelle, ne plus être composé conformément au premier alinéa de l'article L. 22-10-3 du Code de commerce, le versement de la rémunération des Administrateurs au titre de leur participation aux travaux du Conseil serait suspendu. Le versement

serait rétabli lorsque la composition du Conseil d'Administration redeviendrait régulière, incluant l'arriéré depuis la suspension.

Les Administrateurs peuvent également recevoir des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats ponctuels qui n'entrent pas dans le cadre de l'exercice normal de leurs attributions et ne revêtent pas un caractère permanent, comme des études de marchés, la participation active à une opération de financement ou une mission scientifique. Dans ce cas, ces rémunérations, portées aux charges d'exploitation seront soumises aux dispositions des articles L. 225-38 à L. 225-42, L. 22-10-12 et L. 22-10-13 du Code de commerce.

Les Administrateurs peuvent recevoir des bons de souscription pour prendre des parts dans le capital d'entreprises nouvellement créés dans les conditions légales applicables.

Des bons de souscription d'actions pourront être émis au profit des Administrateurs dans les conditions légales applicables et seulement à des conditions de marché.

Rémunération fixe annuelle des Administrateurs pour l'exercice devant se clore le 31 mars 2026

En vertu de la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 15 juillet 2025, il a été décidé l'allocation d'une enveloppe annuelle globale de soixante mille euros (60 000,00€) afin de rémunérer les Administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement.

Depuis cette décision, cette rémunération fixe annuelle a été allouée aux seuls Administrateurs indépendants.

Rémunération des mandataires sociaux dirigeants

Par décision en date du 29 avril 2016, le Conseil d'Administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président et Directeur Général et de nommer Monsieur Olivier Estèves en qualité de Président-Directeur Général de la Société. En raison de ce choix de ce mode de gouvernance, la présente politique de rémunération doit être lue et s'appliquer globalement au Président Directeur Général. En cas de changement de gouvernance, la présente politique continuera à s'appliquer, selon le cas à un nouveau Président Directeur Général, soit à un nouveau Président et/ou un nouveau Directeur Général. Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général s'appliquent également aux Directeurs Généraux Délégués qui pourraient être nommés par le Conseil d'Administration.

Structure de la rémunération du Président

La rémunération du Président du Conseil d'Administration peut être composée d'une rémunération fixe, ainsi que de régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé, d'avantages en nature, comme une voiture de fonction et d'attribution gratuite d'actions soumise à conditions de performance dans les conditions légales applicables.

Le Président du Conseil d'Administration pourra percevoir une quote-part de la rémunération fixe annuelle allouée aux Administrateurs au titre de sa participation aux réunions du Conseil d'Administration.

Si le Président du Conseil d'Administration devenait non-exécutif, il ne pourrait disposer d'aucune rémunération variable ou exceptionnelle ou d'aucun dispositif d'intéressement à long terme.

Structure de la rémunération du Directeur Général (mandataire social)

La rémunération du Directeur Général peut être composée notamment (i) d'une rémunération fixe, (ii) d'une rémunération variable, (iii) d'une rémunération exceptionnelle, (iv) d'avantages en nature comme le bénéfice de régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé, de régime de retraite complémentaire, d'une assurance chômage et d'une voiture de fonction, (v) d'une indemnité de départ, ou de prise de fonction, ou de non-concurrence et (vi) d'attributions gratuites d'actions soumises à conditions de performance.

La part fixe est, chaque année, soumise, à la revue du comité des rémunérations lorsqu'il en existe un, et au Conseil d'Administration, lequel, sur proposition du comité des rémunérations lorsqu'il en existe un, décide de la fixer, la maintenir inchangée ou de la modifier eu égard notamment au contexte du marché, aux évolutions propres à la Société et à l'évolution des rémunérations des salariés du Groupe.

Afin d'aligner les intérêts du dirigeant sur ceux de la Société, le Conseil d'Administration veille à ce que la part de rémunération variable du Directeur Général, fondée sur des critères de performance précis, soit suffisamment significative par rapport à sa rémunération fixe. La politique de rémunération du Directeur Général vise un équilibre entre la performance à long terme et à court terme afin de promouvoir le développement de l'entreprise pour toutes ses parties prenantes.

La part variable annuelle (ci-après la « *Part Variable Annuelle* ») doit avoir pour objet de refléter la contribution personnelle du Directeur Général au développement du Groupe. Elle est équilibrée par rapport à la partie fixe.

L'essentiel de la Part Variable Annuelle est lié des critères de performance qui doivent être fixés par le Conseil d'Administration.

En fonction de ce qui précède, des critères de performance quantifiables et/ou qualitatifs, précis et exigeants sont fixés chaque année, sur proposition du comité des rémunérations lorsqu'il en existe un, et contribuent à maintenir un lien entre la performance du Groupe et la rémunération du Directeur Général dans une perspective de court, moyen et long terme.

La part exceptionnelle (ci-après la « *Part Exceptionnelle* ») a pour objet, quant à elle, de refléter la contribution personnelle du Directeur Général à la réalisation d'opérations exceptionnelles participant au développement, au financement et à la structuration du Groupe. Elle est équilibrée par rapport aux parties fixe et variable annuelles.

Le versement des éléments de rémunération correspondant à la Part Variable Annuelle et à la Part Exceptionnelle au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 sera conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2027.

Le Directeur Général pourra bénéficier d'avantages en nature tels que le bénéfice de régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé, de régime de retraite complémentaire, d'une assurance chômage et de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Par ailleurs, le Directeur Général pourra bénéficier d'un système de retraite supplémentaire à cotisations définies du type « article 83 » et « article 39 » et, le cas échéant, de la protection des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé pouvant être mis en place au sein de la Société.

Le Directeur Général pourra également se voir attribuer gratuitement des actions de la Société ou des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, dans les conditions légales applicables. L'attribution définitive de ces actions sera soumise à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen et long terme de la Société appréciées sur une période d'une durée significative.

Enfin, le Directeur Général pourra bénéficier d'indemnités ou d'avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions. Le bénéfice de ces indemnités et/ou avantages sera subordonné au respect de conditions liées aux performances du mandataire social dirigeant appréciées au regard de celles de la Société dans le respect des dispositions des articles L.225-42-1 et L.225-90-1 du Code de commerce.

En cas de nomination d'un nouveau Directeur Général venant d'une société extérieure au Groupe, le Conseil d'Administration pourrait décider de lui accorder une indemnité de prise de fonction (en numéraire et/ou en actions) visant à compenser la perte de rémunération ou d'avantages antérieurs (hors avantages liés à la retraite). Une telle rémunération ne pourra être versée ou mise en œuvre que sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.

Le Directeur Général ayant la qualité de Président Directeur Général ou d'administrateur pourra percevoir des jetons de présence au titre de sa participation aux réunions du Conseil d'Administration.

Rémunération de Monsieur Olivier Estèves en qualité de Président Directeur Général pour l'exercice devant se clore le 31 mars 2027

Rémunération fixe

Selon décision du Conseil d'Administration du 6 juin 2023, la rémunération fixe de Monsieur Olivier Estèves a été fixée à hauteur de 250 000 € en base annuelle, avec effet au 1er avril 2023. La rémunération fixe n'a pas évolué depuis.

Rémunération variable annuelle et pluriannuelle et autres éléments de rémunération

Selon décision du Conseil d'Administration du 6 juin 2023, la rémunération variable de Monsieur Olivier Estèves a été fixée à hauteur de 130 000 € en base annuelle avec effet au 1er avril 2023 et conditionnée à l'atteinte d'objectifs de nature financière et extra-financière. Le montant maximum de la rémunération variable n'a pas évolué depuis.

Le Conseil d'Administration du 4 juin 2024 a fixé les objectifs de nature financière et extra-financière de la manière suivante :

- Objectifs financiers, 2/3 de la rémunération variable :
  - niveau de croissance organique du chiffre d'affaires
  - niveau de croissance total du chiffre d'affaires
  - niveau de croissance de l'EBITDA IFRS (publié)
- Objectifs extra-financiers, 1/3 de la rémunération variable :
  - intégration de la RSE dans la stratégie du Groupe
  - engagement des collaborateurs du Groupe sur la RSE
  - progression du Groupe sur la performance RSE

Lors de sa réunion du 18 juillet 2024, le Conseil d'Administration, à l'occasion du renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Estèves en qualité de Président du Conseil d'Administration, a indiqué que sa rémunération demeurait inchangée.

Lors de sa réunion du 3 juin 2026, le Conseil d'Administration a constaté l'atteinte partielle des objectifs prévus et décidé du versement de la rémunération variable à hauteur de 71 350 €. Lors de ce même Conseil d'Administration du 3 juin 2026, ont été fixés les objectifs de nature financière et extra-financière devant être atteints sur le nouvel exercice ouvert au 1er avril 2026, le montant maximal restant inchangé à 130 000 €.

Vote de l'assemblée générale sur la politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération sera soumise au vote de l'Assemblée Générale annuelle convoquée pour le 15 juillet 2026. Il est rappelé que le dispositif légal prévoit deux types de vote :

- un premier vote *ex ante*, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, relatif aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués : il s'agit d'un vote sur la politique de rémunération applicable à chacun des dirigeants de la Société ;

- un second vote *ex post*, en application de l'article L. 22-10-34, II. du Code de commerce qui interviendra l'année suivant celle de l'approbation de la politique de rémunération (vote *ex ante*), et qui portera sur les montants de la rémunération versée ou attribuable au titre de l'exercice précédent et visera chaque dirigeant nominativement ; il s'agit d'un vote qui conditionnera le versement aux dirigeants des éléments variables ou exceptionnels de leur rémunération respective au titre de l'exercice précédent.

Dans ce cadre, il sera demandé aux actionnaires de la Société d'approuver :

- les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 ou attribués au titre du même exercice au Président Directeur Général, Monsieur Olivier Estèves ;

- la politique de rémunération applicable aux Administrateurs pour l'exercice devant se clore le 31 mars 2027 ;

- la politique de rémunération applicable au Président Directeur Général, Monsieur Olivier Estèves pour l'exercice devant se clore le 31 mars 2027.

Ces résolutions sont présentées à la section 7.3.2 « Projets de résolutions » du Document d'Enregistrement Universel.

3.2.2 Montant des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, nous vous rendons compte, au vu des informations en notre possession, de la rémunération totale et des avantages de toute nature, versés par la Société durant l'exercice clos le 31 mars 2026, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce. Les rémunérations et avantages ci-dessous comprennent ceux reçus des sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ainsi que de la société qui contrôle la Société.

L'information ci-après est établie en se référant notamment aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

En outre, les tableaux des rémunérations et avantages relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026 et à l'exercice précédent, clos le 31 mars 2025, sont présentés ci-après conformément à la Position - recommandation AMF DOC-2021-02 du 8 janvier 2021 et mise à jour le 5 janvier 2022.

3.2.3 Rémunération de Monsieur Olivier Estèves, Président Directeur Général au titre des exercices clos les 31 mars 2025 et 31 mars 2026

La rémunération de Monsieur Olivier Estèves pour l'exercice clos le 31 mars 2026 a comporté un volet de rémunération fixe et variable.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, la prochaine Assemble Générale ordinaire sera appelée à voter sur un projet de résolution relatif aux éléments de rémunération attribués lors de l'exercice clos le 31 mars 2026 au Président Directeur Général.

Rémunération fixe

Par décisions en date du 6 juin 2023, le Conseil d'Administration a fixé la rémunération fixe de Monsieur Olivier Estèves à hauteur de 250 000 €, avec effet au 1er avril 2023. Ce montant de rémunération fixe n'a pas été modifié depuis.

Rémunération variable

Selon décision du Conseil d'Administration du 6 juin 2023, la rémunération variable de Monsieur Olivier Estèves a été fixée à hauteur de 130 000 € en base annuelle avec effet au 1er avril 2023 et conditionnée à l'atteinte d'objectifs de nature financière et extra-financière. Le montant maximum de la rémunération variable n'a pas évolué depuis.

Les informations indiquées ci-dessous sont constitutives notamment des éléments de rémunération versés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 en vertu de la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée Générale du 15 juillet 2025 (vote *ex-ante*).

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Olivier Estèves :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice clos le 31/03/2026	Exercice clos le 31/03/2025
Monsieur Olivier ESTEVES – Président Directeur Général		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	250 000 €(i)	250 000 €(i)
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération à long terme	Néant	Néant
TOTAL	250 000 €	250 000 €

(i) En suite de la transformation de la Société en société anonyme le 29 avril 2016, le Conseil d'Administration du même jour a décidé qu'au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, Olivier ESTEVES ne sera pas rémunéré, mais que sa rémunération (reconduite sur les mêmes bases que sa rémunération d'alors et ci-dessus décrite) est attachée à ses fonctions de Directeur Général.

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Olivier Estèves :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	Exercice clos le 31/03/2026		Exercice clos le 31/03/2025	
Monsieur Olivier ESTEVES – Président Directeur Général	**Montants dus (1)**	**Montants versés (2)**	**Montants dus (1)**	**Montants versés (2)**
Rémunération fixe	248 353 €	248 353 €	250 000 €	250 000 €
Rémunération variable annuelle	71 350 €	71 350 €	37 625 €	37 625 €
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	Exercice clos le 31/03/2026		Exercice clos le 31/03/2025	
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	319 703 €	319 703 €	287 625 €	287 625 €

(1) Au titre de l'exercice.
(2) Au cours de l'exercice.

Options de souscriptions ou d'achat d'actions attribuées à Monsieur Olivier Estèves par l'émetteur et par toute société du groupe depuis l'exercice clos le 31 mars 2026

Néant.

Options de souscriptions ou d'achat d'actions levées par Monsieur Olivier Estèves depuis l'exercice clos le 31 mars 2026

Néant.

Actions attribuées gratuitement à Monsieur Olivier Estèves depuis l'exercice clos le 31 mars 2026

Néant.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour Monsieur Olivier Estèves depuis l'exercice clos le 31 mars 2026

Néant.

Synthèse des contrats de travail/régimes de retraite et autres indemnités attribués aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier Estèves, Directeur Général et Président du Conseil d'Administration		X		X		X		X
Date début mandat :	Conseil d'Administration du 29 avril 2016							
Date de renouvellement :	Conseil d'Administration du 18 juillet 2024							
Date fin mandat :	Assemblée Générale à tenir en 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2027							

3.2.4 Rémunération fixe et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

En vertu de la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 15 juillet 2025, il a été décidé l'allocation d'une enveloppe annuelle de soixante mille euros (60 000,00 €) à titre de rémunération fixe annuelle allouée aux Administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement. Ces jetons de présence ont été alloués aux seuls Administrateurs indépendants.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage par la Société que ceux décrits ci-dessus, à l'exception de Monsieur Jean Ferrier, qui a perçu d'autres rémunérations au titre du contrat de travail qui le lie à la société ABEO SA en qualité de Directeur Général Adjoint (salarié).

Aucune rémunération autre que celles mentionnées ci-dessus n'a été versée aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société par d'autres sociétés du Groupe au cours de l'exercice écoulé.

Tout administrateur a droit sur présentation des justificatifs correspondants au remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses exposés dans l'exercice de ses fonctions et engagés dans l'intérêt de la Société.

Tableau sur la rémunération fixe et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants	Exercice clos le 31/03/2026	Exercice clos le 31/03/2025
Madame Manuela Borella – Administratrice		
Rémunérations (fixe et variable)	20 000 € (1)	20 000 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Madame Claire Lénart-Turpin – Administratrice		
Rémunérations (fixe et variable)	20 000 € (1)	20 000 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Monsieur Jean Ferrier – Administrateur		
Rémunérations (fixe et variable)	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Monsieur Jacques Janssen – Administrateur		
Rémunérations (fixe et variable)	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €

Monsieur Marc-Olivier Strauss-Kahn – Administrateur		
Rémunérations (fixe et variable)	20 000 € (1)	20 000 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
TOTAL	60 000 €	60 000 €

(1) Montant provisionné dans les comptes sociaux au 31 mars 2026 et non encore versé durant l'exercice concernée.

Ratios d'équité (article L. 22-10-9 du Code de commerce)

I. Multiples de rémunération entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés du Groupe en France

En application des dispositions de l'article L. 22-10-9, I, 6° du Code de commerce, les informations relatives aux ratios entre le niveau de la rémunération du Président-Directeur Général et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés est présenté ci-dessous.

Conformément aux lignes directrices sur les multiples de rémunération de l'AFEP en date du 28 janvier 2020, et mises à jour en février 2021, le périmètre retenu est celui des salariés de l'ensemble des entités légales françaises du groupe (soit 436 salariés en moyenne sur la période considérée), puisque la société mère ABEO SA n'a qu'une cinquantaine de salariés (en moyenne sur la période considérée).

Pour le calcul des ratios, la rémunération présentée est la rémunération brute totale versée au cours des exercices considérés, incluant une estimation des éléments variables versés au titre de l'exercice considéré et de l'épargne salariale.

Pour le calcul de la rémunération moyenne et médiane, l'effectif retenu est l'ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée présent au mois de mars de chaque exercice.

Le tableau ci-dessous présente, sur la base des hypothèses mentionnées ci-dessus, les ratios entre le niveau de rémunération du Président-Directeur Générale et la rémunération moyenne des salariés pour le périmètre retenu (autres que les mandataires sociaux), ainsi que la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés pour le périmètre retenu (autres que les mandataires sociaux) :

	31/03/23	31/03/24	31/03/25	31/03/26
Président Directeur Général **Monsieur Olivier Estèves**	295 000 €	321 500 €	287 625€	319 703€
Ratio avec rémunération moyenne France	8,4	8,3	6,4	7,6
Ratio avec rémunération médiane France	10,5	10,7	8,7	8,9

II. Evolution annuelle de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, des performances du groupe et de la rémunération des salariés du Groupe en France

Les éléments de rémunération et le périmètre pris en compte sont identiques à ceux retenus pour le calcul des ratios ci-dessus. Ils ne concernent donc que les salariés du Groupe travaillant en France.

Le critère de performance retenu pour apprécier la performance du Groupe est l'évolution du chiffre d'affaires ainsi que l'EBITDA courant. Ces critères sont établis sur une base consolidée.

Le tableau ci-dessous présente, sur la base des hypothèses mentionnées ci-dessus, l'évolution annuelle de la rémunération du Président-Directeur Général, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés du Groupe en France (autres que les dirigeants), et des ratios mentionnés ci-dessus :

	2023/2024 vs 2022/2023	2024/2025 vs 2023/2024	2025/2026 vs 2024/2025
Évolution des rémunérations			
Rémunération du Président Directeur Général	+9,0%	-10,5%	+11,2%
Rémunération moyenne du périmètre France	+9,4%	12,7%*	-3,5%
Évolution des ratios			
Président Directeur Général et rémunération moyenne	+0,0	-1,7	+1,0
Président Directeur Général et rémunération médiane	+0,2	-2,0	+0,3
Évolution de l'indicateur de performance			
Évolution du chiffre d'affaires	+4,2%	+0,1%	+12,6%
Évolution de l'EBITDA courant	+4,6%	-6,6%	+20,8%

(*) L'évolution de la rémunération moyenne s'explique par une correction d'erreur liée au périmètre et à la prise en compte de certains éléments variables. Retraitée de cette correction d'erreur, l'évolution aurait été de 2,75%.

3.3 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital d'ABEO

Participation des salariés au capital

Au niveau de la société ABEO SA, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2026 : la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

3.3.1 Attribution gratuite d'actions

Depuis l'année 2019, la société ABEO SA a mis en place des plans successifs d'attribution gratuite d'actions, au bénéfice exclusif des salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-1, II dudit.

Ne sont décrits dans la présente section que les plans d'attribution d'actions gratuites encore en cours durant l'exercice écoulé ou à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

Conformément à l'autorisation donnée pour une durée de trente-huit mois par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juillet 2022 (22ème résolution), le Conseil d'Administration a décidé, lors des séances du 21 juillet 2022 (plan

d'attribution d'actions gratuites n°5), du 20 juillet 2023 (plan d'attribution d'actions gratuites n°6) et du 18 juillet 2024 (plan d'attribution d'actions gratuites n°7), de procéder à l'attribution d'un maximum de :

- s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°5 : 2 600 actions gratuites de la Société ;
- s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°6 : 9 846 actions gratuites de la Société ;
- s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°7 : 9 442 actions gratuites de la Société.

existantes ou à émettre, au profit des personnes ayant la qualité de (i) salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, (ii) des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-1, II dudit Code et dont la liste nominative et le nombre d'actions gratuites attribuées à chacun d'eux ont été fixés par le Conseil d'Administration à la date d'attribution.

Conformément à l'autorisation donnée pour une durée de trente-huit mois par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juillet 2024 (24ème résolution), le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 17 juillet 2025 de procéder à l'attribution d'un maximum de 11 000 actions gratuites de la Société au titre du plan d'attribution d'actions gratuites n°8, existantes ou à émettre, au profit des personnes ayant la qualité de (i) salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, (ii) des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-1, II dudit Code et dont la liste nominative et le nombre d'actions gratuites attribuées à chacun d'eux ont été fixés par le Conseil d'Administration à la date d'attribution.

Les conditions de performance des plans d'attribution gratuite d'actions, à remplir sur les années 2023, 2024 et 2025 s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n° 5, sur les années 2024, 2025 et 2026 s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n° 6 et sur les années 2025, 2026 et 2027 s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°7, sur les années 2026, 2027 et 2028 s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°8, portent sur des critères de performance boursière de l'action ABEO sur le marché d'Euronext Paris. Le plan d'attribution d'actions gratuites n° 4, qui bénéficie à un panel large de plus de 40 salariés, ne comporte pas de conditions de performance.

Les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

1) Conditions de présence : sous réserve de certaines exceptions prévues dans le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions, l'attribution d'actions gratuites est conditionnée à la conservation de la qualité de salarié ou de mandataire social d'ABEO ou d'une société affiliée à ABEO, par le bénéficiaire pendant la période d'acquisition (point 3 ci-dessous).

2) Conditions de performance : l'attribution des actions gratuites est également soumise à la réalisation des conditions de performance suivantes, évaluées sur chacune des périodes suivantes : 2023, 2024 et 2025 s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n° 5, 2024, 2025 et 2026 s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n° 6 , 2025, 2026 et 2027 s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°7 et 2026, 2027 et 2028 s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°8

Le nombre d'actions gratuites à livrer à chaque bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve de la réalisation de la condition de présence et sauf cas particuliers prévus au règlement du plan, sera fonction de la réalisation des conditions de performance suivantes :

S'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°5 :

Les actions gratuites seront acquises si le cours de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +9,1 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents la date d'attribution, soit 19,28 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :

	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	**% de l'attribution en jeu**
21-juil-23	+ 9,02 % (soit 21,02 €)	20%
21-juil-24	+ 18,88 % (soit 22,92 €)	50%
21-juil-25	+ 29,66 % (soit 25,00 €)	100%

Période d'acquisition : sous réserve du respect des conditions de présence et de performance, les actions gratuites seront effectivement acquises et livrées aux bénéficiaires au terme d'une période de trois (3) ans

débutant à la date d'attribution et expirant, sauf cas particuliers ou exception prévus au règlement du plan, le 21 juillet 2025 (inclus).

S'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°6 :

Les actions gratuites seront acquises si le cours de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +3,2 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents la date d'attribution, soit 17,73 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :

	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	**% de l'attribution en jeu**
20-juil-24	+ 3,20 % (soit 18,30 €)	20%
20-juil-25	+ 3,20 % (soit 18,90 €)	50%
20-juil-26	+ 3,20 % (soit 19,50 €)	100%

Période d'acquisition : sous réserve du respect des conditions de présence et de performance, les actions gratuites seront effectivement acquises et livrées aux bénéficiaires au terme d'une période de trois (3) ans débutant à la date d'attribution et expirant, sauf cas particuliers ou exception prévus au règlement du plan, le 20 juillet 2026 (inclus).

S'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°7 : Les actions gratuites seront acquises si le cours de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +14,7 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents la date d'attribution, soit 11,17 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :

	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	**% de l'attribution en jeu**
18-juil-25	+ 14,6 % (soit 12,80 €)	20%
18-juil-26	+ 31,6 % (soit 14,70 €)	30%
18-juil-27	+ 50,8 % (soit 16,84 €)	50%

Période d'acquisition : sous réserve du respect des conditions de présence et de performance, les actions gratuites seront effectivement acquises et livrées aux bénéficiaires au terme d'une période de trois (3) ans débutant à la date d'attribution et expirant, sauf cas particuliers ou exception prévus au règlement du plan, le 20 juillet 2027 (inclus).

S'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°8 :

Les actions gratuites seront acquises si le cours de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +15,4 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents la date d'attribution, soit 9,76 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :

	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	**% de l'attribution en jeu**

17-juil-26	+ 15,40 % (soit 11,26€)	20%
17-juil-27	+ 33,20 % (soit 13,00€)	30%
17-juil-28	+ 53,7 % (soit 15,00 €)	50%

Période d'acquisition : sous réserve du respect des conditions de présence et de performance, les actions gratuites seront effectivement acquises et livrées aux bénéficiaires au terme d'une période de trois (3) ans débutant à la date d'attribution et expirant, sauf cas particuliers ou exception prévus au règlement du plan, le 17 juillet 2028 (inclus).

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social (situation au 31 mars 2026)

Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Monsieur Jean FERRIER – Administrateur	N°8 Date : 17/07/2025	11 000	17/07/2028	17/07/2028	Les Actions Gratuites seront acquises si le cours de l'action ABEO (code ISIN : FR0013185857 – Mnémonique : ABEO) atteint une performance boursière annuelle de +15,4%. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents la Date d'Attribution, soit 9,76 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :
TOTAL		**20 442**			

	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la date d'attribution)	% de l'attribution en jeu
17/07/2026	+ 15,40 % (soit 11,26€)	20%
17/07/2027	+ 33,20 % (soit 13,00€)	30%
17/07/2028	+ 53,7 % (soit 15,00 €)	50%

Historique des attributions gratuites d'actions (plan d'attribution d'actions gratuites n°5)

Date d'assemblée	19/07/2022 (22ème résolution)
Date du Conseil d'Administration	21/07/2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	2 600
Dont mandataires sociaux	
Monsieur Jean FERRIER (Administrateur)	2 600
Date d'acquisition des actions	21/07/2025
Date de fin de période de conservation	21/07/2025
Nombre d'actions acquises au 31 mars 2026	Néant
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	2 600
Actions attribuées gratuitement restantes à la date de l'URD	Néant

Historique des attributions gratuites d'actions (plan d'attribution d'actions gratuites n°6)

Date d'assemblée	19/07/2022 (22ème résolution)
Date du Conseil d'Administration	20/07/2023
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	9 846
Dont mandataires sociaux	
Monsieur Jean FERRIER (Administrateur)	7 795
Date d'acquisition des actions	20/07/2026
Date de fin de période de conservation	20/07/2026
Nombre d'actions acquises au 31 mars 2026	Néant
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Néant

Date d'assemblée	19/07/2022 (22ème résolution)
Actions attribuées gratuitement restantes à la date de l'URD	9 846

Historique des attributions gratuites d'actions (plan d'attribution d'actions gratuites n°7)

Date d'assemblée	16/07/2024 (24ème résolution)
Date du Conseil d'Administration	18/07/2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	9 442
Dont mandataires sociaux	
Monsieur Jean FERRIER (Administrateur)	9 442
Date d'acquisition des actions	18/07/2027
Date de fin de période de conservation	18/07/2027
Nombre d'actions acquises au 31 mars 2026	9 442
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Néant
Actions attribuées gratuitement restantes à la date de l'URD	9 442

Historique des attributions gratuites d'actions (plan d'attribution d'actions gratuites n°8)

Date d'assemblée	16/07/2024 (24ème résolution)
Date du Conseil d'Administration	17/07/2025
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	11 000
Dont mandataires sociaux	
Monsieur Jean FERRIER (Administrateur)	11 000
Date d'acquisition des actions	17/07/2028
Date de fin de période de conservation	17/07/2028
Nombre d'actions acquises au 31 mars 2026	Néant

Date d'assemblée	16/07/2024 (24ème résolution)
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Néant
Actions attribuées gratuitement restantes à la date de l'URD	11 000

3.3.2 Stock-options

Ne sont décrits dans la présente section que les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions encore en cours durant l'exercice écoulé ou à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

Conformément à l'autorisation donnée pour une durée de trente-huit mois par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juillet 2019 (14ème résolution), le Conseil d'Administration a décidé, lors des séance du 28 juillet 2020 (plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°2) et du 20 juillet 2021 (plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°3) de procéder à l'attribution d'un maximum de :

- s'agissant du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°2 : 4 844 options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ;
- s'agissant du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°3 : 8 034 options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ;

au profit des personnes ayant la qualité de (i) salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, (ii) de mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code et dont la liste nominative et le nombre d'options qui leur sont consenties ont été fixé par le Conseil d'Administration à la date d'attribution.

Conformément à l'autorisation donnée pour une durée de trente-huit mois par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juillet 2022 (21ème résolution), le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 21 juillet 2022 (plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°4) de procéder à l'attribution d'un maximum de 11 354 options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des personnes ayant la qualité de (i) salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, (ii) de mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code et dont la liste nominative et le nombre d'options qui leur sont consenties ont été fixé par le Conseil d'Administration à la date d'attribution.

Conditions relatives à l'exercice de stock-options

Les options de souscription ou d'achat d'actions sont divisées en trois tranches distinctes (ci-après les « *Tranche 1* », « *Tranche 2* » et « *Tranche 3* »), lesquelles sont soumises à des conditions, notamment de performance, spécifiques décrites ci-dessous.

Sauf les cas d'exercice anticipé prévus pour la Tranche 1 et pour la Tranche 2, l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions (ci-après la « *Levée des options de souscription ou d'achat d'actions* ») pourra intervenir en une ou plusieurs fois à compter du 28 juillet 2023 et jusqu'au 28 juillet 2030 à minuit heure de Paris, s'agissant du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°2, à compter du 20 juillet 2024 et jusqu'au 20 juillet 2031 à minuit heure de Paris, s'agissant du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°3 et à compter du 21 juillet 2025 et jusqu'au 21 juillet 2032 à minuit heure de Paris (ci-après la « *Période d'exercice* »), sous réserve de satisfaire aux conditions de présence et de performance exposées ci-après. Au-delà, les options de souscription ou d'achat d'actions seront automatiquement caduques.

Chaque option de souscription ou d'achat d'actions donne droit à son titulaire de souscrire une action ABEO sous réserve des ajustements éventuels prévus au plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

1) Conditions de présence : sous réserve de certaines exceptions prévues dans le plan (par exemple décès ou invalidité), l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est conditionnée à la conservation de la qualité de salarié ou mandataire social d'ABEO ou d'une société affiliée à ABEO dans les conditions stipulées dans l'article L. 225-180 du Code de commerce et dans le plan, par le bénéficiaire pendant la période d'acquisition (point 3 ci-dessous).

2) Conditions de performance : le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions que chaque bénéficiaire pourra lever à l'issue de la période d'acquisition (ou de manière anticipée pour la Tranche 1 et/ou la Tranche 2), sous réserve de la réalisation de la condition de présence décrite ci-dessus (les « *Options Exerçables* ») et sauf cas particuliers prévus au présent règlement du plan, sera fonction de la réalisation des conditions de performance décrites ci-dessous.

S'agissant du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°2 :

Les options de souscription ou d'achat d'actions seront acquises et exerçables si le cours de bourse de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +52 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents la date d'attribution, soit 7,14 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :

	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	**Pourcentage de l'attribution en jeu**
28-juil-21	+ 51,82 % (soit 10,84 €)	20 % (Tranche 1)
28-juil-22	+ 130,53 % (soit 16,46 €)	50 % (Tranche 2)
28-juil-23	+ 250,14 % (soit 25,00 €)	100 % (Tranche 3)

S'agissant du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°3 :

Les options de souscription ou d'achat d'actions seront acquises et exerçables si le cours de bourse de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +22,20 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents la date d'attribution, soit 16,44 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :

	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	**Pourcentage de l'attribution en jeu**
20-juil-22	+ 22,20 % (soit 20,09 €)	20 % (Tranche 1)
20-juil-23	+ 49,33 % (soit 24,55 €)	50 % (Tranche 2)
20-juil-24	+ 82,48 % (soit 30,00 €)	100 % (Tranche 3)

S'agissant du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°4 :

Les options de souscription ou d'achat d'actions seront acquises et exerçables si le cours de bourse de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +9,1 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents la date d'attribution, soit 19,28 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :

	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	**Pourcentage de l'attribution en jeu**
21-juil-23	+ 9,02 % (soit 21,02 €)	20 % (Tranche 1)
21-juil-24	+ 18,88 % (soit 22,92 €)	50 % (Tranche 2)
21-juil-25	+ 29,66 % (soit 25,00 €)	100 % (Tranche 3)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux et options levées par ces derniers (Plan n°2)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevées (information globale)	1 344	7,14 euros	1 344
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale	NA	7,14 euros	NA

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux et options levées par ces derniers (Plan n°3)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 3
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevées (information globale)	3 425	16,44 euros	3 425
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale	NA	16,44 euros	NA

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux et options levées par ces derniers (Plan n°4)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 3
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevées (information globale)	Néant	19,28 euros	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale	NA	19,28 euros	NA

Options de souscriptions ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (situation au 31 mars 2026)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et Date du Plan	Nombre d'options attribuées	Nature des options (achat ou souscription)	Nombre d'options acquises définitivement (à l'issue de la Période d'Acquisition)	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice	Période d'exercice
Monsieur Jean FERRIER – Administrateur	N° 2 Date : 28/07/2020	3 500	Options de souscription ou d'achat	-	1 750	7,14 €	Les options de souscription ou d'achat d'actions ne pourront être exercées qu'au terme d'une période de trois (3) ans (la « Période d'Acquisition ») débutant à la date d'attribution (28/07/2020) et expirant, sauf cas particuliers ou exceptions prévus au présent règlement du plan n° 2, le 28 juillet 2023 (inclus). Une fois définitivement fixé le nombre des options de souscription ou d'achat d'actions, à l'issue de la période d'acquisition, les options de souscription ou d'achat d'actions pourront être exercées pendant une durée de sept (7) ans, soit jusqu'au 28 juillet 2030 à minuit heure de Paris.
	N° 3 Date : 20/07/2021	4 609	Options de souscription ou d'achat	-	-	16,44 €	Les options de souscription ou d'achat d'actions ne pourront être exercées qu'au terme d'une période de trois (3) ans (la « Période d'Acquisition ») débutant à la date d'attribution (20/07/2021) et expirant, sauf cas particuliers ou exceptions prévus au présent règlement du plan n° 3, le 20 juillet 2024 (inclus).

Nom du dirigeant mandataire social	N° et Date du Plan	Nombre d'options attribuées	Nature des options (achat ou souscription)	Nombre d'options acquises définitivement (à l'issue de la Période d'Acquisition)	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice	Période d'exercice
							Une fois définitivement fixé le nombre des options de souscription ou d'achat d'actions, à l'issue de la période d'acquisition, les options de souscription ou d'achat d'actions pourront être exercées pendant une durée de sept (7) ans, soit jusqu'au 20 juillet 2031 à minuit heure de Paris.
	N° 4 Date : 21/07/2022	11 354	Options de souscription ou d'achat	-	-	19,28 €	Les options de souscription ou d'achat d'actions ne pourront être exercées qu'au terme d'une période de trois (3) ans (la « Période d'Acquisition ») débutant à la date d'attribution (21/07/2022) et expirant, sauf cas particuliers ou exceptions prévus au présent règlement du plan n°4, le 21 juillet 2025 (inclus). Une fois définitivement fixé le nombre des options de souscription ou d'achat d'actions, à l'issue de la période d'acquisition, les options de souscription ou d'achat d'actions pourront être exercées pendant une durée de sept (7) ans, soit jusqu'au 21 juillet 2032 à minuit heure de Paris
TOTAL	-	19 463	-		1 750	-	-

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux (plan n°2)

<table>
<tr><td>Date d'assemblée</td><td>17/07/2019 (14e résolution)</td></tr>
<tr><td>Date du Conseil d'Administration</td><td>28/07/2020</td></tr>
<tr><td>Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :</td><td>4 844</td></tr>
<tr><td>Les mandataires sociaux

Monsieur Jean FERRIER (Administrateur)</td><td>3 500</td></tr>
<tr><td>Point de départ d'exercice des options</td><td>28/07/2023</td></tr>
<tr><td>Date d'expiration</td><td>28/07/2030</td></tr>
<tr><td>Prix de souscription ou d'achat</td><td>7,14 euros</td></tr>
<tr><td>Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)</td><td>Les options de souscription ou d'achat d'actions seront acquises et exerçables si le cours de bourse de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +52 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents la date d'attribution, soit 7,14 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :
<table>
<tr><td></td><td>Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)</td><td>% de l'attribution en jeu</td></tr>
<tr><td>28-juil-21</td><td>+ 51,82% (soit 10,84 €)</td><td>20 % (Tranche 1)</td></tr>
<tr><td>28-juil-22</td><td>+ 130,53% (soit 16,46 €)</td><td>50 % (Tranche 2)</td></tr>
<tr><td>28-juil-23</td><td>+ 250,14% (soit 25,00 €)</td><td>100 % (Tranche 3)</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2026</td><td>Néant</td></tr>
<tr><td>Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques</td><td>[•]</td></tr>
<tr><td>Options de souscription ou d'achat d'actions restantes à la date de l'URD.</td><td>[•]</td></tr>
</table>

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux (plan n°3)

<table>
<tr><td>Date d'assemblée</td><td>17/07/2019 (14e résolution)</td></tr>
<tr><td>Date du Conseil d'Administration</td><td>20/07/2021</td></tr>
<tr><td>Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :</td><td>8 034</td></tr>
<tr><td>Les mandataires sociaux

Monsieur Jean FERRIER (Administrateur)</td><td>4 609</td></tr>
<tr><td>Point de départ d'exercice des options</td><td>20/07/2024</td></tr>
<tr><td>Date d'expiration</td><td>20/07/2031</td></tr>
<tr><td>Prix de souscription ou d'achat</td><td>16,44 euros</td></tr>
<tr><td>Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)</td><td>Les options de souscription ou d'achat d'actions seront acquises et exerçables si le cours de bourse de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +22,20 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents la date d'attribution, soit 16,44 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :

<table>
<tr><th></th><th>Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)</th><th>% de l'attribution en jeu</th></tr>
<tr><td>20-juil-22</td><td>+ 22,20 % (soit 20,09 €)</td><td>20 % (Tranche 1)</td></tr>
<tr><td>20-juil-23</td><td>+ 49,33 % (soit 24,55 €)</td><td>50 % (Tranche 2)</td></tr>
<tr><td>20-juil-24</td><td>+ 82,48 % (soit 30,00 €)</td><td>100 % (Tranche 3)</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2026</td><td>Néant</td></tr>
<tr><td>Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques</td><td>Néant</td></tr>
<tr><td>Options de souscription ou d'achat d'actions restantes à la date de l'URD.</td><td>8 034</td></tr>
</table>

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux (plan n°4)

<table>
<tr><td>Date d'assemblée</td><td>19/07/2022 (21e résolution)</td></tr>
<tr><td>Date du Conseil d'Administration</td><td>21/07/2022</td></tr>
<tr><td>Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :</td><td>11 354</td></tr>
<tr><td>Les mandataires sociaux

Monsieur Jean FERRIER (Administrateur)</td><td>11 354</td></tr>
<tr><td>Point de départ d'exercice des options</td><td>21/07/2025</td></tr>
<tr><td>Date d'expiration</td><td>21/07/2032</td></tr>
<tr><td>Prix de souscription ou d'achat</td><td>19,28 euros</td></tr>
<tr><td>Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)</td><td>Les options de souscription ou d'achat d'actions seront acquises et exerçables si le cours de bourse de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +9,1 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents la date d'attribution, soit 19,28 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :
<table>
<tr><th></th><th>Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)</th><th>% de l'attribution en jeu</th></tr>
<tr><td>21-juil-23</td><td>+ 9,02 % (soit 21,02 €)</td><td>20 % (Tranche 1)</td></tr>
<tr><td>21-juil-24</td><td>+ 18,88 % (soit 22,92 €)</td><td>50 % (Tranche 2)</td></tr>
<tr><td>21-juil-25</td><td>+ 29,66 % (soit 25,00 €)</td><td>100 % (Tranche 3)</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2026</td><td>Néant</td></tr>
<tr><td>Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques</td><td>Néant</td></tr>
<tr><td>Options de souscription ou d'achat d'actions restantes à la date de l'URD.</td><td>11 354</td></tr>
</table>

3.3.3 Intéressement et participation

Des accords d'intéressement ont été conclus au sein de plusieurs filiales de la Société (Gymnova et Navic). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, 368 K€ ont été alloués à des salariés du Groupe dans le cadre des accords d'intéressement (contre 156 K€ au 31 mars 2025). L'intéressement est versé dans certaines filiales françaises selon les accords d'entreprise. La formule de calcul repose principalement sur un résultat avant impôts, soit strictement positif, soit avec des minima.

Certaines sociétés du Groupe de moins de 50 salariés qui en ont fait le choix ainsi que, conformément à la législation en vigueur, les sociétés du Groupe employant plus de 50 salariés et qui réalisent des bénéfices, versent une réserve de participation à leurs salariés. C'est le cas de Acman, ACSA, Gymnova et France Equipement. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, 718 K€ ont été alloués à des salariés du Groupe dans le cadre des accords de participation (contre 715 K€ au 31 mars 2025).

Les autres éléments d'informations sociales figurent dans la Déclaration de Performance Extra-Financière présentée en Section 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.3.4 Epargne salariale- Actionnariat salarié

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société n'a pas mis en place de plan d'actionnariat salarié géré collectivement sous forme de plan d'épargne entreprise ou de fonds communs de placement entreprise.

A la connaissance de la Société, sur la base de l'actionnariat au nominatif pur, la participation des salariés au capital d'ABEO représente 30 072 actions correspondant à 0,34%% du capital social.

3.3.5 Plan d'épargne pour la retraite

Il n'est pas prévu de mettre en place des régimes de retraite additif ou additionnel (« retraite chapeau »). Les mandataires sociaux bénéficient des régimes de prévoyance et de retraite légaux ainsi que de ceux mis en place pour certaines catégories ou l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Voir la note 4.11 des Comptes consolidés (section 6.1 du présent Document d'Enregistrement Universel) pour une description des régimes de retraite généraux et obligatoires auxquels les sociétés du Groupe doivent cotiser. Au 31 mars 2026, les cotisations liées à ces régimes payées par le Groupe se sont élevées à 1 506K€.

3.3.6 Opérations sur titres des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants et les personnes qui ont un lien étroit avec eux mentionnées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier (mention « *personne liée à* ») ont déclaré à l'Autorité des marchés financiers les opérations effectuées durant l'exercice clos le 31 mars 2026.

Plus précisément, la société Jalénia (société contrôle par Monsieur Olivier Estèves, Président Directeur Général) et la société Notus BV (société venant au droit de la société Vesta CV et contrôlée par Monsieur Jacques Janssen, Administrateur) ont respectivement procédé, durant l'exercice clos le 31 mars 2026, à l'acquisition de 15 611 et 150 619 actions. L'intégralité des transactions concernées ont été déclarées à l'Autorité des marchés financiers, laquelle en assuré la publicité en publiant les avis de transaction concernés sur sa base de données accessible sur son site internet (https://bdif.amf-france.org).

Opérations avec les apparentés

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-12, L.225-40 et L. 225-40-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 3 juin 2026 s'est livré à l'examen des conventions et engagements réglementés conclus au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 ou au début de l'exercice 2026/2027, des conventions et engagements règlementés conclus et autorisés au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, ainsi que des conventions courantes conclues à des conditions normales.

3.3.7 Opérations intragroupes

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les principaux flux financiers entre les sociétés du Groupe sont relatifs aux conventions courantes ci-après décrites (se reporter à la section 3.4 "Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées").

Aucune des conventions présentées ci-après n'est réglementée. En effet, depuis les délibérations du Conseil d'Administration du 12 mai 2016, une revue globale des conventions considérées comme réglementées est effectuée périodiquement et précisant les éléments de justification.

Un certain nombre de conventions ont été déclassées conformément à l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 en raison de (i) de leur autorisation antérieure, (ii) de la continuation de ces conventions au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, (iii) du caractère courant et des conditions normales dans lesquelles elles se sont poursuivies, ou (iv) du contrôle à 100 % du capital des filiales avec lesquelles elles ont été conclues.

Ainsi seules demeurent, au titre des conventions réglementées, les conventions relatives aux comptes courants.

Conventions intragroupes

Au 31 mars 2026, les conventions intragroupes suivantes sont en place :

- Conventions de prestation de services
- Conventions françaises et internationales de prestations de services par ABEO SA (détaillée dans la section 6.2 - Informations sur les comptes sociaux)
- Conventions de prestations de services internes à la Division Sportainment & Escalade
- Convention de gestion centralisée de trésorerie du Groupe
- Convention de rémunération des comptes courants
- Conventions fiscales
- Conventions fiscales françaises
- Conventions fiscales du sous-groupe Janssen-Fritsen
- Conventions fiscales britanniques

Contrats de location immobilière intra-groupe

Ces contrats sont détaillés ci-dessous :

Société locataire	Nature du contrat	Adresse	Bailleur	Nature des locaux	Date d'effet	Echéance	Loyer annuel contractuel
ACMAN	Bail commercial	6 rue Benjamin Franklin 70190 Rioz France	ABEO	Bâtiment industriel (Fabrication et Vente de casiers, vestiaires et cabines préfabriquées)	1er janvier 2010	31 décembre 2027	220 680 €
ACSA	Location-Gérance	Place du Balmay 01430 Vieu-d'Izenave France	Gymnova	Bâtiment industriel (Etude, Conception, Fabrication et Commercialisation de matériel sportifs, éducatif et de loisirs)	1er janvier 2003	Reconduction tacite annuelle	238 320 €
France Equipement	Bail commercial	6 rue Benjamin Franklin 70190 Rioz France	ABEO	Bâtiment industriel (Vente de casiers, vestiaires et cabines préfabriquées)	1er janvier 2010	31 décembre 2027	99 708 €
Suffixe	Bail commercial	6 rue Benjamin Franklin 70190 Rioz France	ABEO	Bâtiment industriel (Bureau et stockage pour casiers vestiaires en milieu aquatique)	1er janvier 2010	31 décembre 2027	1 848 €

Soutien financier entre sociétés du Groupe

Cautions solidaires

Dans le cadre du développement de l'activité Escalade et de la création de certaines filiales, ABEO SA apporte également son soutien financier à ses filiales EP, Dock 39 CDC et Dock 39 Terville, compte tenu de la structure du bilan et de la situation de l'actif réalisable au regard du passif exigible à moins d'un an de ces entités. Compte tenu de l'amélioration continue de la rentabilité opérationnelle de l'activité Escalade et des perspectives favorables, la Société n'identifie pas de risques spécifiques.

La liste des garanties et cautions au sein du groupe au 31 mars 2026 et 31 mars 2025 est présentée dans la note 6.2 du Chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.3.8 Conventions conclues ou poursuivies avec des administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, les conventions suivantes auxquelles sont directement ou indirectement concernés des administrateurs se sont poursuivies :

1. Monsieur Jacques Janssen est propriétaire par l'intermédiaire des sociétés familiales Vagant BV et Vagant BVBA, de l'immobilier loué par les filiales Janssen-Fritsen (Pays-Bas, Belgique) et Spieth Gymnastics (Allemagne) :

Les locaux loués par la société Spieth Gymnastics en Allemagne sont situés 13 In den Weiden, 73776 Altbach, et se composent de bureaux pour une surface de 853 m², de 414 m² de show-room et de 1 765 m² de zone d'entrepôt pour une surface totale de 3 032 m². Le loyer annuel facturé par la société Vagant BV s'élève, à la date 31 mars 2026, à 434 K€. En janvier 2023, la société Galtier Valuation a conclu que le loyer pratiqué pour les locaux loués par la société Spieth Gymnastics en Allemagne était en phase avec les valeurs moyennes actuellement observées sur le marché local.

Les locaux loués par la société Janssen-Fritsen aux Pays-Bas sont situés 1 Berkveld 5709 AE Helmond et se composent de bureaux pour une surface de 1 998 m², de 1 125 m² de show-room, de 4 278 m² de zone d'entrepôt, et de 563 m² de garage, pour une surface totale de 7 964 m². Le loyer annuel facturé par la société Vesta CV s'élève, à la date du 31 mars 2026, à 450 K€. En janvier 2023, la société Galtier Valuation a confirmé que le loyer était en phase avec les valeurs moyennes actuellement observées sur le marché local.

2. Monsieur Olivier Estèves est propriétaire, par l'intermédiaire de la société SCI Croix Canada, des locaux loués par Navic, filiale de France Equipement. Ces locaux, situés dans la zone d'activité de la Balmette à Thônes, se composent de bureaux sur une surface de 585 m² et de zones d'atelier et stockage sur une surface de 2 030 m². Le loyer annuel facturé par la SCI Croix Canada s'élève, à la date du 31 mars 2026, à 287 K€. En janvier 2023, Galtier Valuation a confirmé que le loyer se trouvait dans une fourchette de plus ou moins 10 % d'écart avec les valeurs moyennes actuellement observées sur le marché.

Au regard des rapports d'évaluation réalisés et disponibles, les loyers des locaux loués sont en ligne avec les conditions de marché. Par ailleurs, les révisions de loyer se font selon les formules légales habituelles dans les pays concernés. Enfin, les expertises sont renouvelées tous les 3 ans. Dans ces conditions, le risque de conflit d'intérêt est réduit.

Les loyers payés par le Groupe aux différentes sociétés civiles immobilières détenues par ses mandataires sociaux s'élèvent à 1 171 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

Le Président Directeur Général,
Monsieur Olivier ESTEVES.



ABEO

Société Anonyme au capital de 6 248 187,75 euros
Siège social : 6 Rue Benjamin Franklin, BP 10
70190 Rioz

379 137 524 RCS Vesoul

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUILLET 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 mars 2026

QUATRIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat de l'exercice écoulé)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice, s'élevant à 3.792.755,86 euros, de la manière suivante :

Résultat net comptable de l'exercice :	3.792.755,86 euros,
Augmenté d'une somme de : prélevée sur le compte « Autres réserves »	14.111.611,17 euros,
Augmenté d'une somme de : prélevée sur le compte « Report à nouveau Auto-détention »	14.635,17 euros,
Pour former un bénéfice distribuable de :	17.919.002,20 euros,
A titre de dividendes aux actionnaires, la somme de : soit un dividende 0,32 euro par action, ouvrant droit à dividende au jour du détachement du droit à dividende	2.665.893,44 euros,
Le solde, soit la somme de : étant affecté au compte « Autres réserves ».	15.253.108,76 euros,

L'Assemblée Générale prend acte du fait que cette enveloppe de dividendes est basée sur le nombre total d'actions existantes au jour de l'établissement du projet de texte des résolutions ouvrant potentiellement droit aux présents dividendes, étant précisé en outre que les actions auto-détenues au jour du détachement du droit à dividende n'ouvriront pas droit à dividendes ; par conséquent le montant de ladite enveloppe est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre d'actions ouvrant réellement droit à dividendes au jour du détachement dudit droit.

Il est précisé que la totalité de la somme distribuée, soit la somme maximum de 2.665.893,44 euros, est, le cas échéant, éligible à la réfaction de quarante pour cent (40 %) définie par l'article 158 3. 2° du Code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

L'Assemblée Générale prend acte également qu'il a été rappelé aux actionnaires que :

- les revenus distribués font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

- il leur appartiendra de déterminer les modalités d'imposition pour lesquelles ils opteront (imposition au barème ou prélèvement forfaitaire unique), considération prise de l'option qui leur est ouverte en application des dispositions de l'article 200 A, 2 du Code général des impôts,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire, à la source, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux (18,6 % au 1er janvier 2026) sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

La mise en paiement du dividende interviendra le 31 juillet 2026 au plus tard.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que les montants des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice social	Dividendes attribués	Dividende net par action
31 mars 2023	2 490 K€	0,33 €
31 mars 2024	1 509 K€	0,20 €
31 mars 2025	2 489 K€	0,33 €

Cette résolution, mise aux voix, obtient les votes suivants :

POUR : 11 122 513 *CONTRE : /* *ABSTENTION : /*

La résolution est : *ADOPTEE* ~~*REJETEE*~~

Extrait certifié conforme,
Le Président Directeur Général,
Monsieur Olivier ESTEVES.

